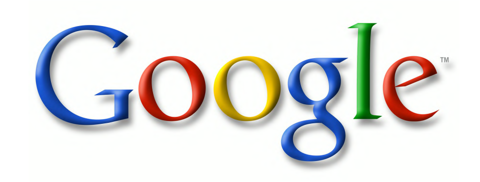



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

JACQUES VALLÉE DES BARREAUX

SA VIE ET SES POÉSIES

(1599-1673)



JACQUES VALLÉE DES BARREAUX

SA VIE ET SES POÉSIES

(1599-1673)



JACQUES VALLÉE DES BARREAUX

SA VIE ET SES POÉSIES

(1599-1673)

P. DURAND-LAPIE et F. LACHÈVRE. — **Deux homonymes du XVII[e] siècle.** François Maynard, président au Présidial d'Aurillac, etc., et François Ménard, avocat à la Cour du Parlement de Toulouse, etc. Etude suivie d'une notice bibliographique et de 76 pièces inédites. Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire, 1899. In-8.

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Bibliographie des recueils collectifs de poésies, publiés de 1597 à 1700 donnant : 1° La description et le contenu des recueils; — 2° Les pièces de chaque auteur, précédées d'une notice bio-bibliographique, etc.; — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales (titre et premier vers) avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées; — 4° La reproduction des pièces non relevées par les éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs; — 5° Une table des noms cités, etc., etc. T. I (1597-1635); T. II (1636-1661); T. III (1662-1700); T. IV, Supplément (additions, corrections, tables générales). Paris, Henri Leclerc, 1901-1905. In-4 (tiré à 350 exemplaires).

Cet ouvrage a été honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une récompense de 2.000 francs (fondation Brunet).

Les Satires de Boileau commentées par lui-même et publiées avec des notes. Commentaire inédit de Pierre Le Verrier avec corrections autographes de Despréaux. Le Vésinet (Seine-et-Oise), Courménil (Orne), 1906. In-8 (tiré à 250 exemplaires).

Le Livre d'Amour d'Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat : **Méditations de E. D.** réimprimées sur l'unique exemplaire connu (vers 1611), précédées de la vie du poète par Guillaume Colletet et d'une notice. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. Paris, Henri Leclerc, 1906. In-8 (tiré à 301 exemplaires).

La Chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans d'Estienne Martin de Pinchesne, imprimée sur le texte du manuscrit de la Bibliothèque Nationale avec une notice et des notes. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. Paris, Henri Leclerc, 1907. In-8 (tiré à 301 exemplaires).

La Lune parlante, poème nocturne de Saint-Amant. Paris, Henri Leclerc, 1900. In-8 (tiré à 50 exemplaires).

Un livre perdu et retrouvé. Payot de Linières et C. Jaulnay. Paris, Henri Leclerc, 1903. In-8 (tiré à 50 exemplaires).

Un poète inconnu du XVII[e] siècle. L'édition originale des Poésies du Président de Métivier (Revue biblio-iconographique, 1903).

LE PRINCE DES LIBERTINS DU XVIIe SIÈCLE

JACQUES VALLÉE DES BARREAUX

SA VIE ET SES POÉSIES

(1599-1673)

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Frontispice à l'eau-forte gravé par H. MANESSE



PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.

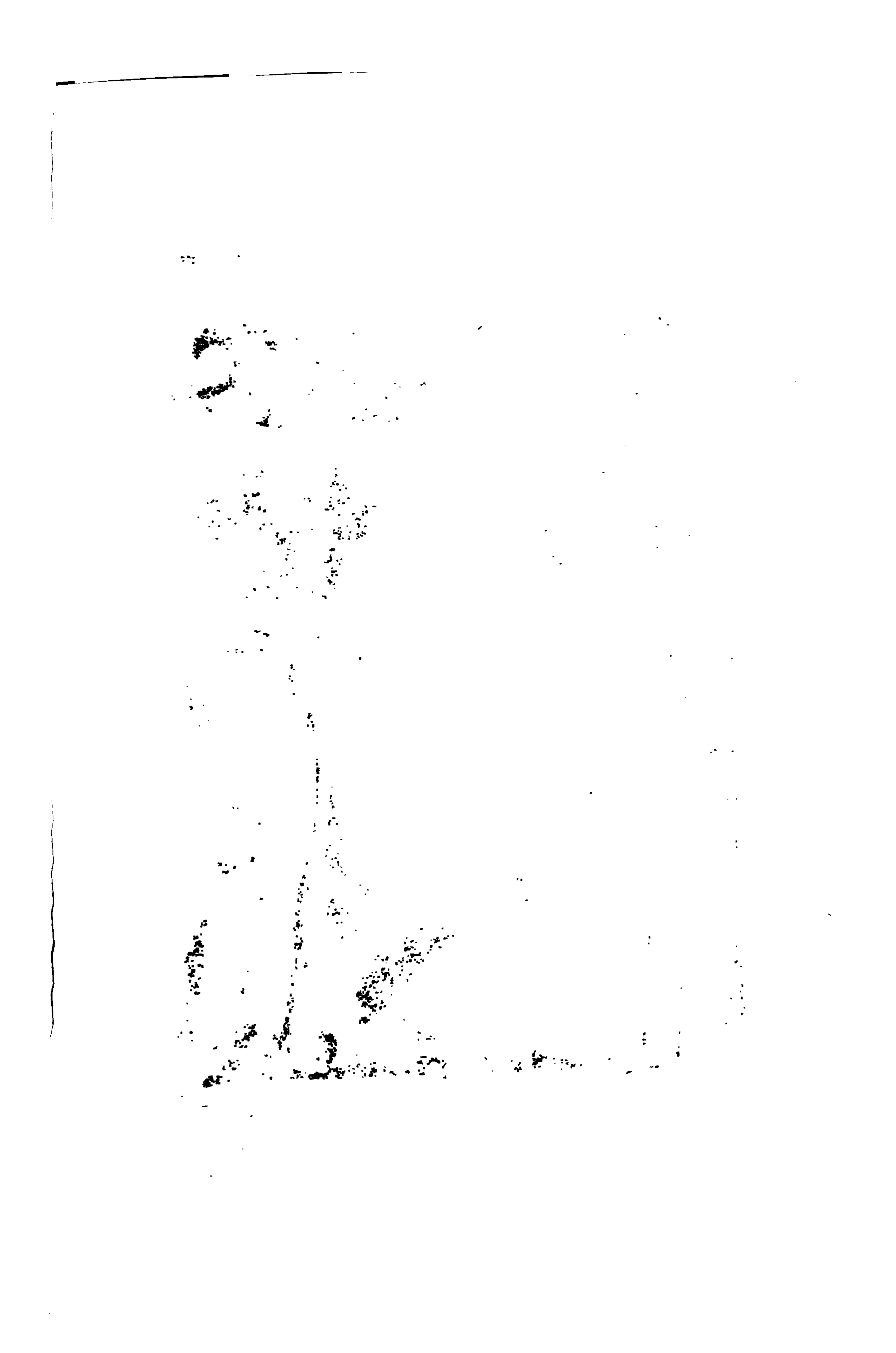
1907

Des Barreaux est souvent cité dans les études sur la société française du temps de Louis XIII et des premières années du règne de Louis XIV, on ignore cependant à peu près tout sur son compte, sauf les détails relevés dans les Historiettes de Tallemant des Réaux.

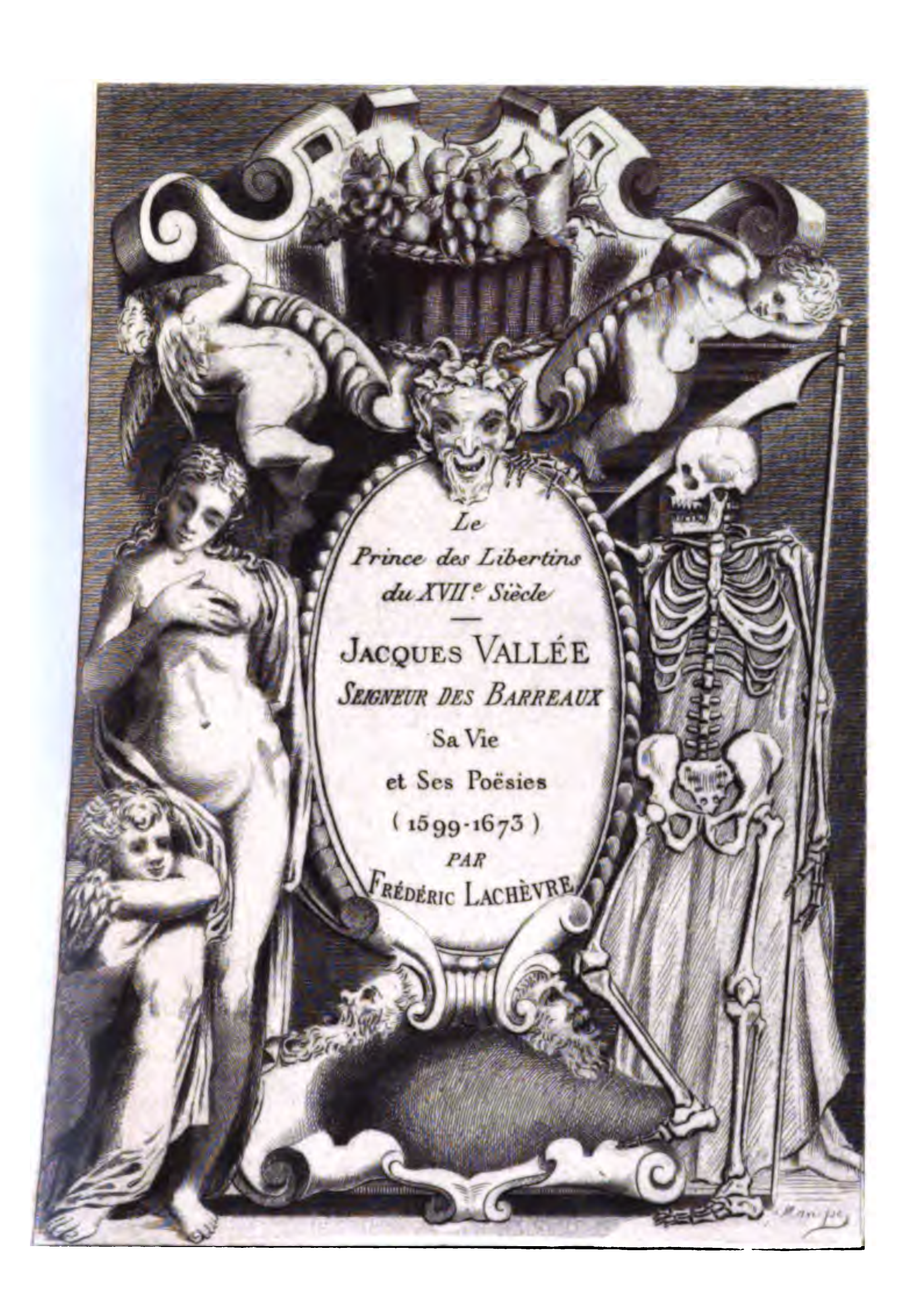
Nous avons essayé de combler cette lacune en reconstituant sa vie et en recherchant ses poésies. Pour l'une, nous nous sommes servis uniquement des témoignages des contemporains; pour les autres, nous estimons les avoir découvertes en grande partie.

Le seul mérite de notre travail, bien faible il est vrai, est d'être documenté; la fantaisie n'y a point de place. Il représente une petite, mais sérieuse contribution à l'histoire du libertinage au dix-septième siècle, histoire si magistralement traitée par Mr Perrens, et qui se lie intimement à celle de la liberté de penser en France. Les libertins ont été, qu'on le veuille ou non, les précurseurs des philosophes du dix-huitième siècle. A ce titre, Des Barreaux, le plus célèbre d'entre eux, méritait bien les pages que nous lui consacrons aujourd'hui.

Château de Courménil (Orne), février 1907.




JACQUES VALLÉE


Le
Prince des Libertins
du XVII.e Siècle
JACQUES VALLÉE
SEIGNEUR DES BARREAUX
Sa Vie
et Ses Poësies
(1599-1673)
PAR
FRÉDÉRIC LACHÈVRE

LA VIE DE DES BARREAUX

Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, naquit à Châteauneuf-sur-Loire. Voici son acte de baptême[1] :

« Le lundi 6me de novembre 1599 a été baptizé en « l'église de Mons. Saint-Martial de Chasteauneuf-sur-« Loyre, Jacques Vallée, fils de Monsieur du Dhuy, « conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris et « de Damoiselle Barbe Dolu, ses père et mère, et ont esté « ses parrains Messire Jacques Vallée, sieur Des Barreaux, « conseiller du Roy en ses conseils et intendant de ses « finances, seigneur de Chasteauneuf, son ayeul paternel, « et dame Marye Vallée, veufve de Messire Robert Miron, « vivant, conseiller du Roy en ses conseils et intendant « de ses finances, sa grand'tante paternelle. Sig. MERLIN, « curé ; M. VALLÉE ; J. VALLÉE ».

Son père, conseiller au Parlement de Paris en 1595, maître des Requêtes en 1605 et président au Grand Conseil, avait épousé Barbe Dolu, fille de François Dolu, président de la Chambre des Comptes, et de Catherine Le Picart. Des Barreaux était l'aîné de ses deux sœurs : Marie Vallée, mariée le 21 août 1633 à Pierre Violle, seigneur de Guermante, président aux Enquêtes, un des plus fougueux frondeurs contre Mazarin, morte en Février 1692, sans

laisser de postérité, et Elizabeth Vallée[2] dont, encore écolier, il fut le parrain le 8 Mai 1613, mariée le 24 Février 1637 à Jacques Favier, seigneur du Boullai-Thierry, maître des Requêtes et intendant en Normandie, morte en décembre 1689, laissant deux filles : Anne Favier, femme de François Le Veneur, comte de Tillières, de Carouge, etc., morte le 30 Mars 1704, et Angélique Favier, femme le 14 Décembre 1671 de Denys Talon, avocat général au Parlement, puis président à mortier, morte sans enfants.

Des Barreaux fit ses humanités au Collège des Jésuites de La Flèche. Ces bons pères, et en particulier le Père Voisin[3], discernèrent en lui un esprit supérieur[4] et le sentiment que l'entrée du jeune Vallée dans leur Compagnie serait une sorte de réparation aux violentes attaques que son grand'oncle[5], pendu et brûlé le 9 Février 1574[6] pour un livret de 8 ff. in-8° *La Béatitude des Chrestiens ou le Fléo de la Foy*[7], avait portées contre la religion, les engagea à multiplier leurs efforts pour le décider à renoncer au monde. L'opposition de la famille et le manque de vocation du néophyte empêchèrent la réalisation de ce dessein[8]. Garasse affirme pourtant qu'il alla presque jusqu'au noviciat[9].

Etait-ce de l'atavisme ? Beau comme Geoffroy Vallée surnommé « le beau Vallée[10] », tourmenté comme lui du désir de sortir des chemins battus, il devait adopter la manière de vivre la plus éloignée de l'esprit du christianisme. Par une sorte d'ironie, il

choisit celle qui était aux antipodes des idées prêtées par Garasse au frère de son grand-père et qui cependant lui aurait valu le même sort si les magnifiques sonnets dans lesquels il l'a condensée avaient été imprimés en France sous sa signature :

« Il (Geoffroy Vallée[11]) soutenoit qu'il n'y avoit autre Dieu au monde que de maintenir son corps sans soüillure, et en effet, à ce qu'on dit, il étoit vierge de la même façon que les Frères de la Croix des Roses, et les Torlaquis de Turquie : il avoit autant de chemises qu'il y a de jours en l'année, lesquelles il envoyoit laver en Flandres à une certaine fontaine renommée pour la clarté de ses eaux, et le blanchissement excellent qui s'y faisoit : il étoit ennemi de toutes les ordures de fait et de paroles[12] ».

De manières séduisantes, Des Barreaux ses études terminées fut présenté par son père, de mœurs peu sévères, à son ami le fameux François Luillier[13], trésorier de France à Paris, un des hommes les plus dissolus de ce temps. Le hasard le mit en présence de Théophile. Le carrosse de Mr Deslandes-Payen[14] contenant Mr Deslandes, Mr Morin, Mr d'Oignon et le jeune Vallée passait rue Saint-Honoré quand Mr Deslandes aperçut Théophile dans la boutique d'un parfumeur, *Maurice, à la Croix du Tiroir;* Mr Deslandes dit à son cocher d'arrêter et envoya un laquais prier le poète de monter avec eux. On partit se promener aux petites maisons du Faubourg Saint-Germain. Cette rencontre n'eut aucune suite jusqu'à la visite du président Des Barreaux chez

Madame de La Tour-Laville où trouvant Théophile « il le pria d'admonester son fils en son devoir[15] ». A quel titre ce libertin méritait-il une telle mission de confiance? On l'ignore, on sait seulement comment il y répondit. Sous sa direction, et grâce à l'affection singulièrement démonstrative qu'il témoignait à l'aimable Vallée, celui-ci devint le coryphée d'une petite société de viveurs, il eut le pas sur tous ses compagnons de plaisir, les Boissat, les Brun, les Saint-Amant, les Bois-Robert, les Molière d'Essertines[16], etc. Ce noyau de jeunes gens, tous de belle santé, de belle mine et de belle humeur — la plupart d'entre eux avaient vu ou allaient voir les premières productions de leur verve insérées dans le *Parnasse des plus excellents poëtes de ce temps* (*Lyon, Barthélemy Ancelin, 1618*), le *Cabinet des Muses* (*1619*) et le *Second livre des Délices de la poésie françoise* (*1620*) — se grossit peu à peu de nouvelles recrues : Charles Sanguin et son frère Saint-Pavin, Ducée, Mairet, La Pigeonnière le galant lieutenant général de Blois[17], Bardouville[18], etc. La troupe se réunissait assez rarement, ses membres voyageant volontiers, à la Pomme de Pin rue de la Juiverie non loin de Notre-Dame, chez la Coiffier à la Fosse aux Lions rue du Pas de la Mule au Marais, ou chez Cormier « Le Cormier fleuri » rue des Fossés Saint Germain l'Auxerrois près le Louvre[19], avec quelques grands seigneurs : Chalais, Clermont-Lodève, Liancourt et son frère La Roche-Guyon[20]. Entre les verres et les brocs les uns chan-

taient leurs amours, les autres célébraient le bon vin et la bonne chère, et Des Barreaux philosophait avec tous s'ils voulaient l'entendre. Déjà il se distinguait des simples goinfres par un goût singulier, étant donné son âge et le milieu, pour les spéculations métaphysiques, cherchant à découvrir et à expliquer les secrets de la nature. De telles fréquentations désolaient Barbe Dolu, sa mère, pieuse et sainte femme, elle pleurait tous les jours comme une sainte Monique les déportements et les débauches de son fils[21].

* * *

Le mentor de Des Barreaux, Théophile, s'inquiétait avec raison de voir les libellistes continuer à couvrir de son nom leurs attaques contre Luynes et les jésuites, les deux bêtes noires de l'époque; il ne cessait cependant d'apporter de nombreux gages au favori, sans compter le misérable sonnet[22] sur le supplice du poète Estienne Durand[23] et des deux Sity sacrifiés à la vengeance du Connétable. Le 14 juin 1619, le chevalier du Guet signifiait, en effet, à Henri de Nogaret-La Valette, comte de Candale, commandement du Roi ordonnant à Théophile « de vider le Royaume ». Sur le conseil de son Mécène il descendit vers le Midi et passa l'hiver à Boussères dans la maison paternelle. Ayant pris du service dans l'armée royale[24], on le vit se distinguer à la journée

des Ponts de Cé (1620) et y faire prisonnier le sieur de Saisseval. De retour à Paris, sachant que Luynes l'avait menacé de coups de bâton, le poète-soldat s'embarqua pour l'Angleterre laissant à « son Vallée » le soin de publier ses « Œuvres ».

L'édition de 1621 des Œuvres de Théophile due à Des Barreaux mérite de sérieuses critiques au double point de vue du classement des pièces et de la correction du texte; le passage dangereux de la seconde satire du *Second livre des Délices de la poésie françoise* de 1620 est supprimé, mais le sonnet libertin de ce recueil a été remplacé par un autre non moins compromettant[25], etc. La contribution personnelle du collecteur s'est bornée à mettre en tête du volume une Epître au Lecteur[26], un avis au Lecteur (de 8 lignes) et un sonnet non signé.

Les courtisans, presque tous disciples de Théophile, et ses amis Des Barreaux en tête, regrettant la longue absence de l'exilé intercédèrent en sa faveur et apaisèrent la colère de Louis XIII sur l'assurance qu'il désirait se convertir; aussi reçut-il bientôt l'ordre du Roi de revenir à la Cour; Luynes lui écrivit[27]. A sa rentrée en France de nouveaux ennuis l'attendaient. Les Jésuites s'alarmaient de son influence néfaste sur la jeunesse qui entourait le trône, et ils ne lui pardonnaient ni son origine huguenote, ni ses vers libertins. Ils reçurent ou plutôt provoquèrent les confidences d'un nommé Sageot[28], son condisciple en 1611 au collège protestant de Saumur, dont il avait

dénoncé les mœurs honteuses. Sageot, passé au service des bons Pères dans leurs diverses maisons, était honoré malgré sa mauvaise réputation de l'estime particulière du Père André Voisin, l'ancien professeur du jeune Vallée. Venu depuis peu s'établir à Paris, Théophile le considérait comme l'espion ordinaire de la Compagnie et lui avait fermé sa porte sachant qu'il ne dînait pas s'il ne rapportait des nouvelles. Ce Sageot l'accusa de crimes contre-nature et choisit pour confidents les Pères Voisin et Garasse. Désirant se soustraire à ces menées ténébreuses, Théophile rejoignit encore une fois l'armée royale et fut même chargé de négocier la reddition de Clérac[29] (Mai-Août 1621). Après la chute de cette ville il regagna Paris, s'instruisit dans la religion catholique sous la direction du Père Athanase, capucin, des Pères Arnoux et Séguiran, jésuites, et abjura le protestantisme (1622). Il ne négligeait pas entre temps les agapes des adeptes de la *Confrérie des bouteilles* qui banquetaient dans une petite chapelle située à l'extrémité de l'île du Pont de Bois (île Saint-Louis) : à la fête des Innocents, parmi des scènes d'ivrognerie, ces bons vivants chantèrent des refrains impudiques, sans doute, dit Garasse, à l'imitation des anciens divertissemens célébrés ce jour-là. Des Barreaux n'assistait pas, et pour cause, à cette dernière orgie, il avait perdu son père[30] un mois auparavant (24 novembre 1622); sa profonde douleur lui valut cette belle lettre de Théophile[31] :

« Depuis que vostre père est mort, on ne sait lequel est le plus ensevely de vous deux : car on ne vous voit non plus l'un que l'autre. Je vous approuve bien de regretter sa vie, mais non pas de haïr la vostre. Lors que les douleurs sont justes, c'est une tyrannie que de les destourner, et une résolution soudaine en des accidens outrageux est une constance qui tient beaucoup de l'insensibilité de la beste et fort peu de la nature de l'homme. Je ne veux point résister à vostre affliction, j'aymerois mieux luy ayder afin de l'achever plus tost. Ce mal s'accroit par la résistance et ne peut mourir que de son aliment : Les hommes cherchent en vain des consolations où la nature n'a sceu trouver de remède. Puis que vous devez vostre naissance à l'amour de vostre père, vostre amour doit des larmes à sa mort. Vous estes trop généreux pour manquer à ce devoir, et, dans une tristesse si légitime, il faudroit estre bien adroit pour vous divertir et bien ignorant pour vous reprendre : La raison même sans se trahir ne sçauroit vaincre un sentiment si naturel, et les considérations de quelque advantage que vostre jeunesse semble tirer de ce malheur, sont des aparences d'un faux plaisir qui ne sçauroit vous donner une consolation sans un crime. Les grands biens qu'il vous a laissez, la commodité d'une charge, la licence d'une vie moins contrainte, ne sont que des moyens où les âmes lasches cherchent ingratement dequoy repousser les mouvements de la piété : mais tous ces objets ne sont à vostre bon naturel que de plus vives images de vostre mal, et des obligations à mieux plaindre celuy que vous avez perdu, puis que tout le gain que vous en faites vous représente mieux son amitié, et vous en fait mieux ressentir la perte. La plus infaillible marque d'un vray fils paroist en cette

vertu secrette du sang, qui ne peut démentir sa joye en la compagnie de son père, ny trahir sa douleur en sa séparation. Ces tesmoignages d'une âme bien née paroissent assez en vous dans les véritables passions et du plaisir et de la peine que la vie et la mort de vostre père vous ont données. Mais puis que toute vostre affliction est à cause de luy, souvenez-vous qu'il n'aima jamais rien tant que vostre repos, et que pour estre à son gré vous y devez consentir. Rendez cette complaisance au souvenir de son amitié, aussi bien le temps accompliroit sa volonté et vostre devoir; ne vous laissez point estourdir à la tristesse. Si vous voulez plaire à quelqu'un, taschez de luy ressembler, imitez celuy que vous plaignez, et faites parestre en sa mort la constance qu'il a monstrée en tous les accidens de sa vie. C'est le conseil que vous donne, Monsieur, vostre, etc... »

*
* *

L'apparition du *Parnasse satirique* dans les derniers mois de 1622 et les poursuites intentées aux auteurs présumés de ce recueil, Théophile, Berthelot, Colletet et Frénicle, fournirent au Père Garasse l'occasion de dresser en bonne et due forme, parallèlement à celui du procureur général, le réquisitoire de la Compagnie de Jésus contre les esprits forts sous le titre : « *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* ». L'achevé d'imprimer est du 18 août 1623, la veille du jour où le Parlement prononçait un arrêt

par contumace, déclarant Théophile « criminel de lèze-Majesté divine pour avoir composé et fait imprimer des vers impies contre l'honneur de Dieu, son Eglise et l'honnêteté publique, et comme tel condamné à faire amende honorable devant Notre-Dame et ensuite être brûlé vif en place de Grève, ce qui fut exécuté en effigie ». Théophile avait cependant protesté énergiquement contre l'imputation d'être l'auteur principal du *Parnasse satyrique* et obtenu une sentence du Prévôt de Paris condamnant les imprimeurs[32]. Cette vigoureuse campagne des Jésuites ne tendait à rien moins qu'à réprimer avec les armes de l'Inquisition les tendances irréligieuses de l'époque, elle intimida l'entourage de Théophile et, au premier rang, figurait Des Barreaux qui n'avait pas attendu l'arrêt du Parlement pour renier son maître! Le poète de Boussères s'indigna de cette trahison[33] dans sa pièce :

LA PLAINTE DE THÉOPHILE

A SON AMY TIRCIS[34]

Tircis, tu cognois bien dans le mal qui me presse,
Qu'un peu d'ingratitude est jointe à ta paresse;
Tout contre mon brasier je te voy sommeiller,
Et sa flamme et son bruit te devroit esveiller.

Tu sçais bien qu'il est vray que mon procez s'achève,
Qu'on va bien tost brusler mon pourtraict à la Grève,
Que desjà mes amis ont travaillé sans fruict
A prévenir l'horreur de cest infâme bruit.

Que le Roy me délaisse, et qu'en ceste advanture
Une juste douleur doit forcer ma nature :
Que le plus résolu ne peut, sans souspirer,
Entendre les ennuys où tu me vois durer.

Sçache aussi que mon âme est presque toute usée,
Que Cloton tient mes jours au bout de sa fusée !
Qu'il faut que mon esprit se rende à mes malheurs,
Et que mon jugement me conseille les pleurs.

Que si mon mauvais sort a finy la durée
De la saincte amitié que tu m'avois jurée,
Comment suivant le cours du naturel humain,
Tu me vois tresbucher sans me donner la main.

Pour le moins fay semblant d'avoir un peu de peine,
Voyant le précipice où le destin me traisne,
Afin qu'un bruit fascheux ne vienne à me blasmer,
D'avoir si mal cogneu qui je devois aymer.

Damon qui nuict et jour pour esviter ce blasme
S'obstine à travailler et du corps et de l'âme,
M'asseure pour le moins, en son petit secours,
Que sa fidélité me durera tousjours.

Il ne tient pas à luy que l'injuste licence
De mes persécuteurs, ne cède à l'innocence :
Il faict tout ce qu'il peut pour escarter de moy
Les périls qui me font examiner ta foy.

Sans eux je n'aurois veu jamais ton âme ouverte ;
Tousjours ta lascheté m'avoit esté couverte :
L'excez de mon malheur n'est cruel qu'en ce point
Qui me dit, malgré moy, que tu ne m'aymes point.

Si le moindre rayon de la vertu t'esclaire,
Souviens-toy qu'on t'a veu dans le soin de me plaire,
Et qu'avant la disgrâce où tu me vois soubmis
Tu faisois vanité d'estre de mes amis.

Regarde que ton cœur se lasche et m'abandonne
Dès le premier essay que mon malheur te donne :
Et tu sçais que mon sort n'est aujourd'huy battu
Que par des trahisons qu'on faict à ma vertu.

Toy-mesme qui me vois au fond de ma pensée,
Qui sçais comme ma vie c'est cy-devant passée,
Et que, dans le secret d'un véritable amour
Mon esprit innocent s'est peint cent fois le jour.

Tu sçais que d'aucun tort ton cœur ne me soupçonne,
Que je n'ay ny trompé, ny faict tort à personne,
Que depuis m'estre instruict en la Romaine Loy,
Mon âme dignement a senty de la Foy.

Et que l'unique espoir de mon salut se fonde
En la Croix de celuy qui rachepta le monde :
Mon cœur se porte là d'un mouvement tout droict,
Et croit asseurément ce que l'Eglise croit.

Bien que des imposteurs, dont l'aveugle ignorance
S'oppose absolument aux libertez de France,
Fassent courir des bruits que mon sens libertin
Confond l'Auteur du monde avecques le Destin.

Et leur impertinence a faict croire à des femmes
Que j'estois un Prescheur à suborner les âmes :
On dit pis de ma vie, on parle plus de moy,
Que si j'avois traicté d'exterminer la Loy.

On faict veoir en mon nom des odieuses rithmes,
Pour perdre un innocent, et professer des crimes,
Ils ont faict sous mes pas des lacs de toutes parts.
Ont eu des espions à guetter mes regards.

Ont destourné de moy ceux dont les bons génies
Tenoient avecque moy leurs volontez unies,
Ils ont avec Satan contre moy pactisé;
A force de mesdire ils m'ont desbaptizé.

Sans autre fondement qu'une envieuse rage,
Contre des passe-temps où m'a porté mon aage :
Un plaisir naturel, où mes esprits enclins,
Ne laiṣsent point de place à mes désirs malins.

Un divertissement qu'on doit permettre à l'homme,
Et que sa Sainctеté ne punit pas à Rome[35] :
Car la nécessité, que la Police suit,
Permettant ce péché ne faict pas peu de fruict.

Ce n'est pas une tache à son divin Empire,
Car tousjours de deux maux faut éviter le pire;
Encor ay-je un défaut contre qui leur abboy
Esclate hautement : c'est, Tircis, que je boy.

Ils pensent que le vin soit le feu qui m'inspire
Ceste facilité dont tu me vois escrire :
Et qu'on ne me sçauroit ouïr parler Latin,
Si ce n'est que je sois à la Pomme de Pin.

Ils croyent que le vin m'ayant gasté l'haleine
M'a plus fait de bourgeons, qu'on n'en peint à Silène,
Je croy que ma desbauche, en ses plus grands efforts,
Ne m'empescha jamais ny l'esprit, ny le corps.

Mes plus sobres repas méritent des censures,
Par tout ma liberté ne sent que des morsures :
Il est vray que mon sort en cecy est mauvais,
C'est que beaucoup de gens sçavent ce que je fais.

Quelques lieux si cachez, où mon péché se niche,
Aussi-tost mon péché au carrefour s'affiche ?
Par tout où on me void je suis tousjours à nu,
Tout le crime que j'ay, c'est d'estre trop cognu.

Que, mal-gré ma bonté, ceste gloire légère
D'avoir un peu de bruit m'a causé de misère !
Que mon sort estoit doux s'il eut coulé mes ans,
Où les bords de Garonne ont les flots si plaisans !

Tenant mes jours cachez dans ce lieu solitaire,
Nul que moy ne m'eut faict ny parler, ny me taire,
A ma commodité j'aurois eu le sommeil,
A mon gré j'aurois pris et l'ombre et le soleil.

Dans ces valons obscurs où la mère Nature
A pourveu nos troupeaux d'éternelle pasture,
J'aurois eu le plaisir de boire à petits traicts,
D'un vin clair, pétillant, et délicat, et frais

Qu'un terroir assez maigre et tout couppé de roches
Produit heureusement sur les montagnes proches,
Là, mes frères et moy, pouvions joyeusement,
Sans seigneur ny vassal, vivre assez doucement.

Là tous ces médisans à qui je suis en proye,
N'eussent point envié ny censuré ma joye,
J'aurois suivy par tout l'object de mes desirs,
J'aurois peu consacrer ma plume à mes plaisirs.

Là d'une passion ny ferme ny légère,
J'aurois donné mon feu aux yeux d'une bergère
Dont le cœur innocent eut contenté mes vœux
D'un bracelet de chanvre avecques ses cheveux.

2

J'aurois dans ce plaisir si bien flatté sa vie
Que l'orgueil de Caliste en eut crevé d'envie,
J'aurois peint la douceur de nos embrasemens
Par tous les lieux tesmoins de nos embrassemens.

Et, comme ce climat est le plus beau du monde,
Ma veine en eut esté mille fois plus féconde :
L'aisle d'un papillon m'eut plus fourny de vers
Qu'aujourd'huy ne feroit le bruit de l'Univers.

Et s'il faut mal-gré moy que mon esprit se picque
De l'orgueilleux dessein d'un poëme héroïque,
Il faut bien que je cherche un plus libre séjour
Que celuy de Paris ou celuy de la Cour.

Si ma condition peut devenir meilleure,
Que le Roy me permette une retraite seure,
Que je puisse trouver en France un petit coin
Où mes persécuteurs me trouvent assez loin.

Dans le doux souvenir d'estre sorty de peine,
De quelles gayetés je nourriray ma veine!
Lors tu seras honteux qu'en mon adversité
Je t'aye tant de fois en vain sollicité

D'avoir abandonné le train d'une fortune
Qu'il te falloit avoir avecques moy commune :
Recherche en tes desirs ores si refroidis,
Si tu m'es aujourd'huy ce que tu fus jadis.

Je t'eusse faict jadis passer les Pyrénées,
J'eusse attaché tes jours avecques mes années,
Et conduit tes desseins au cours de mon destin
Des bords de l'Occident jusqu'au flot du matin.

Et je n'ay rien commis, mesme dans mon courage,
Qui te puisse obliger à me tourner visage,
Depuis je n'ay rien faict, et j'en jure les Dieux,
Que t'aymer, ô Tircis ! tous les jours un peu mieux.

Hélas! si mon malheur avoit un peu de crime,
Ma raison trouveroit ta froideur légitime,
Je me consolerois de ne trouver dequoy
Je me peusse en mon mal me venger que de moy.

Un reste d'amitié faict qu'aujourd'huy j'enrage
De sentir que celuy que je chéris m'outrage :
Tu voy bien que le sort sans yeux, ny jugement,
Tourne tes volontez avec son changement.

Depuis mon accident tu m'as trouvé funeste,
Tu crois que mon abord te doit donner la peste;
Tu m'accuse par tout où tu me voy blasmer,
Et me hays autant que tu me dois aymer.

Au moins asseure-toy, quoy que le temps y fasse,
Qu'un si perfide orgueil n'aura jamais de grâce :
Je voy bien que mes maux achèveront leurs cours,
Qu'un soleil plus heureux achèvera mes jours.

Que ma bonne fortune escrasera l'envie,
Mal-gré les cruautez qui font gémir ma vie :
Au bout du désespoir paroistra mon bon-heur,
Toute ceste infamie accroistra mon honneur.

Ce n'est plus aux enfans d'une commune race,
Quelque si grand pouvoir dont le corps me menace,
Quelque trespas honteux dont le cruel dessein
S'agite contre moy dans leur perfide sein.

Et comme mal-gré moy tu t'es rendu perfide,
Comme mal-gré l'honneur tu t'es monstré timide,
Parmy tous mes travaux, sçache que mal-gré toy
Je garderay tousjours mon courage et ma foy,

Et l'obstination de la malice noire
Avec ma patience augmentera ma gloire[36].

Autant la *Plainte de Théophile* reste digne, autant la réponse de Des Barreaux apparaît lamentable[37]. Elle le montre dépourvu de sens moral, affolé par la crainte d'être compromis et essayant de donner le change aux ennemis de Théophile qui auraient été les siens si de puissantes relations de famille ne l'eussent protégé. Lui, le sceptique, le débauché, se convertit en un instant, il se métamorphose en petit saint. Son cynisme va jusqu'à insinuer à Théophile « d'épouser et d'embrasser ces flammes (celles du bûcher) qui ont été recherchées par tant de belles et pieuses âmes pour illustrer l'Eglise

et accroître le nombre des martyrs ». Des Barreaux ne serait pas descendu à ce degré d'aberration s'il n'avait eu le sentiment de courir un danger terrible. Son père, président au Grand-Conseil, le tenait avant sa mort (24 novembre 1622) au courant des menées des Jésuites, il savait leur dessein d'étouffer coûte que coûte le libertinage :

Il vaut mieux n'en pas être
C'est un meschant mestier qui faict brusler son Maistre.
(Garasse)

Il connaissait l'attitude du cardinal de La Rochefoucauld, chef de la faction dévote, et les agissements du Père Voisin appuyés de la connivence de plusieurs des membres de la Cour du Parlement chargés de juger Théophile. Le cardinal de La Rochefoucauld avait commencé à écrire de sa propre main la déposition de Sageot, en présence des Pères Voisin et Garasse autorisés par leurs supérieurs; interrompu un moment par l'archevêque de Bordeaux D'Escoubleau de Sourdis arrivé inopinément, le Cardinal estimait « une année » cette heure perdue tant il était porté en cette affaire de bon zèle et tant le récit de Sageot « lui donnait dans l'esprit »; fatigué, il passait la plume au Père Garasse qui rédigea ainsi et d'avance la première pièce du procès[38]. Le doyen du Parlement, Guillaume Deslandes[39], était notoirement acquis aux Jésuites. Enfin, chose plus grave, ses lettres latines[40] à son aimé Théophile saisies avec les autres papiers de ce dernier constituaient

des preuves suffisantes pour le mener en place de grève si la Cour n'avait eu égard à sa jeunesse. Seul, désemparé, privé de l'appui et des conseils paternels, Des Barreaux suait la peur au moment où il rédigea sa réponse :

RESPONCE DE TIRCIS

A LA PLAINTE DE THÉOPHILE PRISONNIER[41]

« *Théophile, je m'estonne qu'au lieu de respondre, et repousser tant d'accusations qui fondent sur toy de tous costez, tu t'amuses à m'interroger et à m'escrire d'un style poëtique. D'où vient je te prie que parmy toutes ces tempestes qui t'assaillent, tu n'as recours et n'addresses tes vers en plate peinture qu'à moy seul, comme si j'estois le feu sainct Erme qui te peust préserver du naufrage? Au fort de tes désastres réclamer poëtiquement l'assistance de ceux qui ont si peu de crédit et de pouvoir que moy, comment appelles-tu cela? N'y a-t-il pas assez d'illustres et puissantes personnes pour les semondre de t'estre pitoyable par tes clameurs et tes plaintes? Encor les faudroit-il traicter d'autre sorte. Ce n'est pas avec un roseau ou une paille qu'on peut estayer une maison preste à cheoir, ny avec des rithmes frivoles qu'on peut arrester la perte de ta réputation et de ta vie. Ce n'est pas en vers qu'on t'accuse. Ce n'est pas en vers que tu te dois deffendre. Prens en bonne part cet advis, je te prie en amy quoy que tu m'accuses d'avoir violé nostre amitié par quelque sorte d'ingratitude. Chose plaisante, lors qu'on t'accuse, tu m'accuses : mais les accusations sont bien diverses. Tu m'accuses d'un peu*

d'ingratitude et de paresse envers toy, et on t'accuse d'une ingratitude infinie envers Dieu, sans mesmes que tu te serves des moyens qui pourroient bien servir à ta justification. On devroit, pour te confondre, te mettre devant les yeux l'ancienne fable d'Arion, qui se voyant prest d'estre jetté dans le gouffre de la mer, se mit à pincer doucement sa Lyre à la loüange de ses Dieux, et ayant moins de crainte de la mort que de soin de les adorer, tesmoigna par sa douce harmonie qu'il n'avoit jamais eu tant de sentiment de la divinité que pour lors; c'est pourquoy l'antiquité qui luy a dressé des autels, creut que par ceste seule recognoissance, il mérita qu'un Dauphin le vint préserver de ce naufrage. Or contemple combien tu es dissemblable à ce Chantre. Au temps que la Mort avec son appareil plus effroyable talonne tes pas, tu négliges d'employer ta voix et tes vers pour implorer le secours du vray Dieu, et ne pouvant mesme feindre de te convertir au Créateur, tu te contentes de recourir à une si chétive créature que moy, et d'espuiser le reste de ta bizarre poësie pour te plaindre de mon peu de souvenir. Et s'il est ainsi que dans les adversitez l'esprit humain se renforce, et que comme la Lune luit mieux aux ténèbres qu'en plein jour, les mortels dans les afflictions facent esclatter plus de jugement et d'industrie, d'où vient que tu démens cette commune créance, et que tes actions sont si peu judicieuses, et ta poësie si muette dans la prison où tu es, laquelle te devroit avoir desjà rendu bon Poëte et profète comme l'antre de Trophonius. O que tu devrois estre maintenant mémoratif et imitateur de ton Socrate[42], lors qu'il estoit en prison; je l'appelle tien, veu qu'il y a quelque temps que pour te purger du crime d'Epicure, tu choisis le traicté de Platon,

où la mort de Socrate est descrite, pour le traduire en nostre langue, mais comment traduire, c'est plustost trahir le sens de Platon dont tu es plustost le traditeur que le traducteur, pour user des termes du poëte Du Bellay. Car ayant pris le beau discours de Socrate à traduire, tu le fais parler contre son gré d'un style poëtique et extravagant, dont ce Philosophe n'eust peu user sans descheoir de sa docte gravité, et sans abatardir tant de belles considérations, dont il soulage ses amis esplorez de sa prochaine mort. Chose estrange que pour acquérir le tiltre de disert, tu acquières celuy d'un infidelle interprète, et que pour jouyr d'un bien imaginaire, tu ayes faict le mal si évident. Joinct que si nous n'avions que ceste seule auctorite de Socrate pour preuve de l'immortalité de nos âmes, tu aurois eu raison d'en entreprendre la version et la paraphrase. Mais tant s'en faut que ce discours serve pour faire une telle preuve, que mesmes il est fondé sur diverses resveries et idolâtries, lesquelles tu augmentes de beaucoup d'autres impies et absurdes, au grand préjudice du sens et jugement de Platon. Tu n'as donc guères avancé si tu pensois oster du monde l'ombrage qu'ils ont de ta mescréance, pour fuyr la vive poursuite d'une telle accusation, tu as cherché un pauvre asyle. Pour affermir ta foy, tu as recours à un autheur infidelle, au lieu de te servir de belles et sainctes raisons dont la Théologie est armée pour triompher de l'impiété. Mais il n'est pas besoin que tous les accusez soient coulpables. Si tu es innocent, je souhaite que le bras de la Justice convertisse les menaces en caresses et couronne de mille fleurs ta teste au lieu de l'escraser de ses foudres punisseurs. Mais je crains que tant de vers exécrables qui portent ton nom si dévot, ne résonnent si

fort aux oreilles de tes Juges, que la petite voix de ta deffence n'y trouve aucune entrée. Quelle innocence pourra vaincre tant de tesmoignages d'impiété! Quel soleil dissipera les nuages qui t'environnent. Ces noirs et vilains livres dont Satan se sert, comme de funestes voiles pour faire éclypser et amortir la lumière de la foy et de la raison, sont des terribles instrumens pour avancer l'effect de ta condamnation et pour authoriser les autres accusations qui t'accablent. Je ne sçay si tu peux espérer plus de faveur de la Justice Chrestienne que tu n'en eusses receu de la Payenne. Combien de punitions lisons-nous avoir esté faictes de moindres blasphêmes contre les faux Dieux ?

« *J'apprens néantmoins que tu te nies estre l'autheur de telles folles poësies et que tu t'attaques à ceux qui les ont illustrées de ton nom. Sçache* (*cher amy*) *que je serois très-aise de sçavoir que tu n'eusses jamais produit de si infâmes ouvrages. Car il est certain qu'ayant esté cy devant eslevé de la poussière et de la nécessité, tu as donné quelque occasion de croire que tu avois pratiqué ceste maxime : Qu'il faut pour estre bien estimé et heureux, mesmement en matière de poësie, suivre toute autre voye que celle de la piété tellement abandonnée en ce temps qu'on pense que c'est bailler la torture à la poësie françoise que de l'appliquer à des subjects chastes et vertueux, et que toute sa grâce se perd et se dissipe, si elle n'est meslée de gaillardises et de folastreries. Mais il me semble que tu ne prens point de goust à m'escouter si je ne te parle en vers :*

Celuy qui d'un soc d'or artiste et précieux
Va cultivant la fange et les plus sales lieux,
Est la comparaison de celuy qui s'amuse

A changer les thrésors de sa diserte Muse
En des vains instrumens, pour cultiver tousjours
Les champs empoizonnez de lubriques amours
D'où pour toute moisson luy naissent des espines
Quy lui font esprouver les vengeances divines.
En quel nouveau chaos est réduit l'univers?
Pour n'y mourir de faim il faut estre pervers,
Pour s'y rendre agréable il faut estre idolâtre,
Avoir l'esprit troublé d'une verve folâtre, etc.

« *Mais ne t'esmerveilleras-tu pas de voir mon nouveau langage, et pourras-tu croire que je sois ton ancien Tircis qui me laissant naguères pipper à ta vanité, recherchois passionnément ceux qui m'empeschoient de cognoistre mon aveuglement. Ne pense pas pourtant, Théophile, que ce soit ton adversité qui m'ait esloigné de toy, avant qu'elle te vint ny menacer ny t'assaillir je me suis séparé de toy, par un sentiment presque semblable à celuy d'Amasis, qui voyant Polycrates grandement heureux répudia son amitié, jugeant qu'un si grand heur devoit estre proche d'un grand malheur. Mais pour me descouvrir entièrement, je ne dois le bien de t'avoir quitté qu'à Dieu seul qui m'a daigné faire rejetter la compagnie des meschans ou soupçonnez tels, sans estre complice de ton vilain divertissement que tu vantes aussi effrontément que tu accuses injustement cette grande ville de Rome de le permettre.*

« *Sa divine grâce m'a donc sevré des faux plaisirs de ta pernicieuse compagnie pour me faire jouyr des véritables qu'il départ à ceux qui, pour s'unir à son amour, renoncent à celuy des voluptez périssables. Parmy les ténèbres où j'errois misérablement j'ay veu poindre sur moy des*

lumières qui m'ont fait recognoistre que j'estois Chrestien et destiné pour posséder les félicitez éternelles après les avoir acquises par le chemin de la piété[43]. *C'est pourquoy j'ay creu me devoir abstenir de te hanter pour vacquer mieux à mon salut, endurant ce petit desplaisir pour l'amour de celuy qui endura pour moy la mort. Mais, ô merveille! me proposant de füir les plaisirs : j'en rencontre à chaque pas que je tasche de faire dans le sentier de la piété. Pensant füir les ruisseaux, je trouve la source, et ne puis que je ne sois indigné contre ceux qui figurent les voyes de la vertu si scabreuses et difficiles. A la mienne volonté qu'il me fut loisible de souffrir et de mourir, pour estre vray imitateur de Jésus-Christ, c'est mon souhait que je ne te puis cacher voyant que tu es en estat de souffrance et en attente de mort, de quoy tu peux faire un profit infini. O qu'il feroit beau voir que tu te servisses d'une si belle occasion pour monstrer publiquement ou ton innocence ou ton repentir, en acceptant d'un cœur ardent de la divine charité l'exécution de l'Arrest de ce sainct et vénérable Parlement, afin que cela fust une fidelle espreuve de ta piété, en espouzant et embrassant ces flammes qui ont esté si chèrement recherchées par tant de belles et pieuses âmes, pour illustrer l'Eglise et accroistre le nombre des glorieux Martyrs. C'est la Croix que Dieu te présente maintenant, et c'est à toi de tesmoigner ton courage à ne la craindre, et ton amour à ne la refuser pas. Voilà le meilleur conseil que je te puis et dois donner en dressant mes humbles prières à Dieu qu'il te fortifie de sa grâce pour en user utilement. A Dieu.*

« *Malus aut ideo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit ut per eum bonus exerceatur D. August.*[44] »

Le péril s'éloignant, Des Barreaux, se ressaisit peu à peu, il alla secrètement à Chantilly s'entretenir avec Théophile, qui s'y était réfugié après sa condamnation par contumace et lui raconter un songe prophétisant ses malheurs[45] :

. . . .

Thyrsis, outré de mes douleurs,
Me redit ce songe effroyable,
Qu'un long train de tant de malheurs
Me rend doresnavant croyable.
D'un long souspir qui devança
La première voix qu'il poussa
Pour prédire mon advanture,
Je sentis mon sang se geler
Et comme autour de moy voler
L'ombre de ma douleur future

. . . .

Cher Thyrsis, lors que mon esprit
D'une souvenance importune
Repense au destin qui t'apprit
Les secrets de mon infortune,
Lors que je suis le moins troublé,
Tout mon esprit est accablé
De la tempeste inévitable
Dont me bat le courroux divin,
Et voicy comment son devin
A rendu ta voix véritable.

Ce songe, du fatal secret
Où ma première mort fut peinte,
Prédisoit le cruel décret

Dont ma liberté fut esteinte.
Ce garçon aux vestemens noirs,
Qui sembloit sortir des manoirs
Qui ne s'ouvrent qu'à la magie,
Lors qu'il parla de mon tombeau,
Prédisoit l'infâme flambeau
Qui consuma mon effigie.

Thyrsis, encore à l'autre fois
Que ceste vision, suivie
Par mes regards et par ma voix,
T'asseura que j'estois en vie,
Se doit assez ressouvenir
Du soucy qui le fit venir
Où j'avois commencé ma fuite,
Lors que sa voix moins que ses pleurs
Me dit ce songe de malheurs
Dont j'attens encore la suite.

Ce songe, avec autant de foy
Luy fit voir l'espée et la porte,
Et le peuple à l'entour de moy
Comme d'une personne morte.
Quand mes foibles bras alarmez
A cinquante voleurs armez
Voulurent présenter l'espée,
Je cheus sous un portail ouvert,
Et fus saisi dans le couvert
Où ma bonne foy fut trompée.

Soudain le sieur de Commartin,
Qui porte des habits funèbres,
Me fit serrer à Saint-Quentin
Entre les fers et les ténèbres.

Depuis, tousjours tout enchaisné,
Soixante archers m'ont amené
Par les bruits de la populace
Dedans ces ténébreux manoirs
Où ce sang et les juges noirs
M'avoient desjà marqué ma place.

Ainsi prophétisa Thyrsis
Les malheurs que toute une année,
Par des accidens si précis,
A fait choir sur ma destinée.
La furie de mon destin
Luy parut au mesme matin
Qu'elle respandit sa bruine,
Car le décret du Parlement
Se donnoit au mesme moment
Que Thyrsis songeoit ma ruine.

Mon innocence et ma raison,
Pour eschapper à leur colère
Appellèrent de ma prison
A l'autel d'un dieu tutélaire :
C'est où je trouvay mon support,
C'est où Thyrsis courut d'abord
Prédire et consoler ma peine,
Nous estions lors tous deux couvers
De ces arbres pour qui mes vers
Ouvrent si justement ma veine

. . . .

Obligé de quitter la maison du duc de Montmorency, Théophile essaya vainement, avec l'autorisation tacite du Roi, de passer en Angleterre ou en Hollande. Pris au Castelet, on le transféra à la

Conciergerie le 28 Septembre 1623, son procès recommença le 4 Octobre.

L'interrogatoire du 18 Novembre permit à Damon — il ignorait la réconciliation des deux amis — de relever vigoureusement l'attaque injustifiée de Des Barreaux et de reprendre un à un tous ses prétendus griefs. Malheureusement nous ne savons qui est ce Damon; il se dit le troisième et dernier dans leur intimité. C'est peut-être Ducée, personnage complètement ignoré. Théophile dans ses lettres en latin le traite sur le pied de Vallée en employant vis-à-vis de lui la formule ultra-affectueuse « Théophilus Ducaeo suo[46] ». La riposte en tout cas est d'un noble cœur.

LETTRE DE DAMON

ENVOYÉE A TIRCIS ET A THÉOPHILE SUR LE SUJET DE SON INTERROGATOIRE DU 18 NOVEMBRE 1623[47].

« Tircis tu sçais bien que le cher amy Théophile ne te prie pas de le justifier! Estime-tu qu'il aye si peu de jugement que de prendre pour juge de ses actions celuy qui autresfois estoit amy, et maintenant enrahé d'inimitié ne désire que sa perte et sa ruine? Pourquoy feins-tu d'aymer le salut de son âme, et par ta feinte veux-tu persuader aux gens de bien qu'il mérite et doit subir la peine des plus infâmes et damnables de l'Univers? C'est donc ainsi (Tircis) que l'envie que tu porte à sa vertu et bel esprit te pousse à le pleindre en apparence et en effect à tascher de le faire mourir. Ne void-on pas ta rage en ce que tu

blasme ses vers *au commencement de ta responce pleine d'envie* et de jalousie, les appellans vers en *platte peinture, rithmes frivoles, et par mocquerie tu dis que ce n'est pas en vers qu'on l'accuse,* et qu'en vers il ne se doit pas deffendre, *et un peu après* tu les qualifies si *mal que de* les appeller *bizarres poësies,* plus outre, *vers exécrables,* plus bas *noirs et vilains* livres. Pour ceux que tu appelle folles poësies, il ne s'en soucie aucunement, car ils ne sortirent jamais de sa plume comme plusieurs graves et religieux personnages peuvent tesmoigner; tout le monde s'estonne que tu aye eu le front de faire voir au public et manifester à toute la France que l'envie *te brusle bien* plus vivement que le feu que tu nomme sainct-Erme ne sçauroit faire. Pense-tu que ces illustres et puissantes personnes, à qui tu le renvoye pour se pleindre en ayent plus de cognoissance de son innocence que toy ? et qu'avec le temps, et la justice ils ne la facent plus briller que tu ne la sçaurois obscurcir? Tu voudrois faire croire, ou que Dieu luy est incogneu, ou qu'il est Payen ou Idolâtre : Parlons par raison. Si cela est pour quoy confesse-t'il ses péchez aux prestres ? pourquoy reçoit-il la Sacrée Communion ? A quel propos fréquente-t'il les Sacremens et les Eglises ? donne des aumosnes, et fait tant d'œuvres chrestiennes.

« Ne sçais-tu pas si tu l'as fréquenté, qu'il n'y a jour quelconque qu'il n'aye faict et ne fasse ce que tu dis qu'Arion fît une fois seulement en sa vie, et ce encore se voyant près d'estre jetté dans le gouffre de la mer? Serois-tu si lasche de courage de croire qu'il ne craigne la mort du corps. N'as-tu pas encor apris par ceux qui le traitent que c'est la moindre de ses appréhensions ? et qu'il ne redoute

que la mort de l'Ame laquelle il semble que tu voudrois estre mortelle lors que tu taxe la version qu'il a faicte du discours de Socrate touchant l'immortalité de l'âme? Sçache (Tircis) que la plus grande faute que tu commette *encor outre* cela est le preschement que tu fais au cher ami Théophile par lequel tu l'exhorte à l'imitation des Saincts Martyrs, aux flames et aux brasiers pour l'expiation de ses impiétez, lesquelles tu te repends avoir perpétré aussi bien que luy? Ne considère-tu point que si tu as esté complice de ses meschancetez, il faut aussi que tu sois compagnon de son supplice? Ah! Tircis quel crève-cœur me seroit-ce si je vous voyois tous deux en Grève dans un brasier? puis que tu ne le peux accuser sans te condamner toy-mesme? Mais si ce n'est que l'envie qui te meut à le blasmer, qu'est-il de besoin qu'elle te porte tant de préjudice? si c'est le peu d'estat qu'il fait de ton amitié et fidélité, que ne luy fais-tu paroistre le contraire afin qu'il ne te soupçonne plus de ce crime. Si c'est le desdain qu'il te tesmoigna à nostre dernière entreveuë pourquoy ne l'endure-tu aussi bien de luy comme par plusieurs fois il a patiemment souffert de toy? Hé, Tircis, advoüe franchement le tort que tu as, non pas de faire à Théophile comme Amasis fit à Policrates, mais comme un envieux à une personne sçavante et vertueuse. Si tu as de la conscience autant que tu professe en ta response avoir de Religion, tu luy demanderas publiquement pardon, car comme en public tu l'as offencé aussi en public tu luy dois satisfaire.

« Je crains, Tircis, que l'honneur que tu m'as faict en me recevant le troisième et le dernier en vostre amitié ne m'accuse de ce que je te parle si franchement, tu me blasmeras peut estre d'outrecuidance de m'oser pleindre de ton

inconstance, mais tu ne l'oserois faire et aussi ne le dois-je pas craindre puisque la charge publique que tu exerce [48] requiert que tu te comporte avec équité aussi bien envers les amis, qu'indifférens ou ennemis, ainsi ce que je te dis ne doit point altérer ton courage, veu que pour te rendre redoutable aux meschans et criminels il faut que ceux qui sont constituez en telle dignité comme tu es, facent semblant de ne vouloir mesme espargner les innocens à fin que la vertu des uns faussement attaquée rende plus abominable le vice des autres qui sont juridiquement convaincus et justement condamnez, car d'autant plus que l'innocence est combattuë, tant mieux est-elle entenduë, plus attaquée, plus soustenuë, plus embroüillée, mieux esclaircie, c'est Tircis, ce qui t'a esmeu à ne dire mot au commencement pour la deffence du juste Théophile, au contraire, à faire semblant de le blasmer et renoncer à son amitié à fin que ses parties adverses ne redoutassent point ton pouvoir en produisant leurs calomnies, et ainsi les laissant esclorre ouvertement devant tout le monde elles en soient plus honteuses, et l'innocence de l'accusé plus glorieuse.

« Il faut encore que je te descouvre le jugement que je faisois de toy au commencement des poursuites contre ledit accusé, c'est que je pensois que tu fusse des amis à la mode, qui durant le calme de la prospérité rient et font beau semblant : mais le vent de l'adversité faisant souslever la tempeste, tournent le dos et ne recognoissent plus personne.

« Quelquesfois aussi je disois en moy-mesme, *Tircis l'abandonne,* par ce qu'il voit que la force de ses ennemis est si grande, que puis qu'elle violente mesme la Justice, elle rendroit aussi vain tout l'effort qu'il pourroit faire pour

le retirer du naufrage de la mort, dans lequel ils le veulent précipiter. C'est pourquoy il veut qu'ils croyent que sa mort ou sa vie luy est indifférente, et pour cet effect qu'il met la main à la plume à fin de faire une response pleine d'indignation à sa pleinte. Mais pleut à Dieu que je me sois trompé moy-mesme, et que mon jugement soit faux, et que tout ce que tu en as faict, n'aye esté que pour attendre l'occasion de monstrer ton amitié, sçachant bien que le temps meurit toutes choses, et que ce Grand et Auguste Parlement qui ne faict rien qui ne soit bien auparavant pesé avec les balances du temps et de la Justice te donnera le moyen de poursuivre courageusement son eslargissement et liberté après avoir trempé si long temps dans les sombres et obscures prisons du Palais, où sa patience monstre bien qu'il n'est pas du nombre de ceux que tu exhorte par la tienne à se resoudre d'endurer patiemment et constamment la mort sur un brasier ardent pour subir le supplice de ses crimes et abominations exécrables. Voilà Tircis une légère, mais bien dangereuse consolation.

Adieu Tircis ».

Le Père Voisin avait été l'instigateur de l'arrestation de Théophile[49], il osa remettre à l'un des juges des écrits et des mémoires par lesquels il remontrait à ces Messieurs (de la Cour de Parlement) « qu'il y allait de la cause de Dieu et que la mort de ce malheureux serait un sacrifice très agréable à Dieu[50] ».

Cet acharnement décida Des Barreaux à sauver son ami en usant d'un moyen héroïque et bien en situation : Dans le premier semestre de l'année 1625,

celle où Louis XIII le pourvut d'une charge de conseiller au Parlement (31 mai), il retourna l'accusation portée contre les mœurs de Théophile en dénonçant comme coupable du même vice, le Père Voisin son ancien maître[51]. M. de Liancourt et M. de La Roche-Guyon, son frère, parlèrent de cette accusation au Roi. Des Barreaux aurait confié (d'après Garasse) sur l'inspiration de Théophile au procureur général Molé que le Père Voisin « l'avoit autrefois sollicité de son honneur[52] », ce qui signifiait en bon français que le Père Voisin avait joué au collège de La Flèche vis-à-vis de Des Barreaux le rôle de Théophile à l'égard de Sageot. Cette diversion, la rétractation de Sageot (il accusa Garasse d'avoir révélé sa confession) et le rôle odieux du Père Voisin au cours du procès apprécié très sévèrement par plusieurs des juges sauvèrent la vie au poète.

A la grande surprise et fureur des Jésuites, l'arrêt du Parlement du 1er septembre 1625 « mit à néant les défauts, contumaces et jugements donnés contre Théophile, et pour réparation des cas mentionnés au procès, le bannit à perpétuité du royaume, lui enjoignant de garder son ban à peine d'être pendu et étranglé, et déclare tous ses biens confisqués ». Par une sorte d'ironique compensation le R. P. Cotton, supérieur général de la Compagnie, reçut en même temps une lettre du chancelier le sommant d'avoir « sans délais et sans réplique, à renvoyer le Père Voisin hors du royaume ».

Celui-ci[53] en partant pour Rome le 4 septembre 1625 accompagné de M. Machaud, fils d'un conseiller au Parlement, ne s'attendait pas à trouver sur sa route les amis de Théophile, Garasse a eu soin de noter cet incident :

« ..... sur le chemin de Dijon, sous prétexte d'un voyage vers la Limagne d'Auvergne, Vallot, Des Barreaux, Saint Remy l'attendaient dans un logis sur le grand chemin auquel il devait nécessairement passer, et le Père étant arrivé, ils lui firent mille caresses d'abord, et des protestations étranges d'une amitié sincère, et sur leur départ, lui persuadèrent par leurs cajoleries d'entrer dans leur carrosse, donnant son cheval et celui de M. Machaud, son compagnon, à deux laquais pour les mener doucement; auxquels néanmoins ils avaient donné le mot de courir devant à toute bride. Quand ils tinrent le Père dans le carrosse, ils lui firent mille indignités, jusques à le souffleter et lui tirer la barbe, et lui donnèrent des coups d'éperons dans le ventre : ce qu'il endura patiemment, sans leur répondre une seule parole. M. Machaud, néanmoins, leur donna une verte réprimande, et levant la portière, s'élança du carrosse, et fit si bien qu'il tira le Père de leurs mains, parce que le carrossier même était honteux des indignités que l'on commettait en sa personne. Après tous ces outrages, ils furent contraints de courir à pied plus d'une lieue, pour avoir leurs chevaux et leurs hardes. »

Le Père Garasse eut son tour, il le raconte également dans ses Mémoires :

« Le bruit courut aussi que j'avois été massacré, retournant de Saint-Etienne-du-Mont pour ce que Des

Barreaux, qui m'attendoit à l'issue de ma prédication avec quelques autres puissants ennemis de notre Compagnie, me firent toutes les indignités qu'ils purent, sans me porter néanmoins aucun coup qui me put incommoder aucunement. »

*
* *

Théophile avait pardonné, mais non pas oublié l'attitude de Des Barreaux aux jours d'épreuves, leur correspondance (en latin), ou du moins le peu qui en reste, n'est plus empreinte de l'affection sans nuages d'autrefois.

Elle s'ouvre par une lettre de « Vallée à son Théophile[54] » écrite de Rigomacum (Riom ?) le 2 octobre 1625, un mois et deux jours après l'arrêt du Parlement :

« *Ce n'est pas pour me rappeler à ton souvenir, mon cher Théophile, que je t'écris (qui, en effet, s'est jamais oublié lui-même) mais c'est pour que tu me répondes. Je ne veux rien de toi qui ne vienne de toi. Je brûle de savoir où t'appellent enfin tes destins et si notre France voudra te posséder sans risque pour toi ou si quelque terre plus heureuse verra Théophile exilé, mais florissant. Quoi qu'il arrive nous aurons tous deux un seul et même exil, un seul et même repos. Je désire que tu m'écrives le plus promptement possible de peur que ta lettre ne m'arrive qu'à mon retour. Pour ce qui est de moi, je vais assez bien, aussi bien qu'il est possible sans toi. En effet, au milieu de sommets qui étendent largement leurs horreurs, au milieu de montagnes condamnées*

à un froid éternel, je tire de la neige de nouvelles ardeurs.

« *Dieux bons ! Quel candeur de visage et d'âme dans une tendre vierge, mais arrêtons-nous. Pour toi tu me diras si tu désires quelque chose de moi, je m'arrêterai deux jours pour attendre ta réponse. Cependant porte-toi bien, mon cher Théophile, et chéris toujours Vallée, le plus aimant de tes amis.* »

La réponse de Théophile est sans date, mais il est facile de suppléer à cette omission, on peut la placer entre les 9 et 12 octobre. Elle laisse supposer que le délai de quinze jours[55] imparti au poète pour quitter Paris, avait été augmenté, il était, malgré cette prolongation, expiré depuis six jours :

« Théophile à son Vallée[56].

« Je m'ennuie, mon Vallée, non point de toi, mais de tes retards. Que me fait à moi ta tendre jeune fille et la candeur, comme tu dis, de son visage et de son âme ? Tu n'agis pas avec candeur à mon égard ; tu as abandonné l'exilé, et aux rigueurs de ma mauvaise fortune tu as ajouté encore ton absence. Tu ne souffres pas seulement mon malheur, mais tu l'augmentes grandement, ce n'est pas ainsi qu'agissent nombre de mes amis qui ne se détournent point de mon infortune. Les instances pressantes de mon maître de Liancourt se font sentir auprès du roi et de mes juges et dans de fréquents festins notre ami Luillier nous donne les consolations que toi tu devrais nous donner. Par quelle action, je te prie, nous as-tu présenté une preuve ou de tes bons offices ou de ton affection ? Tu m'aimes, il est vrai, cela est absolument certain, mais tu

sais plus sûrement encore que tu es trop aimé (*et tu ne veux pas revenir*[57]).

« Mais ma plainte ne vient pas avant son jour. Si ma lettre ne te rencontre pas déjà en route pour revenir, tes lettres ne m'arriveront qu'après mon départ, le lieu de mon exil est fixé depuis longtemps et le délai accordé pour faire mes préparatifs de départ est dépassé de six jours entiers, aussi suis-je forcé de me cacher. Je suis un oiseau de nuit, aujourd'hui chez Luillier j'attends la nuit qui me conduira chez un autre (de mes amis). Tu ne pourras pas toujours jouir de ton ami Théophile quoiqu'il soit bien à toi et de son plein gré, mais pardonne à un infortuné même quand il s'indigne. Si tu m'aimes, je me porte bien. De nouveau adieu, salue de ma part tes compagnons autant qu'il te plaira. »

Des Barreaux ne cessait d'occuper la pensée de Théophile et le 18 octobre 1625 (3 des ides d'octobre), ce dernier en parle à Luillier :

« ... Toutes les fois que je pense à Vallée, je pense aussi à toi et je pense à vous deux avec la même estime, je bénis les destins d'avoir distingué par la même note le souffle divin de nos esprits de celui des autres mortels. Je regarde cela comme un souverain bienfait.

« Et ces choses n'arrivent point sans la volonté des Dieux. Du reste de plus en plus s'accroit en moi l'amour de la religion catholique : humilier mon âme et fléchir chaque jour les genoux au pied des autels est devenu pour moi une vraie volupté. En un mot je suis Théophile (ami de Dieu)[58]. »

En novembre 1625, Des Barreaux était près de

son oncle de Chenailles, François Vallée, en danger de mort, le 12 il reçut une lettre de Théophile :

« A son très aimé Vallée [59].

« Je t'avais écrit une lettre un peu trop irritée, pour m'avoir abandonné dans mon exil et cela au delà du temps promis, je te faisais de ton absence des reproches trop vifs, mais par bonheur cette lettre, qui devait, si tu m'aimes, (et tu m'aimes assurément) te faire de la peine, a été interceptée, D D (Ducée et Duret) [60] sont venus me voir aujourd'hui et en me parlant de ta bonne santé et de ton retour, ils ne m'ont pas fait un médiocre plaisir. Il m'est pénible cependant de te savoir retenu si loin de moi, je supporterais difficilement mon Vallée à plus de trente lieues de distance et je t'accuserais si je ne savais la cause de ton absence. Je ne me plains pas de te voir auprès de ton oncle en danger de mort, mais je m'en félicite, car bien que tes retards me tiennent toujours dans l'inquiétude, je loue néanmoins ton humanité et si mes prières ont quelque influence sur toi, je te conjure de ne pas abandonner ton oncle avant qu'il soit rétabli. Si j'étais médecin, je volerais t'aider des secours de mon art, n'en doute pas. Mais ce n'est pas une petite affaire de me soigner moi-même. Porte-toi bien. X X en agit avec moi le mieux du monde et il se montre de toute façon mon meilleur ami et le tien. Nous échangeons fréquement des dîners et des lettres, mais jamais sans te regretter. Encore une fois porte toi bien et aime moi. »

Les lettres suivantes montrent quelle place Des Barreaux tenait dans le cœur de son ami, la première adressée à M^r^ de La Pigeonnière [61] renferme son éloge :

« Ta lettre à notre ami Vallée m'a montré avec quelle correction, avec quelle pureté tu écris, quel sentiment pieux tu conserves pour tes amis, quelle haute idée tu as de Théophile même exilé et elle m'a rempli l'âme d'une joie inaccoutumée. Tu lui demandes de te développer tout l'enchaînement des actes de ma vie; tu m'as connu jeune homme, efféminé et négligent, dépensant à ses plaisirs tous les instants de sa vie. Je m'étonne de trouver dans un esprit si futile une telle connaissance de la langue latine. Malgré son ignorance des sciences et du droit, il est très instruit en philosophie et en littérature (car la nature l'a fait érudit); pour moi si le génie qui a présidé à ma naissance m'a donné quelque talent, l'opiniâtreté envieuse de ma mauvaise fortune me l'a arraché ou éteint. Si dans l'avenir je puis utiliser mes loisirs à me plaindre de mes malheurs, tu auras dans un grand volume toute l'histoire de ma vie mise au grand jour. Cependant une nouvelle infortune vient de temps en temps m'empêcher de gémir sur mes misères passées et même d'y songer. Mais heureux ou malheureux, je suis toujours tien, heureux vraiment si je suis tien. Porte toi bien et aime moi. »

La seconde, au contraire, marque une certaine amertume, Théophile semble se défendre contre les billevesées philosophiques de Des Barreaux et se méfier de ses audaces plus dangereuses pour les autres que pour lui-même, il en avait fait la cruelle expérience :

« A Monsieur Luillier [62].

« Notre Vallée (qui jadis fut le mien) prend plus de licence qu'il ne lui est permis (d'en prendre) et se laisse aller,

si je ne m'abuse, à un orgueil intempestif. Il sait de quelle affection respectueuse j'ai jusqu'à présent loué sa beauté de corps et d'esprit. Je me suis conduit avec lui de telle sorte qu'excepté une obséquiosité aveugle ou une excessive faiblesse à le louer, il n'est rien dans ma manière d'agir qui ait pu le blesser ou dont je me doive repentir. Lui cependant, comme si j'étais un malhonnête homme qu'on put haïr ou un importun qu'on put dédaigner, s'élève contre mes paroles et contre moi avec tant d'impudence qu'il faut ou qu'il avoüe cette impudence ou qu'il se déclare nettement mon ennemi. Je ne sais si hier tu as remarqué avec quel orgueil il a défendu contre moi ces bagatelles philosophiques ; jeune homme imprudent, à propos d'insanités de cette espèce, il accuse d'ignorance la tranquille liberté d'esprit d'un honnête homme et il regarde comme œuvre de science tout ce qui lui plait de gazouiller. Il admire et magnifie ce libelle masqué qu'un nouvel auteur a dérobé comme un centon dans le portefeuille des anciens philosophes. Que m'importe ce que cet auteur ou tous les anciens ont rêvé sur l'origine du monde, puisqu'il est certain pleinement qu'ils n'y ont absolument rien compris. Ce sont exercices d'écoliers et mensonges payés de pédagogues. Je ne croirai jamais que des hommes instruits par ces moyens puissent devenir ou plus forts ou meilleurs et je pense qu'il y a peu de différence entre le bavardage d'hommes ivres et les arguties de ces sophistes. Quand il m'arrive de lire un ou deux volumes, je rougis de ne tomber presque sur aucun livre qui ne me paraisse une répétition de mon auteur. Je crois, d'après ce que la nature nous a permis d'apercevoir des cieux, que ceux auxquels nous devons accorder la plus grande confiance sont ceux qui ont borné

leur étude aux mouvements des cieux et à l'examen des astres. Mais les autres comme ils s'embrouillent, de quelles erreurs ils se font pour eux-mêmes et pour les autres un faux semblant de vérité, de quelles prédictions incertaines ils nourrissent et trompent la curiosité des hommes, cela est facile à voir ; c'est ce que j'ai fait jusqu'ici. Aussi, je t'en conjure, avertis et avertis encore notre Vallée qui fut autrefois le mien, de se dégager tout entier des filets de cette fausse science. Qu'il ne songe plus qu'à ce qui tend au repos. Qu'il soigne assidûment son corps et son esprit, qu'il veille sur lui-même, qu'il ne dise plus de mal de moi, les oreilles m'en tintent encore, ses conversations d'hier, quoique murmurées à voix basse, m'ont brisé le cœur, il use pour lui et pour moi de trop de cruauté et de même que mon amitié ne saurait supporter plus longtemps sa haine et sa colère, de même ma vertu ne saurait les excuser. Tant que je l'aimerai s'il ne m'aime, nous serons, crois-le bien, malheureux l'un et l'autre. Toi, continue comme tu as commencé dans cette suavité de vie commune, et mets au milieu de nos différends cette bienveillance qui, tu l'as promis, nous unira avec ton frère jusqu'à la fin. Porte-toi bien. »

La brouille dura peu, de nouvelles lettres de Théophile à Des Barreaux le prouvent :

« A son très cher Vallée[63].

« Envoie-moi, je te prie, notre Mélibée et rappelle-toi, si tu peux, ce passage de Sénèque qui m'a fait soupçonner par vous de plagiat; je crois qu'il est presque impossible que deux esprits à ce point différents puissent avoir la même idée, et si je ne l'avais vu de mes yeux, je ne le croirais pas. Après le repas d'hier je rentrais à la maison

fort étourdi de votre bavardage, quand une bonne nouvelle de notre ami Pyrame est venue me réjouir le cœur, c'est de Pyrame qui a été reçu aux applaudissements unanimes de la cour[64]. Voici le dernier reproche qu'on me fait, c'est que l'âme emportée par l'excessive violence des vers, les spectateurs se plaignent d'aller moins souvent à la comédie qu'à l'enterrement. Le Roi est bien disposé à mon égard, mais c'est tout. Le Duc me soigne dans ma captivité, mais il sollicite ma liberté avec trop de paresse.

« Il redoute, à mon avis, que je n'aie plus recours à lui quand je pourrai m'en passer, et il aime mieux m'avoir malheureux que pas du tout. S'il connaissait bien mon caractère, il prendrait soin par le plus prompt des bienfaits de m'enchaîner dans les liens de la servitude la plus durable. Combien peu je suis méchant, quel piètre profit on a en agissant de ruse avec moi, tu le sais et tu le sauras toujours. Adieu. »

Au même (du 13 novembre 1625, 1er jour des ides[65]).

« Nous sommes attendus pour dîner chez ce vieux militaire sur le compte duquel tu as entendu dire autrefois de si belles choses. Donc abandonne ton audience et viens suivi seulement de ton compagnon de chambrée. Je vous attends ici vous ou votre voiture qui me conduira près de vous. Hier le préfet maritime m'affirmait que nous ne serions absents que trois jours. Me voilà tiré du feu pour aller à l'eau ; mais Dieu sera mon soutien. Et il sera toujours Dieu pour moi. »

A Vallée[66].

« Je n'ai nulle raison de t'écrire et je t'écris ; de ton côté aime-moi sans nulle raison de m'aimer. Mon absence sera

un peu plus longue et un peu plus triste que je ne croyais. On m'assigne en effet une demeure errante et périlleuse sur les bords de l'Océan, tout y est rochers, gués, vents et vagues. Nulle société si ce n'est celle de rudes marins, et que je dorme ou que je veille, que je sois ivre ou sobre, il me faudra et tituber et vomir. Toi, dors en paix, soigne ta santé, jouis de toi-même et de Paris tout entier. Porte toi bien. »

Celle-ci[67] est particulièrement suggestive, on remarquera les conseils plus que paternels qui la terminent :

« Au même.

« Il m'est survenu en cours de route[68] un événement ridicule dont je ne rougis pas de te faire part, comme de tout ce qui m'arrive. Voici que pendant..... nous approchons et nous allons presque passer les portes de la ville quand accourt au devant de nous un messager qui, au nom du Prince, prie instamment mon maître de ne pas m'introduire dans la ville avec lui. Et il donne comme cause de cette défense qu'il regarde comme un sacrilège de recevoir sous son toit hospitalier les ennemis de ** auquel l'unissait auparavant un pacte si étroit d'affection. Et moi, s'écria alors mon Duc (le duc de Montmorency) je le prie instamment d'éloigner aussi un tel allié de ma présence, et ce mot dit, nous entrâmes. Il fit arrêter le carrosse au seuil même du palais du Prince (le prince de Condé), il pénétra seul dans le palais et n'amenant à cause de moi aucun compagnon, il nous envoya tous à la plus prochaine hôtellerie. Bientôt pour affirmer ouvertement en quelle affection il me tenait, il ordonna à haute voix de m'apprêter le meilleur

repas possible. Il m'entoure en effet de tant de soins, il me rend tant et de si vrais services qu'il est bien évident que son affection est sincère et véritable, sans aucun mélange de courtisanerie. Et moi tout heureux de sa bienveillance je jouis délicieusement des plaisirs de la table et du repos.

« Le Prince répétait de temps en temps que c'était malgré lui qu'il se privait de ma présence et qu'il achèterait fort cher, s'il le pouvait, le plaisir de causer avec moi en ami. Le lendemain, comme je cherchais dans l'ennui de cette ville désagréable et déserte une retraite pour mon esprit, mon maître a fait plus encore, il m'a permis de partir non sans une garde d'honneur, mieux encore, il m'a fait suivre par un cuisinier qui par la variété des sauces et des plats devait adoucir les ennuis de son absence, tandis qu'il consacre deux jours près de son Prince à d'assez graves loisirs, mais je passe volontiers deux jours dans ma campagne déserte à honorer le souvenir de ma belle Caliste[69]. Je songe au rare mérite de celle qui fut mienne, à la beauté de son visage et de son cœur que nul mortel (du moins je me l'imagine) n'a pu embrasser tout entière et des yeux et du cœur. Je brûle plus à son souvenir que tout autre à la vue de son corps tout entier. Loin d'elle j'ai toujours très présente l'image de ma félicité passée, et ni le temps, ni l'espace ne peuvent diminuer ou grandir le souvenir de ce bonheur. Elle me menaçait dernièrement et me disait que sa vingt-cinquième année allait finir, grave erreur à coup sûr ! car tant que je vivrai elle ne vieillira pas.

« Toi qui la connais comme tu me connais, supplie-la en mon nom de penser à moi de temps en temps, et quand tu m'auras certifié le fait, dis-lui bien qu'elle a mérité plus de reconnaissance que si de l'exilé ton esclave elle avait fait

un empereur. Mais assez parlé de Caliste; un mot de toi maintenant et de..... Si quelqu'un s'efforçait de détacher de nous ceux qui nous sont unis par la volonté toute puissante des Dieux qu'il soit accusé du crime de lèse-nature. Aime le reste de la bande des amis autant que tu mérites d'être aimé. Tu as naturellement toutes les vertus de l'homme et nul, même celui qui t'a rendu le plus de services, ne t'accusera jamais d'ingratitude. Je crains toujours que tu ne m'aimes moins, toi qui es tant aimé. Dangereux sont les rapports avec les femmes, ne t'y engage qu'avec précaution et quelque facile que l'accès s'en présente à tes désirs, remarque, je te prie, qu'à d'heureux commencements le sort réserve souvent des fins funestes. »

La dernière est sans grand intérêt, nous la donnons afin de ne rien omettre de leurs relations :

« A mon ami Vallée choisi entre tous[70].

« Nous avons passé assez heureusement, autant du moins que cela se pouvait sans toi, la soirée d'hier. Après le dîner qui fut gai, comme toutes les choses improvisées, et qui fut soigné comme toujours chez Brossaud, je suis allé voir, hôte très désiré, deux belles et honnêtes dames, qui l'une et l'autre m'ont ouvert leur cœur dans une conversation tout à fait confidentielle. La plus jeune surtout a longuement déploré les misères de son triste mariage et elle paraissait tellement abhorrer son mari qu'elle me donnait espoir de me faire aimer d'elle. Mais ayant la conscience de ma valeur, je n'ai pas voulu ambitionner cette bonne fortune.

« Porte-toi bien. »

Des Barreaux revit plusieurs fois Théophile dans

le cours de l'année 1626 et l'assista avec Boissat et Mairet à ses derniers moments à Chantilly chez le duc de Montmorency où il expira le 25 septembre[71]. Ajoutons à son honneur qu'il a veillé sur sa mémoire en protestant contre les plagiats de Mairet. Voici ce qu'en dit Chorier dans sa vie de Pierre de Boissat :

« Il (Des Barreaux) racontait et répétait de Théophile nombre d'anecdotes qui méritent d'être retenues; car dès son adolescence il avait vécu avec lui familièrement en ami très intime. La fermeté de son âme et l'élévation de son esprit le rendaient, affirmait-il, supérieur à tous ses contemporains.

« La tragédie de *Sophonisbe* circulait partout sous le nom de Mairet excitant l'admiration unanime de tous les gens qui pensaient bien. L'entretien tomba un jour sur cette tragédie. Des Barreaux accusa Mairet de plagiat et en loua fort l'auteur Théophile. Il racontait qu'il avait entendu lire par Théophile lui-même nombre de vers de cette tragédie. Il s'emportait vivement et en termes injurieux contre Mairet qui avait dérobé à Théophile la gloire qui devait naturellement lui revenir d'un si excellent poème. Car à Paris et dans les plus grandes villes de la Gaule, où elle avait été jouée, elle avait obtenu un succès éclatant. Si unanime avait été l'approbation et du peuple et des Grands, si nombreux les applaudissements qui l'avaient accueillie, que nulle autre à notre époque n'en avait autant obtenu. C'est Des Barreaux qui nous a affirmé lui-même l'authenticité de ce plagiat. »

Après la mort de Théophile, Des Barreaux accompagna Boissat en Dauphiné, son pays natal; Chorier

nous a rapporté sa tenue et ses propos dans les festins organisés en son honneur :

« Mais quand, dans la fleur de ses années, il vint à Vienne près de Boissat, son urbanité et son enjouement étaient si grands, que ce n'est point sans grâce et sans élégance qu'il débitait sur la nature des choses des riens et des bagatelles ineptes. On s'étonnait de son ignorance, jusqu'à la stupéfaction. On aimait toutefois à l'entendre parler, tout en s'indignant de le voir plein d'une coupable audace s'efforcer vers des idées auxquelles, étant donné le sujet, on ne pouvait penser sans honte.

« Boissat lui donna de grands festins, comprenant bien qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable pour cet homme si ami de la bonne chère. A ces repas, il admit comme convives Mr Georges de Mussy, premier président de la Cour des Aides, et moi. Mr de Mussy lui offrit aussi un excellent dîner, j'y fus également invité. Des Barreaux aimait surtout le bon vin. Autant de gouttes dans son verre, autant, disait-il, de rayons de soleil cristallisés par un art de la nature. Il buvait à petits coups, goutte à goutte, doucement et par intervalles ; il ne se laissait jamais aller à boire à pleine coupe. Il ne faut pas, disait-il, noyer la soif d'un seul coup, mais l'apaiser peu à peu et par moments plutôt que l'étancher tout à fait. L'un fait naître le goût de la volupté, l'autre le fatigue et en émousse le sentiment.

« Mais à propos de Dieu, de l'éternelle majesté duquel il se déclarait l'ennemi, ni Boissat, ni Mr de Mussy ne souffrirent jamais ses malsaines inventions. Quand, suivant son habitude, il l'attaquait, ce n'est pas par une réfutation

ou un blâme qu'ils le réprimaient, mais par de spirituelles et agréables plaisanteries. »

*
* *

Des Barreaux remplit très mal ou ne remplit pas du tout ses fonctions de conseiller au Parlement de Paris si on en croit Tallemant :

« Il ne put s'astreindre aux obligations de son nouveau mestier et mit au feu l'unique procès qui lui fut distribué : voyant tant de griffonnage à déchiffrer, il prit tous les sacs et les brusla tous l'un après l'autre. Les parties étant venues pour sçavoir s'il les expédierait bientost : Cela est fait, leur dit-il, ne pouvant lire vostre procès, je l'ay bruslé. — Ah! nous sommes ruinées, dirent elles. — Ne vous affligez pas tant, il ne s'agissoit que de cent écus, les voylà, et je croy en estre quitte à bon marché. Depuis il n'en voulut plus ouïr parler et disoit plaisamment que le Roy alloit plus souvent que luy au Palais. Il ne garda pas sa charge longtemps, car il fit tant de dettes qu'il la fallut vendre[72] ».

D'après Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement de Bourgogne (*Supplément au Ménagiana*), la somme litigieuse était de 4 ou 500 livres.

Cet état d'esprit, assez rare heureusement, a dicté le sonnet suivant, nous n'osons affirmer catégoriquement qu'il en soit l'auteur, mais, à coup sûr, il ne l'aurait pas désavoué :

Sonnet sur une charge de conseiller.

J'estime mon métier moins que celuy d'un chien,
Il me faut tous les jours lever à la chandelle,
D'un malheureux procès me charger la cervelle.
Et souvent qui plus est, je n'y profite rien.

Je vis incessamment dans ce fâcheux lien
Sans pouvoir espérer auprès d'une cruelle
En contant mon tourment luy dire qu'elle est belle,
Et que seule elle fait mon repos et mon bien.

Si j'étois condamné sans aucune ressource
A passer de mes jours la malheureuse course
Sans attendre jamais un plus fortuné sort,

J'aimerois mieux quitter mon honorable place,
Et n'être point compté parmi ceux de ma race
Que souffrir plus longtemps une pareille mort.

De 1626 à 1635 Des Barreaux se lia avec Potel, conseiller au Châtelet, Jacques Bordier, seigneur du Raincy, Picot, Miton[73], trésorier des gardes écossaises, grand joueur, et chez l'infortuné duc Henri II de Montmorency avec quelques gentilshommes de l'entourage de Gaston d'Orléans : Bois-Yvon[74] un de ses chambellans, impie parmi les impies, auquel à sa mort, sans succès d'ailleurs, Des Barreaux amena un confesseur; Claude Chauvigny de Blot[75] le mordant et cynique chansonnier, etc.

Il eut de nombreuses maîtresses, les « Roquentins de la Cour[76] » (1634) avant de parler de ses succès

féminins font d'abord allusion aux tristes mœurs qu'on lui prêtait :

> Du vilain plaisir de la vie
> Que l'on nomme sodomie,
> Le conseiller Des Barreaux
> Y sçait tous les plaisirs nouveaux.

ils citent ensuite ses liaisons avec Mlles de Mesliant et de La Chapelle dans des termes trop crus pour être reproduits[77].

A quelle époque Des Barreaux connut-il Marion de L'Orme[78]? Est-ce en 1633 ou 1634? Quand il la rencontra au château de Baye[79] elle avait de vingt à vingt et un ans, ses parents la destinaient à la vie religieuse.

Marcassus[80] a raconté leurs amours dans un petit poème publié dans les *Muses illustres* (1658). Il ne faut pas y chercher la vérité historique mais quelques détails confirmés par les propres poésies de notre épicurien. Une erreur volontaire est cependant à relever. Marcassus a représenté le père de Marion comme le seul obstacle à la réunion des deux amants. Malheureusement pour Jean de Lon, sieur de L'Orme, il mourut trop tard (13 juillet 1639), quatre ou cinq années après la première chute de sa fille alors que sa beauté était universellement appréciée! Le motif auquel a obéi Marcassus a été de ménager les susceptibilités de la famille de Marion, il lui était impossible d'agir autrement :

LES AMOURS
DE PYRAEMON ET DE LA BELLE VÉNÉRILLE

A DES BARREAUX

Muses qui présidez sur les bords de la Seine
Redonnez de la force à ma mourante veine,
Et souffrez que mes vers chantent d'un plus haut ton
L'aymable Vénérille et le beau Pyraemon;
Vénérille, beauté que la faveur céleste
Voüa, dès son enfance, au saint culte de Veste,
Et Pyraemon, l'honneur des plus chers nourrissons
A qui Phœbus apprit ses plus belles chansons.
Vénérille, beauté dont la tresse flottante
Ravit d'aise et d'amour le Zéphir qui l'évente,
Et dont les noirs chaisnons traisnans à longs replis
Couvrent un sein plus blanc que la neige et le lys;
Vénérille, beauté que le flambeau du monde
Ne voyoit qu'avec honte en se levant de l'onde,
Et qui dans la douceur d'une profonde paix
Gardoit le feu sacré qui ne s'esteint jamais.
Pyraemon, ce Berger dont la bonne fortune
Ne se rendit jamais qu'à peu d'autres commune,
Ce bien-heureux Berger que Vénus et l'Amour
Rendirent autres-fois l'arbitre de leur Cour;
L'un et l'autre arrivez à la fleur de leur âge
Dans les champs où la Seine estend son beau rivage,
L'un et l'autre formez pour le plaisir des yeux,
Et pour l'estonnement des Nymphes et des Dieux;
L'un et l'autre pressez par ces charmantes flammes,
Dont un mesme desir va consommant deux âmes;

L'un et l'autre enflammez de cette belle ardeur
Qui remplit les esprits d'une noble fureur,
Si c'est une fureur de se laisser surprendre
A ces feux dont Amour nous peut réduire en cendre,
Une fureur aux Dieux de laisser s'enflammer,
Une fureur de mesme aux Déesses d'aymer.
  En la fleur de ses ans la belle Vénérille,
Dans une gaye humeur, et paisible, et tranquille,
Sans jamais s'ennuyer passoit les jours entiers
A construire d'ozier de merveilleux paniers;
Pyraemon tout de mesme, et sans inquiétude,
A méditer des vers s'appliquoit à l'estude,
Et faisoit retentir au fond d'un beau vallon
Ses divins chalumeaux qu'il tenoit d'Apollon;
Quand par l'heureux effet d'une douce surprise,
Tous deux en mesme temps perdirent leur franchise,
La Bergère ayant veu trois fois son Pyraemon
Animer ses pipeaux du vent de son poumon,
Et trois fois le Berger ayant veu la Bergère
Ardente à son travail sur la verte fougère.
  La Bergère, amoureuse en ses plus jeunes ans,
Occupe à la garder le soin de ses parens;
Mais ces soins assidus qui veillent à sa garde
Ne peuvent destourner le sort qui la regarde :
Il ne fut jamais rien d'impossible à l'amour,
Tout tremble devant luy, tout cède et luy fait jour,
Ou la force, ou la ruze augmente sa puissance,
Et nul d'entre les Dieux ne luy fait résistance;
Du destin qui nous suit, les décrets peuvent tout,
Et si ce n'est luy-mesme aucun ne les dissout,
Aux caprices du sort nostre vie est sujète,

Et pas un des mortels ne vit comme il souhaite;
L'amour sans se mouvoir nous void vivre ou mourir;
Et les maux qu'il nous fait luy seul les peut guérir.
Dans la secrette horreur des forests ombrageuses,
Ce jour si favorable aux âmes langoureuses,
Pyraemon enflamé d'un grand embrazement,
Conte les maux qu'il sent dans son nouveau tourment;
Soit que l'astre du jour se lève ou qu'il se couche
Le nom de Vénérille est toûjours dans sa bouche,
Il chante incessamment sa grâce et ses appas,
Mais son chant amoureux ne le soulage pas.
La Belle, d'autre part, souffre une ardeur semblable
A celle qui le brusle et le rend misérable.
Amour luy fait sentir comme à luy son pouvoir;
Elle en veut estre veuë et desire le voir;
Dequoy sert la rigueur dont elle est poursuivie,
Tout ce qu'on luy deffend augmente son envie;
Leurs souhaits mutuels aspirent aux effets
Qui peuvent quelque jour les rendre satisfaits;
Mais du cruel destin la fatale puissance,
Par ses empeschemens augmente leur souffrance,
La fierté dont il traite, et l'un et l'autre Amant,
Augmentant leurs ennuys, augmente leur tourment.
Cependant mesmes soings occupent leurs pensées,
De desirs mutuels leurs âmes sont pressées,
L'ardeur qui les consomme au milieu de leurs feux,
Toute grande qu'elle est, est moindre que leurs vœux,
Plus grande toutesfois que la chaleur ardente
Qui brusle les sablons de l'Afrique brûlante,
Quand les soleils d'esté, du haut du firmament,
Espandent par les champs un vaste embrazement,

Que les fleuves à sec montrent leurs fonds arides
Et que la terre affreuse en ses profondes rides,
Dans une estrange soif semble se plaindre aux Dieux
Du mal qu'elle ressent du clair flambeau des Cieux.
Hélas! combien de fois, cette Amante suivie
De celle dont le soin s'oppose à son envie,
En allant visiter les saints Temples des Dieux,
Et voyant par hazard cet Amant glorieux,
A-t-elle ressenty la violente atteinte,
Et d'une courte joye, et d'une longue crainte?
Combien de fois aussi le mesme événement
Agita-t'il l'esprit de ce fidelle Amant?
Après cette rencontre, hélas! quelle espérance
Sçauroit-elle rester à leur impatience,
Ailleurs ils ne sçauroient se parler en secret,
Ailleurs tout les traverse, et tout leur est suspect,
Les Temples à leurs feux sont un puissant azile
Où l'Amour aux humains se rend moins difficile;
L'un addresse les vœux aux Dieux dont autresfois
Les cœurs se sont soûmis aux amoureuses loix;
Et l'autre les addresse à ces grandes Déesses
Qui de ces Souverains ont esté les Maistresses;
Tous deux en ces Saints lieux pour de pareils succez
Jettent mille soûpirs, et font mille souhaits;
Mais soûpirs et souhaits, de qui la violence
N'ozent paroistre au jour ny rompre le silence;
A peine leurs pensers en ozent-ils parler
A ce Dieu tout puissant qui vient de les brusler,
Mais le temps change tout et le sort en colère
Apprend par la prière à n'estre plus sévère,
Toute fière qu'elle est, la Fortune fait voir

Marie de L'Orme, sa mère, fille de Annet Chastelain.

De sa légèreté l'admirable pouvoir,
Au fort de son courroux elle arreste sa rouë,
Et nous eslève au Ciel du milieu de la bouë;
L'on ne sent pas tousjours les durs coups de sa main,
Tel est triste aujourd'huy qui ne l'est pas demain;
Si la prière a lieu, la prière est capable
D'adoucir un Esprit le plus inexorable;
Que ne peut la douleur qui tourmente un beau corps,
Sur qui le Ciel propice a versé ses trésors,
Et qui peut persister à demeurer farouche,
Lors qu'il entend souvent plaindre une belle bouche?
Jean de Lon, sieur de L'Orme.
Le Père de la Belle en ses plus foibles jours,
De soixante saisons avoit fourny le cours,
Quand avec tous les maux dont la fièvre est suivie
Le Trespas attaqua sa languissante vie,
Et pour exécuter le triste arrest des Cieux
D'un sommeil éternel luy vint fermer les yeux.
On dit que Pyraemon, de peur que la tristesse
Ne troublast le repos de sa chère Maistresse,
Se plaignit du Destin qui luy ravit le jour,
Et le creut mesme un temps fatal à son amour;
Mais ayant veu depuis la Belle désolée,
Par l'espoir à venir doucement consolée,
Sa sensible douleur n'alla pas plus avant
Il revint de sa peur plus guay qu'auparavant;
Veit un Argus esteint en la mort de son Père,
Et n'appréhenda plus la garde de sa Mère.
Marie Chastelain, femme de Jean de Lon, sieur de L'Orme.
Depuis, le sort qui suit les grands contentemens
Augmenta de leurs cœurs les doux embrazemens,
Chacun d'eux à l'envy cherche le temps propice
A se communiquer leur amoureux supplice,

Et ce que les parens avoient tant deffendu,
Leur est par la Fortune heureusement rendu;
L'eau nourrit les moissons, la chaleur diminue
Lors que l'ombre des Monts en la plaine est venue,
On trouve le sommeil au frais d'un mol gazon,
Le Zéphir adoucit la plus rude saison,
Les arbres émondez ont souvent l'advantage
De porter jusqu'aux Cieux leur verdoiant feuillage,
Un doux calme succède à la fureur des vents,
Et la mort d'un seul homme a sauvé deux vivans.
Après avoir quitté tous ses attours funèbres,
Et préféré le jour à l'horreur des ténèbres;
Après qu'en apparence elle eut un an pleuré
Le rigoureux destin de son Père expiré,
Comme quand le Soleil sort d'une obscure nuë,
On la veit de son deuil plus belle revenuë,
Ou telle que l'Aurore en son riche appareil
Aux portes d'Orient devance le Soleil.
La douceur de son front, et l'air de son visage,
Luy donnent l'amitié des Nymphes du rivage,
Elle s'en voit chérie, et fréquente leur Cour,
Elle en est l'ornement et la gloire et l'amour;
La mère en est ravie, et la voyant plus belle
Que les Nymphes du lieu qui dansent avec elle,
Elle flatte son cœur dans son ravissement
Du choix qu'elle fera de quelque illustre Amant;
Elle en void desja mille ardents à sa conqueste,
Et les contemplans tous, Pyraemon seul l'arreste;
Pyraemon luy paroist le plus charmant de tous,
Il est riche, il est beau, son entretien est doux,
L'abondance et l'honneur règnent dans sa famille,

Il est digne tout seul de posséder sa Fille.
    Pyraemon découvrant ses sentimens secrets,
Eslève son amour à de plus grands progrez,
Il redouble ses soings, et suit par tout la Belle,
Mesprise accortement ceux qui s'approchent d'elle,
Et les comble si fort de tristesse et d'ennuy
Qu'aucun n'ose se plaindre ou parler devant luy;
De ses charmans discours l'aimable violence,
Les oblige par tout à garder le silence,
En rien de ce qu'Amour aux Amants fait tenter,
Aucun de ses rivaux ne le peut surmonter.
    L'Amante le regarde avecque tant de joye
Que mesme en se joüant, elle s'en rend la proye,
Et l'adorable Amant en se joüant aussi,
Luy fait veoir qu'elle seule est son plus grand soucy.
    Ils se parlent des yeux et leur muet langage
De leurs feux mutuels est l'infaillible gage,
Pendant que l'un et l'autre occupent tous leurs sens
A prendre avec plaisir ces divertissements,
De quel rare entretien, et l'Amant et l'Amante
Ne flattèrent-ils pas leur amoureuse attente?
Les termes obligeans, les souris gracieux,
Le parler complaisant de la bouche et des yeux,
Et tout ce que l'amour peut inventer pour plaire
Ne manquoient au Berger non plus qu'à la Bergère,
L'un et l'autre ravis d'un commerce si doux
Combloient de désespoir le cœur de leurs jaloux,
Le Dieu qui se plaignoit sur les bords du Pénée,
Versa moins de soupirs pour sa Nymphe obstinée,
Que l'aimable Bergère en mille endroits divers,
Ne receut du Berger de lettres et de vers,

Interprettes secrets des pensers de son âme,
Et gages asseurez de sa constante flame;
Si les vents indiscrets en informoient les Dieux,
Les vents rendoient les Dieux pour jamais envieux.
Par les charmes des vers les plus humbles campagnes
Ont veu les chesnes verds arrachez des montagnes,
Eux seuls ont attendry les plus aspres rochers,
Arresté les Torrens, rendu le calme aux Mers,
Appaisé la fureur des Tigres d'Hircanie,
Et des monstres d'Enfer appaisé la manie;
Par eux la belle Amante au fonds de son ardeur
Banit de son esprit la honte et la pudeur,
Elle en devient hardie et n'ayant rien à craindre,
Après un long soûpir sans hésiter ny feindre,
A peine eust-elle dit j'ayme, en le regardant,
Que le Berger devient mille fois plus ardant.
Cette parolle douce autant qu'ingénieuse
L'asseure d'une vie infiniment heureuse,
Elle void aussi fort esclatter son amour
Qu'esclatte en plein midy la lumière du jour,
Il court à la revanche et luy rend la pareille,
Frappant du mesme mot doucement son oreille,
La Bergère à ce mot sans attendre à demain,
Luy dit, courtois Berger, mets ta main dans ma main,
Et si je te parois plus que nulle autre aymable,
Célébrons un accord d'Amour inviolable.
Pyraemon tend la main et regardant les Cieux,
Appelle par trois fois à tesmoins tous les Dieux,
Et proteste qu'il veut que la foudre l'escraze,
S'il arrive jamais qu'un autre objet l'embraze;
O le plus ravissant d'entre tous les Bergers,

Prend, repart-elle alors, prend de moy trois baisers,
A l'instant le Berger tout transporté de joye,
Comme un jeune Faucon qui fond dessus la proye,
Va fondre à bras ouverts sur la rare beauté
Qui tient dans ses liens son destin arresté,
Leurs mains sont sur leur dos soudain entrelacées,
Et leurs bouches soudain l'une à l'autre pressées;
Pyraemon aux baisers qu'il prend avidement,
Sent esgarer ses sens dans son ravissement,
Le premier fait venir sur ses lèvres son âme,
Au second il languit, au troisiesme il se pasme,
Et si la mort alors eut peu le voir périr,
Le plaisir qu'il sentoit l'eust fait bien tost mourir;
Et vous, belle Bergère, à ce moment funeste,
Vous eussiez veu la fin du bonheur qui vous reste,
Le Ciel d'autre succès eust été le tesmoing,

Isabelle et Marguerite, sœurs ainées de Marion.

Si Philis et Cloris n'eussent paru de loing.
Philis, nymphe en amour à Vénérille esgale,
Et sur tout de tout temps sa haine et sa rivale,
A l'abord importun de ses jeunes beautez
On veid des deux Amans cesser les privautez;
Il faut se séparer, Pyraemon s'en afflige,
Mais quoy sa Vénérille à ce devoir l'oblige,
Il quitte cet objet de mille appas pourveu,
Et s'enfuit dans les bois de crainte d'estre veu,
Depuis toutes les fois que le temps favorable,
Rejoint l'heureux Amant à l'Amante adorable,
Mille et mille plaisirs, et receus et donnez,
Mille ravissements d'une suite enchaisnez,
Remplissent tous leurs sens de merveille et de joye,
Quand ils ne craignent plus que personne les voye;

Le nombre n'est certain, s'il est certain qu'on peut,
Avec facilité conter quand on le veut,
Combien de l'Océan les violents orages
Roulent de flots mutins le long des deux rivages,
Combien flottent d'espics sous les vents mugissans,
Combien la Canicule en brusle par les champs,
Combien parmy le Ciel on void briller d'estoiles,
Lors que l'humide nuict a desployé ses voiles,
Et combien sur la Terre on peut voir d'yeux ouverts
Lors que l'astre du jour esclaire l'Univers.
   Quand à ces deux Amants la veuë est interdite,
Chacun par des présens à se revoir s'invite,
Leurs desirs mutuels s'estendent en tous lieux
Où l'on peut rencontrer ce qui doit plaire aux yeux;
L'un donne des œillets, l'autre donne des roses
Sous le Soleil naissant heureusement écloses,
Les jardins cultivez par les soins des humains
Servent de riche proye à leurs avides mains.
   Ils se font des bouquets d'un artifice rare
Des odorantes fleurs dont la terre se pare,
Le Berger au défaut de ce fleuri thrésor
Prend de petits paniers composez de brins d'or,
Les envoye en secret à sa Bergère aimable,
Quand elle luy renvoye un beau baston d'érable,
Dont les nœuds de fin or distans également
Monstrent qu'Alcimédon les feit artistement.
A ce don elle adjouste un chalumeau champestre
Dont le sçavant Daphnis fut autrefois le maistre.
   Un jour qu'au bord d'un bois le sommeil gracieux
De l'aimable Bergère avoit fermé les yeux,
De fortune une puce insolente et folastre

Sautoit à petits bonds sur sa gorge d'albastre,
Après avoir par tout picqué le marbre mol
Dont la nature amie a formé son beau col.
Si tost que Pyraemon apperçoit la cruelle,
Sauter impùnément sur le sein de la belle,
D'une subtile main, il la suit et la prend,
L'enferme dans un gland de cristal transparent;
Luy-mesme qui l'a prize à peine oze-t-il croire
Qu'on en ait jamais veu de si grosse et si noire.
Pour en faire au plustost à sa Bergère un don
Il va le lendemain trouver Alcimédon,
Le conjure d'en faire un chef-d'œuvre admirable,
Afin qu'à Vénérille il puisse être agréable.
Alcimédon ayant à sa prière esgard
Appelle tous ses sens au secours de son art,
Sa main attache au col de la puce insolente,
D'or fin et délicat une chaisne galante,
Luy bastit de fin or une illustre prison,
Et de purs diamans embellit sa cloison.
Il grave tout autour les enfans de la terre,
Froissez et gémissans sous les coups du tonnerre
Pour avoir par un coup estrange et furieux
Voulu chasser du Ciel le Monarque des Dieux;
D'autre part l'on y voit les élémens du monde
Le vaste sein de l'air, le feu, la terre et l'onde,
Et les amours des Dieux qui depuis le chaos
Pour de divins appas perdirent le repos.
On y voit Pyraemon, on y voit sa Bergère;
Et l'un et l'autre assis sur un lit de fougère.
Les beaux fruicts dont Pomone enrichit les vergers,
Les rosiers, les jasmins et les beaux orengers,

Des plus superbes fleurs les troupes odorantes,
Des oyseaux les mieux peints les familles volantes,
Tout ce qu'enfin les doux et ravissans Zéphirs
Font naistre par les champs du vent de leurs soupirs,
Esclatent sur l'ouvrage et font voir la nature
Ou vaincuë, ou vivante en sa belle sculpture.
L'aimable Vénérille admire le présent,
Le baise mille fois et rit en le baisant,
Confesse franchement plus elle le contemple
Que le don et l'Amant n'ont jamais eu d'exemple,
Et toute transportée et de joye et d'amour,
Proteste qu'elle aura sa revanche à son tour.
Pendant que ses beaux yeux veilloient le feu céleste
Dans le temple sacré de l'éternelle Veste,
Elle avoit de fin or, de soye et de cheveux,
Fait de sa propre main un tissu merveilleux;
Ce merveilleux tissu d'un art incomparable
Monstre de son esprit l'adresse inimitable;
Le Ciel pur et serein paroist dans le milieu
Roullant incessamment au tour de son essieu,
A son extrêmité la ravissante Aurore
Commence à se monstrer sur le rivage More,
Les chevaux du Soleil sortant du sein des eaux,
Soufflent le jour naissant de leurs béans nazeaux,
A l'entour sont des ans les saisons inconstantes,
Et les heures du jour également distantes,
A leur brillant abord l'obscurité s'enfuit
Et l'aimable clarté chasse l'affreuse nuit;
Au dessous on remarque à l'entour de la terre,
Les vastes mers rouller comme un liquide verre;
Où tous les animaux formez diversement,

Habitent en repos l'un et l'autre élément,
Et l'élément qu'enclost cette large ceinture,
Fait des fleurs et des fruits une riche peinture.
On y voit des moissons, des troupeaux, des Bergers,
Des Satyres, des Paons avec des Faons légers,
A faire des boucquets des beautez empèchées,
Et des Nymphes debout, ou des Nymphes couchées;
Tel estoit le tissu dont elle fit un don,
Avecque son pourtrait à son cher Pyraemon;
Et ce don fut suivy de sa riche ceinture,
De sa pudeur vaincuë indubitable augure.
Le Berger reconeut qu'il estoit son amy;
Et songeant qu'il ne faut rien tenter à demy,
Un soir sous la faveur de l'ombre et du silence
Jusqu'au lict de la belle il porta sa licence;
Cet abord impréveu la fait trembler de peur,
Elle oppose à sa force une extrême rigueur,
Elle devient farouche, elle devient cruelle,
Et l'appelle indiscret, méchant et peu fidelle;
Cependant Pyraemon par des termes plus doux
S'efforce accortement de calmer son couroux,
La nomme son salut, son Ange tutélaire,
Luy dit que puis qu'il voit qu'il a pù luy desplaire,
Il est prest d'expier son crime par sa mort,
Et noyer dans son sang son déplorable sort.
Voy ce fer (luy dit-il) et regarde sans crainte
Finir mes tristes jours sous sa dernière atteinte.
A ces mots tout soudain elle luy prit le bras,
Et luy dit, ah je veux que tu ne meures pas!
Que de soûpirs alors suivis de chaudes larmes
Des mains des deux amans firent tomber les armes,

Amour qui présidoit à leurs secrets discours,
Des rigueurs de la Belle arresta tout le cours :
  L'adorable Berger appaisa sa colère,
Son esprit devint doux, elle fut moins sévère;
Dans leur premier accord la paix remit leurs feux,
Et le Berger en un accomplit tous ses vœux,
Sans qu'il luy restast rien à se promettre d'elle,
Que le bien de la voir et constante et fidelle;
Delà qui veut sçavoir combien de fois depuis,
Leurs desirs ont trouvé de favorables nuicts,
De lieux seurs à se voir, d'occasions propices;
Combien ils ont gousté de solides délices;
Qu'il consulte à loisir l'amour qui conjoint tout,
Et qui seul a mené leurs desirs jusqu'au bout.
Il verra que l'Amour témoin de leur martyre
Tout-puissant Dieu qu'il est ne le sçauroit pas dire,
Le cours délicieux de leur félicité,
Se veit en peu de temps par le sort arresté :

Cinq-Mars, Grand-Ecuyer de Louis XIII.

  Acon, ce jeune Acon, que la beauté suprême,
Rendit heureusement seul semblable à luy-mesme,
Par l'art que l'on pratique à la Cour des grands Roys,
Vint soumettre l'Amante à ses injustes loix,
Et t'osta pour jamais Pyraemon la conqueste,
Qui d'un myrte amoureux avoit orné ta teste;
Te fit quitter l'empire, ou content de son sort,
Tu semblois n'avoir rien à craindre que la mort.
Cependant d'un rival l'inévitable adresse,
T'a privé pour jamais de ta belle Maistresse;
Tes soûpirs et tes vœux sont vains et superflus,
L'infidelle t'oublie et ne te connoist plus,
A son nouvel Amant elle a rendu les armes,

Il est absolument le maistre de ses charmes;
Mais cesse, Pyraemon, cesse de t'affliger,
Dans peu de temps, croys-moy, le Ciel te doit venger.
En effet, le voleur d'une si riche proye,
Par un triste accident vit terminer sa joye,
Et l'infidelle au fort de son contentement
Se vit aussi ravie à son nouvel Amant;
Le subjet et l'auteur de sa foy violée,
La rendit aussi-tost et triste et désolée,
Leur mutuelle amour enfin n'eust plus de lieu,
Las! il falut se dire un éternel adieu.
Ah! que le chastiment suit ardemment l'offense,
Et que les justes Dieux sont prompts à la vengeance,
D'un sort inespéré le triste événement
Esteignit le bon-heur de l'un et l'autre Amant,
La Fortune insolente, inconstante et volage,
Dans la perte de l'un vint assouvir sa rage;
Acon, ce jeune Acon qu'elle avoit autrefois
Eslevé fièrement jusqu'au trône des Roys,
Les délices, le soin, et l'amour de son Maistre,
Qu'elle mesme avoit fait tout ce qu'il pouvoit estre;
Et qu'avec plaisir elle nous faisoit voir,
Comme l'unique effet de son plus grand pouvoir.
Enfin ce jeune Acon si puissant et si brave,
Dont la Cour autrefois feit gloire d'estre esclave,
Descheu de sa grandeur sous un sort inhumain,
Vit borner ses beaux jours par une infâme main.
Par là, Cher Des Barreaux, voy comme l'injustice,
Souvent traisne après soy sa peine et son suplice,
Comme un cruel sort suit les plaisirs non permis
Lors qu'avecque eux un crime hautement est commis.

Après cette adventure exécrable et funeste
Cette aimable beauté, cette beauté céleste,
Esprouvant cent rigueurs du sort capricieux,
Ne joüist pas long temps de la clarté des Cieux.
Aux décrets de la Parque elle fut exposée,
Et tu portas ailleurs ta flâme méprisée.
Elle ne sent plus rien, et tu sens désormais,
Les solides douceurs d'une profonde paix.
. . . .
. . . .

A la version poétique de Marcassus, opposons la réalité :

Marion, coquette, résista longtemps et réussit à retenir le plus inconstant des hommes. Cette mauvaise langue de Tallemant a, suivant son habitude, forcé la note :

« Ce fut luy (Des Barreaux) qui mit Marion à mal. Il fut huict jours caché chez elle dans un meschant cabinet où l'on mettoit du bois; là, elle luy apportoit à manger et la nuict il alloit coucher avec elle. Depuis elle l'alloit trouver en une maison du faubourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Il appeloit ce lieu l'Isle de Chypre. »

L'élève devait rendre bientôt des points au maître. Recherchée par quelques grands seigneurs, elle se donna à François de Rouville beau-frère de Bussy-Rabutin, à Miossens depuis maréchal d'Albret, à Arnauld Corbeville dit le Carabin, au maréchal de La Meilleraye, à Saint-Evremond, etc., etc., mais c'était là de simples caprices sans lendemain.

Des Barreaux refusa longtemps de croire à son malheur. Sa confiance était entière le jour où le cardinal de Richelieu lui fit dire par Bois-Robert qu'il entendait régner seul sur le cœur de la courtisane. Vanel (Galanteries des Rois de France, 1694, T. II, p. 165) a raconté cette faiblesse d'un grand homme[81] :

« Le cardinal de Richelieu vit pour la première fois Marion par l'entremise de Ninon des Enclos, son amie et sa rivale en libertinage. Il voulut savoir si Cinq-Mars en étoit aimé, et donna commission à Bois-Robert de le découvrir. Cet abbé luy apprit que dans les comploisances de Marion de L'Orme pour le favory du Roy, la vanité avoit plus de part que l'amour et que toute la tendresse de cette fille étoit pour Des Barreaux, conseiller au Parlement, jeune homme bien fait de sa personne, d'un esprit vif et d'une conversation enjoüée, mais desbauché et impie au dernier point. Le Cardinal fit proposer à Des Barreaux par Bois-Robert que s'il vouloit luy céder sa maistresse, et l'engager à respondre à sa bonne volonté, on auroit tant de reconnoissance pour ce sacrifice qu'on feroit pour sa fortune tout ce qu'il pourroit désirer. Bois-Robert s'acquitta de sa commission avec beaucoup d'adresse, mais Des Barreaux ne répondit à cette ouverture qu'en plaisantant, et feignant toujours de croire le Cardinal incapable d'une telle foiblesse. Ce ministre en fut si irrité qu'il persécuta Des Barreaux tant qu'il vécut, et l'obligea à se défaire de sa charge et à sortir du royaume. »

Un concurrent sérieux et irrésistible, doué de toutes les séductions, Des Barreaux presque qua-

dragénaire le rencontra dans un adolescent, le marquis de Cinq-Mars, disposé à tout pour conserver sa nouvelle maîtresse, acceptant, s'il le fallait, de l'épouser secrètement. Le Roi, irrité de ce projet — c'était presque pour lui un divorce[82] — s'en plaignit à Richelieu. La maréchale d'Effiat, Marie de Fourcy, avertie porta plainte contre Marion de L'Orme l'accusant de rapt et de séduction. Cette plainte motiva l'ordonnance du 26 Novembre 1639 sur les mariages clandestins[83].

Dépité Des Barreaux se retira devant le grand-écuyer de Louis XIII en maudissant l'infidèle.

Les amoureux inconsolables sont rares et notre épicurien, moins que tout autre, n'était pas homme à pleurer longtemps, il l'a proclamé lui-même :

Il faut prendre pendant la vie
Tout le plaisir qu'on peut avoir...

il se consola avec Geneviève Du Gué, femme de Jean de Moussy, sieur d'Iteville, maître des comptes.

Ha, Des Barreaux, mon cher amy,
Où sont tes complaisances,
Quoy, tu abandonnes Moussy
Au milieu des souffrances[84]

et avec d'autres...

La vérité, c'est que Des Barreaux ne fut pas un délicat en amour ; à part Marion, il eut avant et après des fantaisies et pas autre chose.

Désillusionné, mal vu de Richelieu, craignant les effets de sa colère, Des Barreaux partagea sa vie

entre la bonne chère, la volupté et le libertinage. Il quitta Paris dans l'intention « d'écrémer les délices de la France » cherchant dans chaque province ce qu'elle produisait de meilleur.

Balzac dans sa lettre à Chapelain des premiers jours d'Août 1640 (elle est datée par erreur du 24) a tracé un tableau fidèle de ces pérégrinations :

« Mais il faut laisser toute autre matière pour faire le récit de l'entreprise héroïque d'un galant homme qui a passé en ce païs, et qui va cherchant la vérité et le bon vin par mer et par terre. Pour cet effet, il médite un pélerinage vers Monsieur Descartes à l'imitation de celui d'Apollonius vers Hiarchas. Néantmoins il remettra la vérité et Monsieur Descartes à l'année prochaine, et ne passera pas la mer, de cette campagne, mais cependant son autre dessein mérite d'être sceu de tout l'Univers. Il est parti exprès de Paris, pour voir naistre et mourir le soleil à Balzac, pour aller manger ensuite tous les melons et toutes les figues de Gascogne, et de là, prendre le chemin de Languedoc, afin de faire vendange à Frontignan. Alexandre n'a jamais eu une si belle pensée. La conquette des Indes n'est rien en comparaison, et donnez-vous bien garde une autre fois de me parler des voyages de votre Thésée. Vous sçaurez d'abord qu'il me parle de vous comme je veux qu'on en parle, et que cette introduction m'a si fort plû que quand il eut traisné après lui des Ménades, Silènes, Asnes et Panthères, je n'aurois sceu fermer ma porte à ce train extraordinaire. Comme j'achevois ma lettre, celuy qui en est le sujet (Des Barreaux) est arrivé icy au galop, et m'a rendu une seconde visite, matutinam, siccam et

sobriam. Je vous diray pourtant que cette sobriété est intéressée, et qu'il n'a pas desjeuné de peur de faire tort à un grand dîner qui l'attendoit à Angoulême. Ainsi son abstinence mesme a l'intempérance pour objet et ne s'accorde pas autrement à celle des Pères du désert. »

En Anjou, il fréquentait la maison de Timoléon de Daillon, comte du Lude; en Languedoc, celle d'Alexandre de Castelnau, comte de Clermont-Lodève, marquis de Saissac, dont il disait que « la bonne chère et la liberté étaient dans leur trône ».

Sa réputation de « débauché » était si bien établie que Chapelain répond à Balzac le 11 Août 1640 :

« Mais vostre transport a excité le mien et je vous ay parlé jusques icy d'une lettre sans vous dire ce qu'elle contient, comme vous m'avez parlé une demie heure de M. Des Barreaux sans me dire que c'estoit de luy que vous me parliés. Il est vray que les choses que vous m'en disiés luy sont si particulières et ces illustres desseins peuvent si peu estre conceus par d'autres que par luy que quand vous ne l'eussiés point nommé à la fin je n'eusse pas laissé de le deviner et de le connoistre à son air et à son alleure. Le nouveau Père Denis ayme donc à faire voyage aussy bien que le vieux et, sans aller sur le bord du Gange, sçait se faire des Indes du païs de Frontignan. Le double projet de trouver la vérité et le bon vin n'est pas, comme vous dittes, une pensée à qui celles des Césars et des Alexandres se peussent comparer. Nous verrons comment il l'éxécutera et s'il s'acquittera aussy bien de celle qui regarde l'Angleterre que de celle qui regarde la Provence. A vous en dire toutesfois mon opinion, je croy que l'année qui vient.

il n'ira point chercher Monsieur (Descartes) et qu'il se contentera de ce voyage cy pour tous les deux. Il croira sans doute qu'ayant trouvé le vin, il aura trouvé la vérité, et si l'on le veut obliger de la chercher ailleurs, il alléguera que préférablement à tout autre lieu la vérité est dans le vin, et qu'une pipe de Frontignan contient plus de lumières et de connoissances que tous les escrits de la philosophie ancienne et moderne. J'ay regret que nous ne puissions monstrer ce beau tableau à son ami, qui ne l'est plus (est-ce François Luillier ?), et que les considérations que vous avés le privent et quelques autres de ses amis du plaisir qu'ils auroient à entendre une chose si rare. Ils ne la verront point néantmoins puisque vous le défendés. »

et le 15 Décembre suivant, Chapelain écrit encore à Balzac :

« L'illustre desbauché n'est pas encore de retour de ses Indes, et je m'attens qu'après avoir esté planter les vignes au delà de la Ciutat (La Ciotat) et de Frontignan, il aura donné par la tempeste dans quelque île de Naxe (Naxos, dans l'Archipel) et que, ce qui l'arreste encore en chemin, aura esté quelque nouvelle Ariadne qu'il aura trouvé digne de sa consolation. »

Dans ses promenades, Des Barreaux avait lié partie avec Picot (est-ce le maître de la Musique du Roi ?) et autres qui lui ressemblaient[85] ; il leur était difficile de ne pas se livrer à des manifestations folles et impies suivant le lieu et le moment :

« En Touraine, il manqua d'être assommé par des paysans : ayant été à la campagne, voir quelques amis, il s'y rencontra avec deux cordeliers et voulut faire l'athée

pour rire aux dépens de ces religieux. Il n'eut pas grand peine à cela, et débita tant de choses que ces pauvres moines ne voulurent pas loger sous le même toit que ce diable et s'en allèrent chercher gîte chez le curé. Les villageois en eurent vent, et cette nuit-là, par malheur pour Des Barreaux, les vignes ayant été gelées, ils crurent que c'étoit ce méchant homme qui en étoit la cause et se mirent à l'assiéger dans la maison de leur Seigneur, ils s'y opiniâtrèrent et on eut de la peine à faire sauver le mauvais plaisant qu'ils poursuivirent assez longtemps. »

« En passant à Montauban, il se mit un jour de presche dans le temple de ceux de la Religion, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes. Ils ne pouvoient être ivres, car c'étoit huit heures du matin. Sans un Mr Daliez, galant homme de ce païs là, on alloit les jeter par la fenêtre. » (Tallemant).

Des Barreaux continua assez longtemps ces sortes de voyages, il ne fit cependant pas celui de Hollande qu'il avait projeté pour aller voir Descartes.

Une maladie l'atteignit entre temps qui donna occasion à sa première palinodie :

« Il dit, suivant Tallemant, qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il espéroit de sa mère. Cette femme estant morte[86] (Janvier 1641) les beaux-frères de Des Barreaux (Jacques Favier et Pierre Viole) furent contraints de retenir ce bien et de luy donner seulement une pension afin qu'il ne se pust ruiner entièrement. »

Cette palinodie se rattache-t-elle à l'anecdote suivante (Bayle n'en garantit pas l'authenticité) :

« Il fit venir le prêtre avec autant de diligence que s'il eût été un vieux dévôt. L'eau bénite, les chandelles bénites, les croix, les images et toutes les marques de la dévotion catholique entouraient son lit. On lui demanda comment il se portoit « Jugez, dit-il, du mauvais état de mon corps et de mon esprit, par l'attirail qui m'environne. »

Sa personne et son esprit séduisaient, on l'a déjà vu, ceux qui l'approchaient. Les témoignages à cet égard sont unanimes, Balzac revient là-dessus dans la lettre qu'il lui adresse le 12 Octobre 1641 :

uillaume Guez, ère de Balzac.

aric Nesmond, nère de Balzac.

id. de Campagnole, sœur de Balzac, veuve depuis 1621.

« On ne parle icy que de vous, depuis que vous en estes parti. Mon père, que vous avez érigé en patriarche Laban, et que vous remerciastes si éloquemment du présent qu'il fit au monde quand il me fit, admire sans cesse vostre éloquence. Il advouë que les heures qu'il a passées avec vous sont les plus belles heures du siècle qu'il a tantost achevé. Vostre mère d'adoption estime bien moins sa fécondité que sa fortune, et allègue si souvent son fils de la Cour, qu'elle commence à en donner de la jalousie à son fils de la Province. Pour la Veufve, qui tient bon contre le temps, et qui ne vous parut pas trop flestrie, elle se souvient avec plaisir de l'agréable enthousiasme dans lequel vous lui présentastes vostre service. Elle ne l'accepta pas à la vérité; mais elle n'oseroit nier qu'en ce moment d'audience, qu'elle vous donna, il ne luy passast par l'esprit une pensée moins sévère que celles qui l'entretiennent ordinairement, et quoy qu'elle veuille dire :

Si non pertœsum thalami tœdœque fuisset[87], etc.

« Je sçay bien que ces sortes de Veufves ne vous plaisent guères, et que vous n'approuvez pas fort la fidélité que

l'on garde aux morts. Mais que dites-vous pourtant de vostre vertueuse cousine (la comtesse de Bouteville) sur l'exemple de laquelle se forme ma sœur et de laquelle j'ay dit dans les Eloges des dames illustres :

Et cineres lacrymis rigat atque accendit amore [88].

« Je ne vous parle point de la promenade du soir, dont vous vous estes obligé par serment de consacrer la mémoire dans vos vers. Je ne vous parle ni de Diane, ni de ses compagnes, ni des satyres qui l'ont violée, ni de la Montagne verte, ni des Bains des Dieux, ni du Miroir des Estoilles, ni des autres pièces de nostre Cours. C'est à vous à m'escrire ce que vous en avez appris de vos Muses, et à vous acquitter de vostre parole. Seulement pour vous en faire mieux souvenir, je suis d'advis de vous envoyer quelques vers qui vous en demandent l'exécution. Ils ont esté faits au même endroit de la prairie, où vous promistes les vostres au soleil couchant et au Dieu de la Charante. Je suis.....

Balzac »

Quelques jours avant la mort du cardinal de Richelieu, le 24 Novembre 1642, Des Barreaux se fit représenter à Châteauneuf-sur-Loire par son cousin Claude Vallée au baptême d'un enfant dont il était le parrain. La disparition du grand Ministre lui permit de rentrer à Paris et de reprendre le cours de sa vie habituelle.

Ses qualités réelles, ses dons exceptionnels du corps et de l'esprit disparaissaient dans des excès de plus en plus fréquents ; sous l'influence de l'ivresse, il devenait simplement grossier et descendait au

niveau de la brute, quelquefois ses rages d'impiété dépassaient toute mesure. Les exemples en sont nombreux :

Henri Arnauld, évêque d'Angers, écrit le 31 Janvier 1643[89].

« Des Barreaux estant avant hier à un bal chez Monsieur Diez le conseiller, il jetta par terre le chapeau et la perruque d'un vallet de la maison qui lui avoit fait une sotte réponse. Ce vallet alla quérir un baston et ayant pris son temps que Des Barreaux étoit près de la porte parlant à une dame, il y en donna un fort grand coup sur la teste duquel il est fort blessé et se sauva. »

Le Gouz[90] :

« Pareil traitement lui fut infligé dans une rue de Paris. Un grand seigneur qui le connoissait, le voyant en mauvais état, le fit entrer dans son carrosse et lui demanda ce que c'étoit. Il dit : « Ce n'est rien, c'est un coquin à qui j'avois fait donner des coups de bâton et qui vient de me traiter de même.

« Mr Aubry et Mr Des Barreaux se donnoient tour à tour des coups de bàton et ce beau jeu dura quelque temps. »

Tallemant :

« En une desbauche, il dit quelque chose à Villequier, aujourd'hui le mareschal d'Aumont qui luy rompit une bouteille sur la teste, et luy donna mille coups de pié. Des Barreaux le jour mesme pria Bardouville, son amy, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, mais libertin, de faire un appel à Villequier. Bardouville qui connoissoit le pélerin, luy promit tout ce qu'il voulut, et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver; le galant homme dormoit

le plus tranquillement du monde, et depuis ne s'en est pas souvenu. »

« A Venise, il alla lever la couverture d'une gondole, qui est un crime dans ce pays de liberté, aussy fut-il bien battu. Il dit qu'il estoit conseiller de France, et ce fut en cette rencontre-là, à ce qu'on dit, que pour la première fois, on dit en Italie : *O povera Francia, mal consigliata !* »

« Un jour qu'il avoit bu il vit un prestre qui portant *Corpus Domini* avoit une calotte sur la tête; il s'approcha de luy et, au lieu de se mettre à genoux, il luy jeta sa calotte dans la boue et luy dit qu'il étoit bien insolent de se couvrir en présence de son Créateur. Le peuple s'esmut et sans quelques personnes de considération qui le firent sauver, on l'eust lapidé. »

Quant au scandale de l'omelette au lard[91] du Vendredi-Saint, il se réduit à peu de chose si l'on remonte aux sources. Voici le récit du *Ménagiana* (confirmé par Tallemant), point de départ de la légende, il n'y est pas question du Vendredi-Saint:

« Un jour qu'il étoit avec Mr d'Elbêne (Alexandre d'Elbène, chevalier, seigneur de La Mothe), c'étoit en carême; ils voulurent manger de la viande et ne trouvèrent que du lard et des œufs dont on leur fit une omelette. Dans le temps qu'ils la mangeoient, il survint un orage et un tonnerre si terrible, qu'il sembloit qu'il alloit renverser la maison où ils étoient. Mr Des Barreaux, sans se troubler, prit le plat et le jeta par la fenêtre, disant : Voilà bien du bruit pour une méchante omelette au lard. »

En 1647, il perdit son oncle, François Vallée, seigneur de Chenailles[92], président des Trésoriers de

France à Paris, chez qui il se rendait de préférence. Cet oncle avantagea son neveu, Claude Vallée[93], et sa nièce Anne Vallée, marquise de La Barre Chivrée, tous deux protestants, au détriment du poète et de ses sœurs restés catholiques. Des Barreaux les consola en leur disant : « Encore, pour vous autres, vous aurez le plaisir de croire qu'il est damné, mais moi je ne le sçaurois croire ». De ce qu'il en eut pourtant, il en acheta un bénéfice et ne s'en cacha point[94]. »

***

Des Barreaux se désintéressait des menées politiques qui troublaient le royaume en 1648, il aurait regardé passer les événements avec une indifférence absolue si l'agitation populaire n'était venue à la traverse de ses habitudes en lui fermant momentanément les maisons amies et surtout ses chers cabarets, théâtres de ses franches lippées. Après la journée des Barricades 26 Août 1648 la pensée de crier un jour famine, la vision de l'épuisement à prévoir en cas de siège des caves où sommeillaient les meilleurs crus de France, la substitution possible de l'eau au vin pour laquelle il affectait une sainte horreur rappelée par l'abbé Laurent de Laffemas dans sa mazarinade: L'Enfer burlesque.... Paris, 1649, in-4 :

Quelques-uns questent dans la plaine
Pour descouvrir quelque fontaine,
J'entends ou fontaine ou ruisseau;
Car pourveû que ce soit de l'eau.

Ils se la montrent tous par signe
Comme estant un bonheur insigne,
Et tesmoignent par leurs clameurs
Que Des Barreaux n'est pas des leurs,
Luy, qui prend pour mauvaise augure
Quand il rencontre de l'eau pure,

la perspective de se lever chaque matin et de se coucher chaque soir au bruit des mousquetades l'engagèrent à fuir une ville si peu hospitalière. Le 7 novembre, il est en Champagne, au château de Tanlay, près Tonnerre. S'étant endormi après boire, il laissa une chandelle allumée qui mit le feu à sa chambre ; heureusement il n'y eut de brûlé qu'un fort beau lit et les chausses de Mr d'Emery qui étaient derrière le chevet. On mit cet incendie sur le compte de la foudre, dit Dubuisson-Aubenay dans ses Mémoires[95].

On s'habitue à tout et Des Barreaux fatigué, n'ayant plus le ressort de la jeunesse, souffrait d'être séparé de sa famille et de ses intimes restés à Paris. Il ne devait pas tarder à les rejoindre.

La Fronde à laquelle son beau-frère, le président Violle, devait prendre une part active contre Mazarin, n'amena pas seulement le désordre dans la rue, elle provoqua un véritable déchaînement de libertinage, une sorte de crise d'épilepsie morale. Des Barreaux n'échappa pas à cette ambiance. De cette époque datent ses chansons d'une crudité d'expressions tout à fait en dehors de sa manière; comme elles sont

rarement signées, il est impossible de les séparer de celles de Blot qui lui envoie en 1649 le sixain suivant :

Enfin puisqu'il faut que je quitte
Ce beau titre de débauché,
Je veux devenir hypocrite
Pour qu'il ne me manque un péché,
Et, quoique tard je m'en avise,
Je prétens qu'on me canonise[96].

Il en improvisait les couplets le plus souvent dans la société du duc Gaston de Roquelaure qui le comptait parmi ses gascons avec Fontrailles, François d'Amboise comte d'Aubijoux, César Auguste de Pardaillan marquis de Termes, le chevalier de Rivière, Coulon, Hotman, Henry d'Escars sieur de Saint-Hibal et Romainville[97].

Le 11 Février 1650, Des Barreaux apprenant la fin prématurée de Descartes à Stockolm, « soutint que le philosophe n'était pas mort, parce qu'il avait assuré qu'il savait les moyens de prolonger sa vie autant qu'il voudrait. Descartes croyait avoir trouvé un régime de vie propre à le faire vivre très longtemps, mais il ne l'observa pas[98]. »

Le 2 Juillet suivant, en pleine Fronde, son ancienne amie, Marion de L'Orme, disparaissait à son tour au moment même où le cardinal Mazarin délivrait contre elle une lettre de cachet ordonnant de l'enfermer à la Bastille[99]. Un de ses familiers s'indigna

de la conduite du Cardinal et la vengea par le sonnet suivant :

Tandis qu'un Cardinal, par son Conseil damnable,
Précipite l'Estat dans les derniers malheurs,
Et que nous attendons, les yeux noyez de pleurs,
De la bonté du Ciel quelque coup favorable :

Philis, cette beauté, dont la douceur aimable
De nostre triste sort consoloit les rigueurs,
Nous produit par sa mort de nouvelles douleurs,
Et ravist à nos yeux sa présence adorable.

Grands Dieux, dont le pouvoir gouverne l'Univers,
Qui causez icy bas tant d'accidents divers,
Quel crime avons-nous fait pour souffrir tant de peines?

D'un Ministre maudit vous prolongez les jours,
Vous faites vivre heureux cet objet de nos haines,
Et vous laissez mourir l'objet de nos amours.

Ce sonnet est-il de Des Barreaux? Peut-être, les deux amants après leur rupture s'étaient gardés un grain de tendresse, il venait consoler Marion de son isolement quand la guerre ou les barricades parisiennes dépeuplaient sa petite cour galante :

Marion se déconforte
De ce que la guerre emporte
Ses amans dans les hasards,
Des Barreaux sera près d'elle
Bien qu'il soit Jean de Nivelle
Il passera pour un Mars[100].

Chez Ninon de Lenclos, dont il était également

un des commensaux, il connut le jeune duc d'Anguien qui, devenu prince de Condé, l'aimait fort pour ses bons contes. Le vainqueur de Rocroy partageait ses goûts et ses idées libertines ; plus tard dans leurs beuveries à huis clos, Des Barreaux portait sa santé, lui disant : « A toi, bonhomme Condé[101]. »

Grâce à Marcassus, nous avons un portrait « flatté » de Des Barreaux, daté de 1653 ou 1654, il termine le poème des « Amours de Pyraemon et de la belle Vénérille » :

Aucun triste accident n'estonne ton courage,
Du tonnerre grondant tu méprises la rage,
Content de ton destin, tu goustes les plaisirs
Que le temps dévorant dérobe à nos desirs,
De mets délicieux ta table est toujours pleine,
Les vins délicieux sont l'objet de ta peine.
Le Dieu qui les produit t'appelle à ses repas,
Tu présides par tout à ses plus doux ébats,
Et couronné de pampre assis à sa main gauche
Tu parois, après luy, le Roy de la débauche ;
Ou par des entretiens, aux grands esprits permis,
Tu fais voir la nature à tes meilleurs amis,
Découvres des secrets connus à peu de monde ;
Et pénétrant les airs, le feu, la terre et l'onde,
Tu ne rencontres rien dans ce vaste univers,
Dont tu ne fasses voir les miracles divers,
Ou quittant ces discours, ton humeur peu sévère,
Au milieu de la joye et de la bonne chère,
Te porte à nous chanter pour plaire à nos souhaits,
D'un ton doux et hardy les beaux vers que tu faits ;

Et sans te tourmenter des changemens du monde,
Tu permets que le jour se couche au sein de l'onde,
Sans que l'obscurité qui le presse et le suit,
S'oppose au doux repos que tu prends dans la nuit.

En 1655 Blot, son inséparable compagnon de débauche, s'éteignit à Blois, Des Barreaux le regretta sincèrement et Saint-Pavin, leur ami commun, rédigea son épitaphe[102] :

Cy git un docteur non commun
Qui, peu sçavant mais fort habile,
Prescha souvent, jamais à jeun
Et comprit tout hors l'Evangile.
En homme sage et bien sensé
Du présent il a dit merveille,
Du futur ce qu'il a pensé
Ne s'est révélé qu'à l'oreille;
Mais chacun tient pour vérité
Que jamais il n'en a douté.

Une pareille vie de plaisirs devait épuiser le corps le plus robuste. Des Barreaux n'aurait plus été en 1656, suivant Tallemant, qu'un gâteux :

« Il y a plus de douze ans qu'il est si décheü, que la pluspart du temps il ne dit plus que du galimatias; il criaille, mais c'est tout, et c'est rarement qu'il fait quelque impromptu supportable. Il jouë, il yvroigne, mange si salement qu'on l'a veû cracher dans un plat, afin qu'on luy laissast manger tout seul ce qu'il y avoit; se fait vomir pour remanger tout de nouveau et est plus libertin que jamais. »

L'exagération est évidente, Des Barreaux faisait fort bonne figure dans un repas donné chez Scarron (1657) pour manger les gélinottes envoyées du Mans par Costar :

Là le célèbre Des Barreaux
Y joue des mieux des mâchoires
Aussi bien comme des cousteaux;
Y compte sornettes, histoires,
Et galant y dit mots nouveaux[103].
. . . .

les autres convives étaient : Pinchesne, La Ménardière, Du Molin neveu de Costar, Charles Rosteau, Aubert abbé de Villerain, plus tard évêque de Senez, et Alexandre d'Elbène seigneur de La Mothe[104]. C'est ce d'Elbène qui disait un jour à Des Barreaux en lui présentant un bon morceau que ce morceau lui ferait mal à l'estomac : « Bon, bon, répartit Des Barreaux, êtes-vous de ces fats qui s'amusent à digérer »[105].

Chapelle, dans sa lettre à Mr le Marquis de Jonzac, mentionne sa présence au cabaret « A la Croix de Lorraine » place du Cimetière Saint-Jean, avec le Comte de Lignon, l'abbé Du Broussin, notre grand Molière et Du Tot :

Quant à notre illustre et grand Maître
Le très philosophe Barreaux
En ce moment il fit paroître
Que les Anciens ni les Nouveaux
N'ont encore jamais vu naître
Homme, qui sût si bien connoître
La nature des bons morceaux[106].

Le nom de Des Barreaux est évoqué dans les vaudevilles satiriques de 1666 à propos de Guénégaud, trésorier de l'Epargne :

Je suis Guénégaud de Vilmouse
Ou Vilmouse de Guénégaud,
Bien que mon nom rime à nigaud
Je suis tout seul plus fou que douze,
Je parle comme Des Barreaux
Ou du moins comme Guénégaud[107].

et Boileau le désigne clairement dans les derniers vers de sa première satire[108] :

Ainsi parle un esprit qu'irrite la satire
Qui contre ses défauts croit être en sureté
En raillant d'un censeur la triste austérité;
Qui fait l'homme intrépide et, tremblant de foiblesse,
Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse;
Et riant, hors de là, du sentiment commun,
Presche que Trois font Trois, et ne font jamais[109] Un.
Car enfin, de penser qu'un Dieu tourne le monde,
Et règle les ressorts de la machine ronde,
Ou qu'il est une vie au delà du trépas,
C'est là ce qu'il faut croire et ce qu'il ne croit pas.

Cette même année sa santé est à nouveau sérieusement compromise, le bruit d'une issue fatale de sa maladie parvient le 28 Mai aux oreilles de Guy Patin : « On me vient dire que le débauché Mr Des Barreaux est mort, belle âme devant Dieu s'il y croyoit... » et, le 18 Juin suivant, Guy Patin insiste : « On ne dit plus rien de Mr Des Barreaux, je ne sçay où il est à

présent. Il a vécu de la secte de Crémonin : « point de soin de leur âme et guères de leur corps [110]. »

Des Barreaux guérit mais sa belle ardeur libertine d'antan s'était évanouie.

Sa conversion fut-elle définitive ? Ne retomba-t-il plus dans ses accès d'impiété ? Une lettre de Boursault[111] est à cet égard très explicite, elle a eu pour prétexte la mort d'une concubine de Des Barreaux « opprobre de son sexe laissant des enfants héritiers de son infamie » :

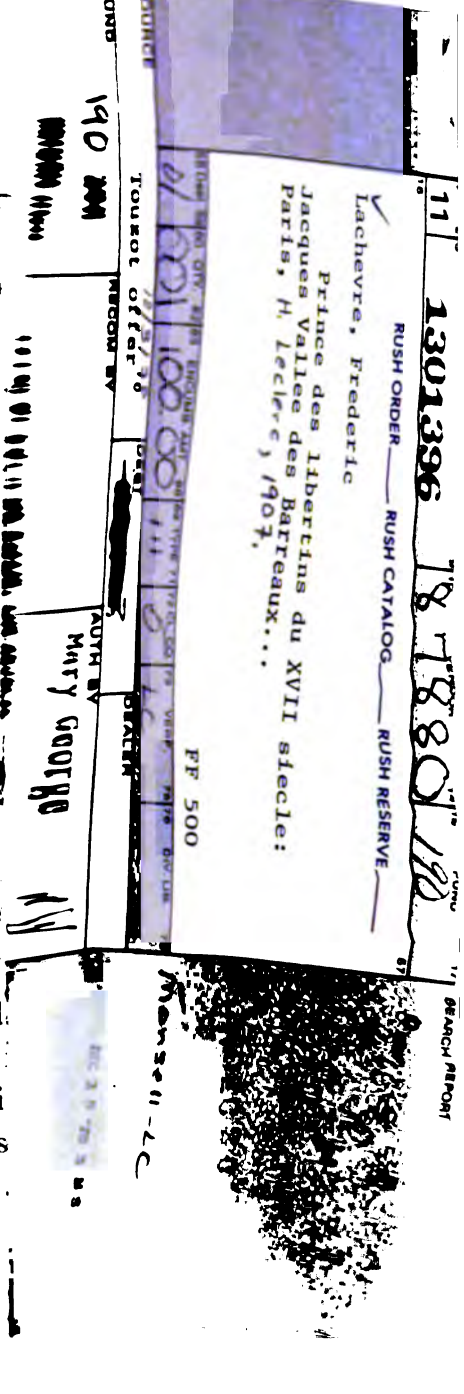
A Monsieur Des Barreaux (à Châlon-sur-Saône).

« Vous m'avez, Monsieur, témoigné de si bonne heure toute la tendresse et toute la bonté d'un Père, que j'embrasse avec avidité la première occasion qui se présente de vous marquer toute la reconnoissance et tout le respect d'un Fils. J'ay appris avec autant de joye que je prens d'intérêt dans ce qui vous regarde la mort d'une malheureuse femme qui étoit l'opprobre de son sexe et qui laisse des enfans qui sont les héritiers de son infamie. Dieu a fait ce que vous n'auriez pû vous résoudre de faire. Il ne peut souffrir que vous le fuyiez plus longtems : il vous cherche le premier, pour vous obliger à le chercher à vôtre tour ; et de peur que vous n'ayiez trop de peine à le trouver, il brise les obstacles qui vous empêchoient de vous approcher de luy. Quel malheur auroit-ce été pour vous si ce Juge de tous les Juges du monde, en appelant cette misérable devant son redoutable tribunal vous y eût appelé en même tems ? Qu'auriez-vous pu vous dire l'un à l'autre en présence d'un Dieu à qui nous ne pouvons cacher les désordres de notre vie ; et

quelles bonnes actions luy auriez-vous alléguées pour en faire excuser tant d'autres dont il a été luy-même le témoin ? Qui vous demanderoit de bonne foy où vous croyez que soit maintenant l'âme d'une femme qui en a eu si peu de soin, que répondriez-vous ? A Dieu ne plaise que j'aye la coupable pensée d'ôter à sa Miséricorde les droits qui luy appartiennent : je croy que de tous ses Attributs c'est celuy qu'il fait aller le plus loin : et d'ailleurs, je ne doute point que des mauvais exemples que vous vous êtes mutuellement prêtez, elle n'ait retenu de vous celuy de croire en Dieu quand on est malade ; et qu'elle ne luy ait promis ce qu'on a coûtume de luy promettre, quand on est sur le point de luy aller rendre compte : mais, Monsieur, permettez-moy de vous dire, après Saint-Augustin, que les pénitences que l'on fait en cet état sont souvent aussi infirmes que sont ceux qui les font ; et qu'il est extrêmement douteux que Dieu nous accepte quand nous attendons si tard à nous offrir. La Mort, dont l'heure est incertaine pour tous les hommes, semble n'avoir plus d'incertitude pour Vous : quoique vous fassiez pour vous flater, vous ne pouvez vous ôter de la pensée qu'elle ne tardera plus guère à venir ; et dans l'âge où vous êtes, à peine joüissez-vous de la vie par la peur que vous avez de la perdre. Combien de fois dans le cours de tant d'années, avez-vous mérité que Dieu se vengeât des outrages que vous luy avez faits ; et combien de fois sa Miséricorde s'est-elle mise entre Vous et sa Justice ? Ne fût-ce pas cette Miséricorde qui, pour vous retirer des égaremens où vous étiez, vous envoya la dernière maladie que vous eûtes : où touché de la grandeur de vos péchez vous fistes ce Sonnet, qui vous a acquis autant de gloire qu'il vous causera un jour de confusion, d'avoir été assez

habile pour si bien penser, et assez malheureux p
vivre ?

« Laissons pour un moment le Chrétien, et
que de l'honnête homme. Dites-moy, je vous p
homme qui auroit dit à un autre ce que vous d
et qui luy manqueroit aussi indignement de
vous lui en manquez, seroit honnête homme
feroit sous le nom d'un autre la peinture de l
que vous tenez, dans un âge où la Nature m
d'être d'intelligence avec vos desirs (car il est c
ce n'est plus elle qui vous sollicite au péché et
traire c'est vous qui l'outrez pour en arracher
est dans l'impuissance de vous offrir) peut-êt
un autre David, seriez-vous assez juste pour
damner vous-même. Qu'allez-vous faire ave
qui marche à deux pas de vous, aujourd'huy
cins, et demain aux Minimes, qu'y chercher c
devriez fuir, et, si je l'ose dire, insulter Dieu o
le vont adorer ? Ce fut Vous (Je m'en fais trop
pour le cacher) qui me trouvâtes le premier des d
à la Poësie : la Vôtre me servit de règle pour y
je croy ne me pouvoir mieux acquitter de l'obli
je vous ay de sçavoir faire des Vers qu'en vous
de jetter les yeux sur cette Fable :



LE FAUCON MALADE

Fable.

Un faucon à l'extrémité,
(Libertin en pleine santé
Jusqu'à traiter les Dieux d'une pure chimère)
De ses jours malheureux prêt à finir le cours

Avec empressement sollicita sa Mère
D'aller en sa faveur implorer leur secours.
Mon Enfant, luy répondit-elle,
Je plains l'état où je te voy :
Mais après tes mépris pour la troupe immortelle
J'irriterois les Dieux en les priant pour toy.
Combien de fois as-tu soüillé leurs Temples,
Et riant de leurs vains carreaux,
Infecté les autres Oiseaux
De tes pernicieux exemples ?
Si pour appréhender leurs impuissans efforts
Tu n'étois pas assez crédule,
Ils sont ce qu'ils étoient alors,
Et ton espoir est ridicule.
Il faut toûjours les révérer
Pour les avoir toûjours propices :
C'est commettre deux injustices
De ne les croire pas, et de les implorer.
On ne les surprend point en changeant de langage:
Pendant que tu te portois bien
Tu disois qu'ils ne pouvoient rien;
Ils ne peuvent pas davantage.

« Je ne sçay qu'Esope capable d'inspirer une réponse aussi judicieuse que celle que la Mère du Faucon fait à son fils. S'il y a quelque chose au monde de plus extravagant que de ne pas croire en Dieu, c'est d'avoir la foiblesse de l'invoquer sans y croire : Et comme il n'est pas plus Dieu quand nous nous portons mal que quand nous nous portons bien, il n'y a ni plus ni moins de raison à le croire dans un tems que dans un autre. Cela étant, cessons, Monsieur,

Il change à tout moment de vie:
Malade, il est homme de bien ;
En pleine santé, grand impie ;
Mort, il craint de n'estre plus rien.
Que je plains son inquiétude !
C'est en vain qu'il prétend connoistre le futur ;
Qu'il mette toute son étude
A joüir du présent: C'est toujours le plus sûr.

Des Barreaux passa les quatre ou cinq dernières années de sa vie à Chalon-sur-Saône — le meilleur air, disait-il, et le plus pur de la France — mangeant souvent chez l'évêque de cette ville Mr de Maupeou et encore plus souvent avec un carme que ce Prélat lui avait envoyé pour l'exhorter à la pénitence. Ce carme lui parlait de Dieu et de la vertu et dinaît ensuite avec lui, *e de virtute locuti vina bibunt*[114], mais Chapelle en raillait et disait que Des Barreaux ne s'était converti qu'à la condition de s'enivrer une fois le jour avec ce religieux, il appelait cela un quart de conversion[115]. Ce scepticisme sur son changement de vie était général, on en jugera par le quatrain de Payot de Linières :

Des Barreaux, ce vieux desbauché
Affecte une réforme austère,
Il ne s'est pourtant retranché
Que ce qu'il ne sçauroit plus faire[116].

Il mourut à Chalon-sur-Saône « bien pénitent » le 9 Mai 1673[117] en demandant à Dieu trois choses : oubli pour le passé, patience pour le présent et

miséricorde pour l'avenir. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Carmes avec cette épitaphe :

Cy gist

Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux,
jadis conseiller au Parlement de Paris[118].

LES POÉSIES DE DES BARREAUX

PRÉFACE

Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, n'est connu comme poète que par le célèbre sonnet :

Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité

Les notices consacrées à sa mémoire répètent à l'envi que ses autres vers sont perdus, elles rappellent seulement des anecdotes plus ou moins licencieuses conservées dans les recueils d'Ana et particulièrement dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Le contraste entre la physionomie de l'auteur du Sonnet et celle du Des Barreaux de Tallemant est trop marqué pour ne pas faire regretter l'anéantissement des seuls documents capables de nous fixer exactement sur son caractère et ses idées; mais ces poésies avaient-elles à jamais disparu[119] et devait-on renoncer à les retrouver? Tel n'a pas été notre sentiment.

On jugera par le résultat de nos recherches si le succès a répondu à notre attente.

Quelques explications préalables sont nécessaires pour connaître le terrain sur lequel nous avons opéré :

Au XVIIe siècle, plusieurs éditeurs — et non des moindres — recherchaient avec empressement toutes les poésies signées ou anonymes, le plus souvent

anonymes, qui couraient dans les ruelles et dans les cercles littéraires et ils en formaient des recueils[120] dont la vogue était grande. De 1600 à 1650, on cite ceux de Mathieu Guillemot, des Du Petit Val, de Toussainct du Bray, d'Antoine de Sommaville, de Cardin Besongne, etc., etc.; de 1651 à 1700, ceux de Ch. de Sercy, de Chamhoudry, de Jean Ribou, des Loyson, de Quinet, etc., etc. Nous n'évaluons pas à moins de 190 le nombre des publications de ce genre contenant plus de 15.000 pièces intéressantes, soit au point de vue de la forme, soit au point de vue des idées et des mœurs. Tous les auteurs (mille environ) sont représentés : les plus illustres comme Malherbe, Corneille, Racine, etc., et les plus insignifiants comme Rosset, Laurent de Laffemas, l'abbé de Francheville, etc., etc. Pourquoi parmi cette masse énorme de pièces non signées ne s'en rencontrerait-il pas de Des Barreaux? Et, le cas échéant, comment arriver à les distinguer? Le problème était facile à résoudre sous la double condition d'avoir en mains des poésies d'une source indiscutable appartenant à l'écrivain et de les retrouver au milieu d'autres de même facture et de même esprit, les éditeurs de recueils collectifs ayant dû logiquement être amenés plus d'une fois à grouper les productions d'un même auteur. Cette hypothèse devient une certitude si les pièces anonymes en question ne sont attribuées à personne ou ne figurent pas dans des « Œuvres » imprimées séparément.

Nous avons appliqué cette manière de procéder à Des Barreaux. Il nous a tout d'abord fallu découvrir — en dehors du fameux sonnet — des poésies dûment signées de ce poète. Ce premier pas a été rapidement franchi : Le Recueil de Conrart (Bibl. de l'Arsenal), cette mine incomparable où vont puiser tous les amis du Grand siècle, nous a donné :

3135 : VERS DE Mr DES BARREAUX, seize pièces et 4129, T. XXIV in-4, une pièce :

1. Sonnet.	*Ah! j'ay veu cette nuit ces sources de lumière*	(3135, p. 111)
2. Elégie.	*Bel astre des mortels, Soleil, père du jour*	(Id., p. 93)
3. Sur une séparation.	*Déchiré de mille douleurs*	(Id., p. 106)
4. Adieu de Tyrsis à Marie.	*Faut-il que je te dise adieu*	(Id., p. 104)
5. Sonnet.	*Gémissant sous le faix d'une triste aventure*	(Id., p. 108)
6. Chanson sur le C. de Richelieu amoureux de Marion de Lorme.	*J'aime une beauté sans seconde*	(Id., p. 107)
7. Chanson.	*J'avois donné charge à mes yeux*	(T. XXIV, 4129, p. 414)
8. Sonnet sur un désespoir.	*Je m'en vais à la mort où toute la nature*	(3135, p. 110)
9. Chanson.	*Je ne crains point en cette guerre*	(Id., p. 107)
10. Jouissance.	*Je suis vainqueur d'une maistresse*	(Id., p. 99)
11. A Caliste qui avoit ordonné à son amant de ne luy parler plus de son amour.	*Moy qui ne dors ni nuit ni jour*	(Id., p. 105)

12. Sonnet.	*N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre* **(3135, p. 110)**
13. Sonnet sur un portrait promis.	*Ta seule peinture est un ouvrage immortel* **(Id., p. 109)**
14. Sonnet.	*Toy qui portes mon cœur dessus ton beau visage* **(Id., p. 111)**
15. Indignation.	*Traîtresse, est-il donc vray que ton âme perfide* **(Id., p. 102)**
16. Sonnet en forme de rondeau.	*Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières* **(Id., p. 109)**
17. Elégie pour M. D. L.	*Un amant affligé dans un triste séjour* **(Id., p. 94)**

Sur ces dix-sept pièces, douze ont été imprimées (une sig. C., une sig. D. B. et dix anonymes) dans les recueils collectifs pendant la vie de Des Barreaux :

La 10e dans le Rec. de Sercy, Ire p., 1re éd., 1653 ; les 5e (sig. C.) et 16e dans la IIe p., 1653 et la 15e (sig. D. B.) dans la IVe p., 1658. Les 5e, 10e et 15e sont, en outre, dans la IIe p. du Recueil de 1667.

La 9e (une strophe seulement anonyme) dans les Airs et Vaudevilles de Cour, 1665.

Les 1re, 4e, 6e, 8e, 11e, 14e et 17e dans la IIe p. du Recueil de 1667.

Dix de ces pièces, plus de la moitié, se lisent, on vient de le voir, dans la IIe partie du Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers... Cologne, Pierre du Marteau, 1667, in-12 de 4 ff. et 232 p., publication absolument remarquable, comme la Ire partie (1re éd. 1663), par le choix des morceaux qui la composent. Particularité à noter,

ces dix poésies ne se suivent pas dans ce Recueil de 1667, elles sont réparties arbitrairement[121] entre dix-neuf autres, et l'origine de ces vingt-neuf pièces semble commune. Parmi les dix-neuf étrangères au Recueil de Conrart une porte également l'initiale C.[122] : *Du plus bas estage du monde*, dans la IIe p. du Rec. de Sercy, 1653.

Si nous ne nous abusons pas, ces constatations désignent clairement la IIe p. du Rec. de 1667 comme ayant chance de renfermer les poésies de Des Barreaux, dix pièces étant indiscutablement de lui. En est-il de même des dix-neuf restantes dont deux avaient paru dans le Recueil de Sercy, et de quelques autres que nous croyons avoir découvertes dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque Sainte-Geneviève? La biographie du poète, en nous fixant sur ses mœurs et sur les événements de sa vie, nous permet de répondre affirmativement à cette question.

I. POÉSIES AMOUREUSES

L'amour fit de Des Barreaux un poète, il le dit expressément dans des stances pour une Caliste qui lui tenait rigueur :

Tant de charmes et si puissans,
M'ont si fort altéré les sens,
Que j'en deviens faiseur de rimes,
. . . .

On ignore qui était cette Caliste. Il en est vaguement question dans la lettre suivante de Théophile à Des Barreaux :

« A Monsieur Desbarreaux, Envoye-moy, s'il te plaist, une copie de l'élégie et des stances que tu as faites depuis nostre départ de... Si tu ne te deffies trop de ton esprit ou du mien, tu me les communiqueras, ou pour te louër ou pour te conseiller sur ton ouvrage. Je ne sçay pas asseurément s'il t'est facile de composer quelque chose d'admirable; mais je croy bien qu'il t'est impossible de faire rien de ridicule. Le sujet qui t'anime est trop divin pour ne t'inspirer pas de bonnes choses : Et, quoy que pour l'amour de toy je me plaigne des rigueurs de Caliste, je lui sçay néantmoins bon gré de te les continuer, puis qu'elles nous font voir ces témoignages de la beauté de ton esprit, qui commence à payer comme il faut les espérances qu'on a conceues il y a long-temps. Ton très humble et très fidelle serviteur, Théophile. »

(*Nouvelles Œuvres de feu Théophile... etc. Paris, 1648, in-8*).

Nous n'avons pu découvrir l'élégie ; les stances sont de l'année 1619 ou 1620 :

STANCES

SUR UNE DÉFENSE FAITE A L'AUTHEUR PAR SA MAISTRESSE DE LUY PARLER D'AMOUR

Moy, qui ne dors ny nuit ny jour,
Qui suis déchiré d'un vautour,
Qui suis au milieu d'une braise,
Percé de tous les traits d'Amour,
Moy, Caliste, que je me taise ?

Accablé des plus rudes fers,
Qu'un amant ait jamais soufferts,
M'oster la voix, c'est me contraindre
Plus qu'on ne fait dans les enfers,
Où chacun a droit de se plaindre.

Il faut plustost faire périr,
Ce qui m'empêche de guérir :
Faites qu'Amour perde son estre,
Mais comment le faire mourir,
Vous, beaux yeux, qui l'avez fait naistre ?

Amour est fils de la beauté,
Sans vous il n'eust donc pas esté,
Car Vénus qui nâquit de l'onde,
Comment l'auroit-elle enfanté,
Luy qui met en feu tout le monde ?

Puis qu'il est donc né de vos yeux,
Parlant d'un fils si glorieux,
Je parle de ce qui vous touche,
Je parle du plus grand des Dieux,
Et vous me fermerez la bouche?

Non, Caliste, il me faut parler
Aussy bien pour me consoler
Dans la fureur qui me consume :
Mon mal que je ne puis celer,
Se fait éventer à ma plume.

Tant de charmes et si puissans,
M'ont si fort altéré les sens,
Que j'en deviens faiseur de rimes,
Et si les foux sont innocens,
Je ne sçaurois faire de crimes.

Vous parlant je perds la moitié
Des tourmens de mon amitié,
Je le fais pour mon allégeance :
Et si vous estes sans pitié,
Je le fais aussy par vengeance.

Théophile (Œuvres, 1621, p. 23) a répondu à Des Barreaux, au sujet de cette Caliste, que leurs amis communs s'étonnaient de lui voir sacrifier Bellone à Cupidon, le service du Roi en temps de guerre étant considéré par la jeunesse d'alors comme le premier devoir d'un gentilhomme. Lui-

même avait déjà payé d'exemple dans la campagne de Mirande et devait se distinguer en 1621 dans celle contre les protestants ses coreligionnaires :

Dis-moy Thyrsis sans vanité,
Remarques-tu que la Beauté,
Qui tient ton esprit et ta vie,
Ayt pour toy quelque peu d'amour ?
Cognois-tu bien qu'elle ayt envie
De te le tesmoigner un jour ?

Elle est si parfaite et si belle,
Que, sans blasme d'estre cruelle,
Elle peut destourner ses yeux
Des mortels et de leurs offrandes,
Et mesme refuser aux Dieux
L'amitié que tu luy demandes.

Mais aussi faut-il advouër,
Que tout ce qu'on sçauroit louër
En tes perfections abonde,
Et qu'elle se doit estimer
La première Beauté du monde,
Pour ce que tu la veux aymer.

S'il est vray qu'une mesme flame
Vous ayt mis des desirs dans l'âme ;
Je te louë d'estre amoureux :
Tu fais bien d'essuyer tes larmes,
Et de te croire bien heureux
Depuis qu'on a quitté les armes.

Que ton amour eut de profit
Du monstre que le Roy défit !
Tout le monde alloit à la guerre,
Et chacun s'estonnoit de voir
Le plus brave homme de la terre
Si paresseux à ce devoir.

Je disois, pâlissant de honte :
Il n'a qu'une valeur trop prompte ;
Mais ce courage est endormy,
C'est en vain que l'honneur le presse :
Il hayt trop peu cet ennemy,
Et chérit trop ceste maistresse.

Voici maintenant des stances adressées par Des Barreaux à Mlle de P... (de Pons[123]), fille d'honneur de la Reine, la maîtresse longtemps préférée de Henri de Lorraine, duc de Guise, petit-fils du Balafré :

STANCES

SUR LES REGARDS DE Mlle DE P...

Estincelles continuées
D'un feu qui ne mourra jamais
Qui portez dans nos cœurs et la guerre et la paix,
Vivants Eclairs, Bluettes animées,
Regards que vous estes puissans
Sur mon esprit et sur mes sens.

Toutes ces beautez de Nature,
Le riche éclat du diamant
Et ces feux éternels brillant au firmament,
De ces regards ne sont que la peinture.
Regards que vous.....

Non, non, regardez sans envie
Ces feux qu'on a tant estimé,
Ils luisent d'un éclat qui n'est point animé,
Et vous avez la lumière et la vie
Regards que vous.....

MARION DE L'ORME

Tallemant des Réaux et Marcassus s'accordent à dire que Des Barreaux a été le premier amant de Marion, mais celle-ci ne fut pas son premier amour, il avait treize ans de plus qu'elle! De haute mine, avec de grands yeux, le nez un peu aquilin, le teint de roses et de lis, elle était belle et faisait tout de bonne grâce. Sans avoir l'esprit vif, elle chantait agréablement et jouait bien du théorbe. Il la rencontra au château de Baye chez ses parents qui l'entouraient d'une affection jalouse; un de ses frères: Henri ou Etienne et ses deux sœurs aînées : Isabelle (depuis Madame de Maugeron) et Marguerite (depuis

Madame de La Montagne) l'épiaient; à peine les deux jeunes gens pouvaient-ils se voir, encore moins se parler, de simples regards mêmes étaient suspects. Des Barreaux, après onze mois de séparation, dans une élégie pleine de délicatesse et de retenue, engage « son Ange » à n'aimer rien que lui et à rendre inutile par son adroite flatterie et son aimable douceur la surveillance des siens. Marcassus s'est inspiré de cette élégie au début de son poème : « Les amours de Pyraemon et de la belle Vénérille », il l'a en quelque sorte paraphrasée (voir p. 62).

ÉLÉGIE A MARION.

Un amant affligé dans un triste séjour,
Eloigné des beaux yeux qui luy donnent le jour,
Et de ce feu sacré qui fait vivre sa flâme,
Ayant la mort au sein et le poignard dans l'âme,
D'un vif ressentiment qu'arrachent les douleurs,
Soupiroit, languissant sa vie et ses malheurs,
Au milieu de Paris, où son inquiétude
Ne trouve de douceur que dans la solitude,
Après avoir jetté mille pressants soupirs,
Entretenoit ainsi l'objet de ses desirs.
Mon Ange[124]*, mon soucy, s'il est vray que mon âme*
Sçait soupirer pour toy d'une si sainte flâme,
Que dans le doux poison que m'ont donné tes yeux
Je ne sens rien qui soit brutal ou vitieux;

Mais un desir réglé, qui sans extravagance
Porte tous mes desseins à ton obéïssance.
S'il est vray que mon cœur épris de ta beauté,
Soupire avec respect après sa liberté,
Pourquoy faut-il, ô Dieux! qu'une injuste défense
De tes cruels parens, malgré ton innocence,
Malgré la pureté de tes feux et des miens,
Aille rompre le nœud de ces sacrez liens?
Onze mois sont passez qu'un astre peu propice,
Laisse courir sur nous toute leur injustice;
Ils nous ont défendu la voix et le parler,
Et pour n'avoir rien plus dequoy nous consoler,
Nostre condition tous les jours devient pire.
Jusques sur les regards estendant leur empire,
Ils veulent empêcher, cruels, injurieux!
Ce commerce sacré de deux cœurs par les yeux,
Qui faisant d'un regard un messager fidelle,
Sçavent s'entr'assurer d'une ardeur mutuelle;
Mais si tu as d'amour tous les vrays sentimens,
Qu'imprime ce grand Dieu dans le cœur des amans;
Si tu sçais avec choix faire une confidente,
De qui l'humeur discrète et l'âme assez sçavante,
Te puisse adroitement soulager dans les soins,
Où le secret ne peut admettre de témoins,
Qui lorsque tu voudras me parler ou m'écrire,
Puisse empêcher des yeux surveillans de nous nuire,
Qui soit toujours au guet, et dont l'œil éclairant
Aille les actions des autres découvrant.
Si tu sçais de ta part entretenir ta mère[125]*,*

Luy rassurer l'esprit, luy passer pour chimère,
Tant de raports confus, tant de discours menteurs,
Dont tu es tous les jours en butte aux imposteurs.
Si tu sçais comme il faut gagner le cœur d'un frère[126]*,*
Pour n'avoir point ses yeux et sa langue contraire :
Si pour bien ménager l'esprit de tes deux sœurs[127]*,*
Tu sçais faire valoir tes aimables douceurs.
Si tu sçais par discours, par présents, par caresse,
Jusques sur tes valets employer ton adresse :
Si pour voir rëüssir nos assignations,
Tu sçais adroitement flatter tes espions :
Bref, si tu sçais aimer, cette flamme subtile
Rendra de tous les tiens la recherche inutile :
Leurs yeux seront trompez et leurs pas diligens,
Pour marcher sur les tiens se trouveront trop lens.
Mais las ! pendant qu'épris d'une fureur divine,
Je verse dans ton sein l'amoureuse doctrine,
Mon Ange, ne crois pas que d'un conseil trompeur
Je tâche à te voler le respect et la peur,
Dont ta jeune vertu combat mon espérance,
Et donne tant de peine à ma persévérance :
Ce secret entretien dont j'attaque tes sens,
Ce n'est rien qu'un Tableau de pensers innocens,
Un portrait de ma main, où tu verras sans feindre,
Les plus saines couleurs dont l'Amour se peut peindre.
Amour, ce puissant Roy des hommes et des Dieux,
Ce démon qui gouverne et la terre et les cieux,
Qui dissipa l'horreur de la masse première,
Qui tira du chaos l'éclat de la lumière,

Qui fit voir le Soleil de la terre amoureux,
Qui nous rendit son sein fécondement heureux,
Qui peut non seulement sur tout ce qui respire,
Mais qui ne connoist point de borne à son empire,
Qui brûle dans les eaux, et qui donne à l'aimant
La vertu d'attirer son insensible amant.
Mon Ange, c'est ce Dieu, c'est luy qui donne aux âmes
Des desirs si brûlants qu'on les nomme des flâmes :
C'est luy qui s'est rendu le maistre de ton cœur,
Mon Ange, suis la loy d'un si puissant vainqueur.
Suis ses impressions plustost que d'une mère,
Qui pour une raison te conte une chimère,
Et contre les efforts de ces feux dévorans,
Allègue le respect que l'on doit aux parents.
Il est vrai qu'engageant ton cœur dedans ses chaînes,
Tu te fais un tissu de soucis et de peines :
Que tu as cent Argus dont l'esprit et les yeux,
Rendant à t'éclairer des soins malicieux,
Sont éternellement occupez à détruire
Le bienheureux repos où nostre amour aspire,
Que le Ciel nous envie et regarde irrité,
L'union de mon cœur, avecque ta beauté;
Mais qui plus justement doit picquer un courage,
Que le dessein qu'on a de luy faire un outrage.
C'est par leur vain effort, par la difficulté,
Que je veux irriter ta générosité :
Hélas! si je pouvois d'une plume assez forte,
Suivre les mouvemens du feu qui me transporte :
Si j'avois de l'esprit autant que j'ay d'amour,

Tu serois dans mes vers plus belle que le jour,
Tu ne verrois de moy partir que des loüanges,
Qui mettroient ta beauté dessus celle des Anges.
Pour te bien figurer, je ferois ton tableau
De tout ce que nature a de rare et de beau:
Où, pour te dire plus, tu verrois ton image,
Comme elle est dans mon cœur peinte dans mon ouvrage,
Je dirois ta jeunesse avec tous ses attraits,
Je peindrois ton visage avecque tous ses traits,
Tu te lirois par tout. Mais avec quelle audace
Verroit-on m'hazarder de décrire la grâce
De ton teint, de tes yeux? un si hardy dessein
Surpasse les efforts de ma débile main.
Il faudroit un crayon de couleurs immortelles,
Pour peindre avec éclat tes beautez naturelles,
Je ne veux point toucher à ces riches trésors,
Qui ravissent mon cœur, et qui parent ton corps.
Je veux reprendre icy ma route délaissée,
Et ne prétends, sinon que mettre en la pensée,
Qu'il n'est rien de si beau que l'esprit généreux,
Qui vivement touché d'un desir amoureux,
Ne voit difficulté, ne craint de violence,
Qui puisse un seul moment étonner sa constance,
Et qui ne connoist point de persécution,
Qui puisse faire effort à son affection,
Qui souffre également les rigueurs d'une mère,
L'envie d'une sœur, les menaces d'un père,
Sans que son cœur en soit seulement combatu.
Que cette fermeté tient bien de la vertu,

Que de gloire la suit et qu'une âme bien née,
Méprise avec honneur toute autre destinée.
Mon Ange, c'est icy, que fermant ce discours,
Mon amitié fidelle implore ton secours,
Et met, malgré l'effort d'une si longue absence,
Tout l'espoir de son bien en ta persévérance :
Persiste, je te prie, à n'aimer rien que moy,
Ne me laisse jamais en doute de ta foy.
Que ce même destin qui sépare nos flâmes,
En éloignant nos corps rejoigne mieux nos âmes;
La tienne est un miracle, et ses perfections,
Qui ont comme tes yeux, mes inclinations,
Font bien voir que le Ciel en rien ne fut avare,
Lorsqu'il voulut former un mérite si rare.
Mais las! pour mon bonheur si tu as entrepris
D'en relever la gloire et d'en croistre le prix,
Notre destin t'en donne un sujet assez ample,
Si ta fidélité se trouve sans exemple,
Si tu as de constance autant que de beauté,
Si avecque l'éclat tu joins la fermeté,
Diamant sans pareil, beau parangon d'élite,
Pour ta juste valeur la terre est trop petite.
Ainsi dit Alexis, dont l'esprit emporté
Vers cet aymable objet plein de divinité,
La crut estre Dieu même, et sans idolâtrie
Acheva sa journée en adorant Marie.

Les deux pièces suivantes semblent se rapporter à cette première période de leur amour :

ÉLÉGIE

Bel Astre des mortels, Soleil, Père du jour,
Qui te tient si longtemps dans ce moite séjour;
Pourquoi retardes-tu ta grâce accoustumée?
Fais revoir à mes yeux ta clarté tant aimée,
Et dissipant la nuit, et sa noire pasleur,
Viens redonner à tout, la vie et la couleur.
Mais tu ne parois point; ta teste lumineuse,
Qui sur les nostres luit, si fière, et si pompeuse,
Qui sert mesmes au Ciel de gloire et d'ornement,
A peine de quitter cet humide élément,
Et feignant de dormir au sein d'une maistresse,
Pour excuser sa honte accuse ta paresse.
Ah! sans doute, tu sçais ton employ, maintenant,
Inutile aux mortels, comme à toy peu séant;
Une plus éclatante, et plus vive lumière,
Une jeune Beauté, des beautez la première,
Un esclat tout divin, un Astre sans pareil,
Qui te fait aujourd'huy cesser d'estre Soleil,
Poussant lumière et feu d'une source féconde,
Vient embraser les cœurs, et luire à tout le monde.
L'Aurore que tu suis, qui devance tes pas,
L'ayant veu ce matin luire avec tant d'apas,
A jugé de combien sa splendeur te surmonte,
Et rebroussant chemin pour empescher ta honte,

Avec estonnement est venue t'avertir,
Que sans ton deshonneur tu ne pouvois partir,
Et qu'en entreprenant tes routes ordonnées,
Tu perdois en un jour l'honneur de tant d'années.
Mais elle t'a trompé, car ce divin flambeau,
Dont l'esclat aujourd'huy si puissant, et si beau,
Semble avoir renversé l'ordre de la nature,
Ne prétend comme toy de luire à l'aventure.
Et respandre sans choix, et sans discrétion,
Une lumière duë à mon affection.
Viens donc recommencer ton travail ordinaire,
Monte sur l'horison, va luir pour le vulgaire;
Pendant que ces beaux yeux, d'une pareille ardeur,
Esclaireront les miens, et brusleront mon cœur.
Pour moy seul aujourd'huy, cet Astre incomparable,
Fait esclater son feu si beau, si favorable;
Pour moy seul, aujourd'huy, ce Soleil fait le jour
De rayons allumez au flambeau de l'Amour.

CHANSON

J'avois donné charge à mes yeux
De pouvoir seuls parler, et dire,
Le mal que je ressens, ô miracle des Cieux;
Mais ils parlent trop haut de mon cruel martyre,
Ces imprudens l'ont foit connoistre à tous.
A Dieu, je les punis en m'éloignant de vous.

Les amoureux triomphent des obstacles élevés sur leur route, ils se rencontrent... :

STANCES

JOUISSANCE IMPARFAITE

Dieux! quels sacrez embrassemens
Ont encor mon âme ravie?
Quels délicats attouchemens,
Dont tant de douceur est suivie,
Quels transports, quels ravissemens
Me donnent la mort et la vie?

Baisers purs, baisers innocens,
Ah! souvenirs mes seuls complices
De tant d'agréables délices,
Où se sont emporté mes sens.
Hélas! que vous estes puissans
Pour mon bien et pour mes supplices.

Par vous je gouste des plaisirs,
Qu'un mortel ne devroit attendre;
Par vous je brûle de desirs,
Où mon cœur n'oseroit prétendre,
Et qui s'exalent en soûpirs,
Après l'avoir réduit en cendre.

Ah! que ce desir limité
Menace mon cœur de martyre.
Belle fleur de virginité,

Pour qui justement je soûpire;
Après tant de félicité,
Est-il bonheur où je n'aspire?

Taisez-vous, profane vouloir,
Meurtrier de l'honneur de ma Dame,
Son innocence, et mon devoir,
M'ont mis tant de respect dans l'âme,
Que je vous en défens l'espoir,
Sur peine de noircir ma flâme.

Voudriez-vous, ô fureur estrange.
Corrompre tant d'intégrité?
Le Ciel tient un foudre qui vange
Une telle infidélité.
Non, non, gardez sa pureté,
Sçachez que vous aimez un Ange.

La coquette s'éveille, Marion montre quelque froideur, et Des Barreaux s'en prend aux yeux de son amante :

SONNET

Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières,
Ah! beaux yeux, estes-vous si traistres et si beaux?
Quoy, c'estoient donc pour moy de funestes flambeaux
Que ces feux innocens brillans sous vos paupières!

De Nature et d'Amour, ô miracles nouveaux,
Astres doux et bénins, vos flâmes sont meurtrières,
Vous promettez de l'heur, et creusez des tombeaux,
Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières.

Oüy, vous estes trompeurs, mais vous estes si beaux,
Que je vous tiens des Dieux, quoy que vous soyez faux;
Hélas! faut-il qu'au lieu de vœux et de prières,

Je sois contraint de dire à la honte des Cieux,
Aux plus beaux et plus clairs des Astres et des Dieux,
Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières.

Les parents de la belle s'inquiètent des assiduités du poète et, ne pouvant l'obliger à s'éloigner, ils emmènent à nouveau leur fille; Marion regrette déjà sa froideur et cherche à en effacer le souvenir, promettant son portrait à Des Barreaux qui lui envoie à cette occasion le sonnet suivant :

SONNET

Ta seule peinture est un ouvrage immortel,
Non, je n'espère point, ô Beauté singulière,
Que tu puisses donner à ma sainte prière,
Ce gage précieux d'un amour éternel.

Mon Ange, ne crois point que la main d'un mortel,
Travaïlle dignement en semblable matière,
Qui peindroit ta beauté, pourroit au naturel,
Tirer l'esclat du jour, et peindre la lumière.

Pour te voir ressembler ne cherche point ailleurs,
Je garde ton portrait d'immortelles couleurs,
Sans maistre, sans pinceau, tout pur de la nature;

Mais ne t'estonne point d'un prodige si beau,
De ce rare portrait, sans art et sans peinture,
Tes yeux en sont le peintre, et mon cœur le tableau.

Ce présent ne suffit pas à apaiser son chagrin :

SIXAIN

SUR UNE SÉPARATION

Déchiré de mille douleurs
L'âme en sang et les yeux en pleurs
J'abandonne ceux de ma belle,
Et si je ne meurs point dans cette extrémité
C'est que mon cœur est joint à sa beauté,
Et sa beauté, sans doute, est immortelle.

Le moment de la séparation arrive, une longue absence n'effacera pas de son cœur l'image chérie de Marion :

STANCES

SUR UN ADIEU

Faut-il que je te die adieu,
Faut-il que tu quittes ce lieu,
Faut-il qu'une si longue absence,
Coupe avec tant de cruauté
Ce doux lien de l'espérance,
Qui joint mon âme à ta beauté,
Et que je conserve la vie,
En perdant les yeux de Marie?

Non, par un violent effort
Il faut que je cherche la mort,
Et je trouve dans mon courage
Assez pour finir ma langueur,
Mais je respecte ton image,
Que je porte empraintе en mon cœur,
Ne pouvant criminel attenter à ma vie,
Sans toucher au portrait des beautez de Marie.

Je veux donc vivre pour t'aimer,
Mais toy, qui m'as sceu enflammer
D'une passion toute extrême,
Apprens de ton fidel Amant,
Que je ne vis plus pour moy-même,
Mais pour t'aimer parfaitement,
Et pour souffrir constant le reste de ma vie,
Ces traits tous pleins de feu des beaux yeux de Marie.

Mon Ange, je te jure icy,
Ce doux et ce cuisant soucy,
Dont tes yeux ont remply mon âme,
Qu'aucun outrage du destin
N'esteindra jamais cette flâme,
Que tu allumes dans mon sein :
Le dernier soûpir de ma vie
Formera le nom de Marie.

Des Barreaux déplore son isolement, passe ses jours dans la tristesse, emploie son temps à écrire à Marion retirée au château de Baye, et souhaite ardemment la revoir :

STANCES

SUR UNE ABSENCE

Sacrez arbitres du destin,
Dieux, dont les beaux jours sont sans fin,
Dont le bonheur jamais ne change,
Quoy que vostre sort soit si doux,
Laissez-moy l'amour de mon Ange,
Et je suis plus heureux que vous.

Je jure son teint et ses yeux,
Que j'adore et que j'ayme mieux
Mille fois que vostre service,
Qu'on verra vos autels un jour

Manquer plustost de sacrifice,
Que mon cœur pour elle d'amour.

Car quiconque fera dessein
De me le tirer hors du sein,
Fera des efforts inutiles.
Il pourroit bien plus aisément
Arracher ces feux immobiles,
Qui s'attachent au firmament.

Quelques grandes difficultez,
Qui s'opposent aux libertez,
Que soûpire une âme amoureuse,
De voir, d'ouïr, et de parler,
Ma passion victorieuse
S'en sçaura fort bien démêler.

Je n'appelle pour mon secours,
Unique support de mes jours,
Que ton courage et ta constance,
Et conjure icy ta pitié,
De ne refuser l'assistance,
Que tu dois à mon amitié.

Pourveu que ton affection
Seconde un peu ma passion,
Que ton âme me soit ouverte,
Terre, Ciel, Astres, Eléments,
Conjurez ensemble à ma perte,
Me verront sans étonnement.

La seule douleur que je sens,
Est le coup de ces traits perçants,
Que tes yeux m'ont laissez dans l'âme,
Et le déplaisir de n'avoir,
Pour soulagement à ma flâme,
L'extrême bonheur de les voir.

Mes espérances, mes desirs,
Source unique de mes plaisirs,
Beaux yeux, que vous avez de charmes,
Que je vous ayme justement,
Que c'est bien employer des larmes,
Que pleurer vostre éloignement!

Je passe mes jours sans soleil,
Je passe mes nuits sans sommeil,
Rien ne me plaist, tout m'importune,
Et n'ay dans ce fâcheux séjour,
Pour remède à mon infortune,
Que l'espérance d'un retour.

Languissant après ce retour,
Je brûle, je me meurs d'amour,
L'impatience m'oste l'âme :
Mais je meurs bien heureusement,
Car je me baigne dans ma flâme,
Et me pasme dans mon tourment.

Enfin Des Barreaux possède Marion ; le cœur débordant de joie il laisse éclater son bonheur :

STANCES

JOUISSANCE PARFAITE

Je suis vainqueur d'une maistresse,
Que seule j'estimois digne de mes soûpirs,
Et quoy qu'elle ait l'orgueil d'une Déesse,
J'esteins dans son beau sein le feu de mes desirs.
Après cette illustre victoire,
Dans ces transports délicieux,
Je meurs, je ressuscite, ô grand maistre des Dieux,
Amour, que j'ay par toy de plaisir et de gloire !

Ainsy d'aise l'âme ravie,
Le plus aymable des amants,
Tyrsis dans les embrassemens
De son adorable Sylvie,
Soupiroit agité de ces doux mouvemens
Qui donnent la mort et la vie,
Et dans ces bien-heureux momens,
Où des voluptez accomplies
Laissent les passions remplies
Jusqu'aux derniers contentemens,
Il disoit à son cœur dans ses ravissemens,
Je suis vainqueur d'une maistresse, etc...

Il tient entre ses bras cet objet qu'il adore,
Il joüit pleinement de toute sa beauté,

Il sent que ses plaisirs sont une vérité,
Et il ne les croit pas encore,
Tant l'amant a de peine à croire,
Ce qu'il a si fort desiré,
Il doute du présent, il faut que sa mémoire
Travaille puissamment à l'en rendre assuré :
Mais assuré qu'il est de son bonheur extrême,
Ce bien-heureux amant dit encor en luy-même,
Je suis vainqueur, etc.

Dans l'estat glorieux d'une faveur si rare,
Tyrsis se méconnoist, et ne connoist plus rien,
Il se perd, son âme s'égare,
Dans la possession d'un bien,
Duquel cette beauté ne luy est point avare ;
La honte et le respect par l'amour sont bannis,
Tyrsis gouste à longs traits des plaisirs infinis.
Sa main sur ce beau corps se promène à son aise,
Il la baise cent fois, et mil il la rebaise ;
Mais de ces précieux baisers,
Il n'en parle qu'à ses pensers.
Pensers, dit-il, mes seuls complices
De tant d'agréables délices,
Où s'abandonnent tous mes sens,
Demeurez toujours innocens,
Et ne souffrez pas que ma bouche
Trahisse criminellement
Un secret qui si fort vous touche.
Le silence et la foy sont les pierres de touche,

Qui font connoistre un véritable amant,
Ma bouche, soyez donc fidelle,
Tout autant que Sylvie à mes yeux paroist belle,
Vous le serez parfaitement,
Et soupirant pour elle une éternelle flâme,
Conservez-là, s'il se peut, en mourant.
Laissez le penser à mon âme,
Mais ne dites jamais, pas même en expirant,

Je suis vainqueur d'une maistresse,
Que seule j'estimois digne de mes soûpirs,
Et quoy qu'elle ait l'orgueil d'une Déesse,
J'esteins dans son beau sein le feu de mes desirs.
Après cette illustre victoire,
Dans ces transports délicieux,
Je meurs, je ressuscite, ô grand maistre des Dieux,
Amour, que j'ay par toy de plaisir et de gloire!

Marion est forcée de s'éloigner à nouveau. Si la première séparation a été cruelle pour le poète, la seconde l'accable :

SONNET

SUR UNE ABSENCE

Gémissant sous le faix d'une triste avanture,
Désespérant de voir celle pour qui je meurs,
Je m'en fais un tableau pour tromper mes douleurs,
Des plus vives couleurs qu'ait formé la nature.

Je voy dans le soleil ses regards en peinture,
L'éclat de son beau teint dessus l'émail des fleurs,
Sa jeunesse paroist dans la belle verdure,
Que produit le printemps par ses douces chaleurs.

Mais ce rapport au lieu d'alléger mes ennuis,
Ne fait rien qu'augmenter les peines où je suis,
En donnant plus d'ardeur au desir qui me presse;

Vous qui la faites voir avecque tant d'appas,
Fleurs, printemps, beau soleil, rendez-moi ma maistresse,
Ou si vous ne pouvez, ne me la montrez pas.

Un songe heureux lui montre Marion, et déjà il se console :

SONNET

SUR UN SONGE

Ah! j'ay veu cette nuit ces sources de lumière,
Ces beaux yeux m'ont paru, au travers du bandeau,
Que porte le sommeil, et sous son noir manteau,
J'ay découvert du Ciel la beauté toute entière.

Quel éclair, quel regard, quelle flamme meurtrière,
Trop heureux qui pourroit en faire son tombeau,
Jamais homme mortel ne vit un feu si beau,
Eclat trop lumineux pour ma foible paupière.

Je la vis sans la voir, je l'ouïs sans parole,
Je la suis, je la tiens, son image s'envole,
Et dans ce doux transport mes sens ont éprouvé

L'erreur délicieux où le sommeil nous plonge,
Mais que je suis heureux de n'avoir que rêvé,
Hélas! j'en serois mort si ce n'estoit un songe.

Jusqu'à présent, la confiance de Des Barreaux en Marion est entière, rien ne l'a troublée, la rivalité du puissant Cardinal le laisse sans inquiétude et il ne craint pas de célébrer sa victoire :

STANCES

SUR CE QUE L'AUTEUR ESTOIT MIEUX AUPRÈS DE SA MAISTRESSE QUE MONSIEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU QUI ESTOIT SON RIVAL[128]

J'aime une beauté sans seconde,
A qui même les immortels
Ont soin de dresser des autels,
Laissant pour la servir la conduite du monde :
J'ay de puissans rivaux, mais je dis devant tous,
Je n'en suis point jaloux :
Tout ce qu'elle soumet, tant d'illustres victoires,
Sont autant de trophées élevez à ma gloire.

L'éclat de leur haute fortune
N'ébranle point sa fermeté,

Sa grande générosité
Passe les sentimens d'une vertu commune :
Et sans faire le vain, j'en suis bien assuré,
Son cœur me l'a juré,
Sa bouche me l'a dit, cette bouche fidelle,
Qu'elle mourroit plustost que de m'estre infidelle.

Je l'adore avec le silence,
Et conserve parmy mes feux
Des desirs trop respectueux,
Pour trahir un secret de telle conséquence,
Ma raison me défend de cette vanité,
La sotte liberté,
Et de ce même trait dont son bel œil me touche,
Elle m'ouvre le cœur et me ferme la bouche.

La pire des ennemies de l'amour, celle contre laquelle il ne se peut défendre, la satiété est venue. Marion prête l'oreille à des déclarations nouvelles, son cœur bat pour Cinq-Mars. On a, du reste, desservi le poète auprès d'elle, celui-ci se refuse à demander justice :

SONNET

PLAINTE SUR UN FAUX RAPPORT FAIT PAR LES ENNEMIS DE L'AUTEUR A SA MAITRESSE

Quoi que mes ennemis d'une noire malice
Ayent fait réüssir leur lasche trahison,

Je garde avec respect l'honneur de ma prison,
Et ne demande point qu'on me fasse justice.

Quoi que ma déïté dédaigne mon service,
Je ne veux point pourtant chercher ma guérison,
Et sans examiner ny conseil ny raison,
Je veux mourir plustost que ma flamme périsse.

L'honneur de la servir m'est si fort précieux,
Que pour me rebuter d'adorer ses beaux yeux,
Elle n'aura jamais assez d'ingratitude,

Et quand en cet amour je n'aurois que douleur.
J'aime mieux qu'elle soit cause de mon malheur,
Que toute autre le soit de ma béatitude.

Des Barreaux est supplanté par le Grand-écuyer de Louis XIII; tendres récriminations, brûlantes protestations d'amour ne peuvent ramener l'infidèle :

SONNET

SUR UNE INFIDÉLITÉ PENCHANTE

PLAINTE

Toy, qui portes mon cœur dans l'air de ton visage,
Qui fais tout mon destin d'un seul trait de tes yeux,
Ne te verray-je plus, objet délicieux,
Ange, du Dieu vivant la plus parfaite image?

Astre de mon bonheur, sois-le de mon naufrage,
Que je meure par vous, regards délicieux,
Lumière, feux, éclairs, si doux, si furieux,
Tuëz-moy, brûlez-moy, consommez vostre ouvrage.

Je sçay que j'en mourray, l'excès de mon amour,
Si je revoy vos yeux, me privera du jour.
Beaux yeux dont la lumière et me plaist et me tüe,

Achevez, achevez mon triste désespoir,
Et s'il faut de ma mort achetter vostre veüe,
Je veux bien que ma mort soit le prix de vous voir.

Tout est fini, l'ingrate Marion a oublié son premier amant qui, toujours fidèle, lui reproche trois mois après son inconstance et sa légèreté et avoue, en dépit de lui-même, « que son cœur est mal avec son esprit » :

ELÉGIE

REPROCHE D'INFIDÉLITÉ

Traîtresse, est-il donc vray, que ton âme perfide
Menace nostre amour d'un sanglant parricide?
Est-il donc vray, qu'enfin d'un furieux effort
Tu me voles ton cœur, et me donnes la mort?
As-tu pû lâchement étouffer cette flâme,
Qui brilloit dans tes yeux, et brûloit dans mon âme?

Hé! tant de dieux en vain à témoins appellez.
Tant de sermens jurez par toy, mais violez,
N'ont donc pû t'empêcher de faire une injustice,
Qui crie au Ciel vengeance, à la terre un supplice?
Mais je te jure outré du plus vif sentiment,
Qui peut jamais piquer un véritable amant,
Je jure maintenant que ma juste colère
Va perdre pour jamais le soucy de te plaire;
Que mes plaintes, mes cris éclateront si haut,
Que ton front rougira de ton lâche défaut:
Car pourquoy te flater? non, tu n'es plus mon Ange,
Tu n'es plus cet objet si digne de loüange,
Pour qui j'ay eu toujours également ouverts,
Mon cœur par mes soûpirs, mon esprit dans mes vers.
Je ne te connois plus, tu n'es plus qu'une image,
Qu'un portrait effacé de ce divin visage.
Tes lâches cruautez, tes crimes ont éteint,
Et l'éclat de tes yeux et celuy de ton teint.
Ah! que depuis trois mois que ton ingratitude
Réduit au désespoir mon humble servitude:
Ah! que depuis trois mois ton visage changé,
Peu semblable à celuy qui m'avoit engagé,
Fait voir, quand je devrois le dire avec blasphême,
Et de corps et d'esprit que tu n'es plus toy-même.
Quand d'un si doux effort tu pris ma liberté,
Ton visage portoit dans sa jeune beauté
De la faveur du Ciel les glorieuses marques,
Tes yeux avoient sur moy la puissance des Parques;
D'un seul de tes regards, Maistresse de mon sort,

Tu pouvois me donner ou la vie ou la mort.
Mais maintenant, hélas! que tu n'es plus si belle,
Voudrois-tu m'obliger à t'estre aussy fidelle?
Et maintenant pourquoy ne changeray-je pas?
J'ay veu devant ma foy mourir tous tes appas,
Et mes yeux avec peine ont reconnu les traces,
De tant et tant d'attraits, de tant et tant de grâces,
Eh! je jure pourtant, ce serment solemnel,
Que te fit mon amour, de se rendre éternel,
Que ce beau teint terny, ces lumières esteintes,
A ma fidélité n'ont point donné d'atteintes :
Ce n'est pas là d'où vient le vray contrepoison,
Qui perdant mon amour a sauvé ma raison.
Tu es trop belle encor, et sans te faire outrage,
Je ne sçaurois nier que ton divin visage
Ne possède toujours d'assez riches trésors,
Si tu avois du cœur pour faire aimer ton corps :
Mais tes légèretez, les défauts de ton âme,
M'ont fait rompre mes fers et esteindre ma flâme :
C'est là pour mon malheur, c'est là pour mon tourment
Que je te voy changée, ô Dieux, quel changement!
Es-tu pas devenuë inconstante, légère,
Lâche, double de cœur, perfide, mensongère?
Trop aimable pourtant! Dieux! qu'est-ce que j'ay dit?
Et que mon cœur est mal avecque mon esprit!
Trop aymable pourtant! pousse, pousse, ô mon âme,
Dans ce dernier soûpir les restes de ta flâme.

Des Barreaux, après avoir jeté un dernier cri de souffrance, n'envisage plus que le repos et la mort :

DIXAIN

Hâ ! que je souffre de tourments
Quand je retourne ma pensée
Sur tous ces bienheureux moments
De ma félicité passée !
Rage, Dépit, Amour, Regret,
Qui d'un ver cuisant et secret
Rongez mon âme tourmentée.
A quoy tant de divers retours,
Pour un seul cœur de Prométhée
Faut-il tant et tant de vautours?

SONNET

SUR UNE INFIDÉLITÉ CONSOMMÉE

Je m'en vais à la mort, où toute la nature,
Impuissante qu'elle est, se laisse évanoüir :
J'ay veu sous le soleil tout naistre et tout périr,
Qui me dispenseroit de la même avanture?

J'aymai de deux beaux yeux la lumière si pure,
Ces beaux yeux n'eurent pas à dédain mon desir,
Un temps je fus heureux, elle devint parjure :
Que me reste-t-il plus à faire qu'à mourir?

Je meurs donc sans regret, et martyr de l'amour,
Je perds sans murmurer la lumière du jour,
Il ne me reste plus que ce funeste change,

Après avoir perdu, par un malheureux sort,
Les plaisirs que j'avois dans le sein de mon Ange,
Que chercher du repos dans le sein de la mort.

Les poésies ci-dessus constituent la véridique histoire des relations de Des Barreaux et de Marion de L'Orme. Ce sont là des documents auxquels on peut ajouter foi.

Le poète nous apparaît sous un jour plus favorable que dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Sa passion pour Marion fut toujours sincère et désintéressée; son attitude, au début de leurs relations, n'est point celle d'un libertin; il respecte la jeune fille et celle-ci ne succombe qu'après une ou deux années d'attente, nous nous gardons d'employer le mot de « résistance ». Abandonné et trahi tout à la fois, Des Barreaux reste sympathique, ses reproches ne sont ni d'un résigné ni d'un complaisant. On ne pouvait guère lui demander plus.

II. POÉSIES DIVERSES

Les vers de Des Barreaux se rapportant à ses amis et à quelques événements de son temps sont peu nombreux. A peine avons-nous pu réunir neuf pièces; encore les septième et huitième seraient-elles mieux à leur place dans ses poésies libertines.

La première est un sonnet anonyme placé dans les pièces liminaires de l'édition originale des *Œuvres de Théophile* présentées au public par Des Barreaux avec ce court avis : « En l'absence de l'autheur nous avons imprimé ce que nous avons peu recueillir de ses œuvres, vous ne sçaurez y trouver de l'ordre jusques à la seconde édition, où nous espérons qu'il prendra la peine de les ranger et de les corriger. » Il serait extraordinaire que l'éditeur ait laissé le soin exclusif à Saint-Amant et à Boisrobert de louer Théophile, il ne pouvait faire moins que de célébrer également avec eux son ami, mais tous trois, en hommes prudents, sachant certaines poésies de ce recueil dangereuses pour leur auteur, se sont gardés de signer. Des Barreaux a eu le soin de voiler son intimité avec Théophile en mettant en tête de son sonnet : *A Monsieur Théophile*, et cette intimité était si grande que « l'Avis au lecteur » n'est autre que le texte d'une lettre de ce dernier adressée à Des Barreaux qui se retrouve dans l'édition des *Nouvelles*

œuvres de feu M. Théophile, composées d'excellentes lettres françoises et latines, soigneusement recueillies, mises en ordre et corrigées par M. Mayret (Paris, Ant. de Sommaville, 1648), Lettre LXVI, sous le titre *A son amy Tircis*. Précaution inutile, le sujet même trahit ses préoccupations habituelles, celles qui lui ont inspiré ses plus beaux vers :

A MONSIEUR THÉOPHILE

Toy qui te sens loüer, qui reçois de la vie
Cette seule faveur qui vient après la mort,
Théophile, jouy librement de ce sort,
Qui te met au-dessus du pair et de l'envie.

Quand ton âme sera de la Parque ravie,
Dès quelle aura franchy ce naturel effort,
Un soucy plus divin la saisira d'abord,
Et ta joye en sera pleinement assouvie.

Tu fouleras aux pieds les feux et les destins,
Tous les Dieux à l'envy te feront des festins,
Mais si la soif te prend, si ta bouche s'allume,

Quel breuvage assez doux fera rire tes yeux,
Puis qu'estant icy bas tu fais boire à ta plume
Ce qui se boit au Ciel de plus délicieux.

La seconde est un fragment de ballet de cour :

la puissance du métal jaune, célébrée comme il convient par un homme pour qui les jouissances terrestres existent seules, y est proclamée sans limites « fermant les enfers et ouvrant les cieux » ; une strophe détachée s'adresse vraisemblablement à Marion de L'Orme, l'allusion est transparente, c'est la flèche du Parthe!

STANCES

RÉCIT POUR UN BALLET SUR L'OR

Du plus bas estage du monde,
Je monte avec éclat sur la teste des Rois,
J'establis les Tyrans, je renverse les loix,
Je puis tout sur terre et sur l'onde,
Je suis ce métail sans pareil,
L'ouvrage achevé du Soleil,
L'ornement de la paix, et le nerf de la guerre.
Je ferme les Enfers, et si j'ouvre les Cieux,
Je commande aux mortels, et gouverne les Dieux,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

Point de force qui ne me cède,
Nulles difficultez dont je ne vienne à bout.
Je force le destin, je suis maistre de tout,
Et même de qui me possède ;
L'amour, l'honneur sont sous ma loy.
Rien n'est impénétrable à moy,
Je passeray partout où passe le tonnerre,
Je n'ay pas tant de bruit, mais je fais plus d'effort,

Je fais perdre la vie, je sauve de la mort,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

AUX DAMES

Sans avoir mouvement ny âme,
Je sçay donner à tout et cœur et mouvement :
Beautez, qui vous croyez du monde l'ornement,
Et qui remplissez tout de flâme,
Ne méprisez pas mon aloy,
Rien n'est fidelle devant moy.
La plus illustre foy s'y casse comme un verre,
La plus chaste de vous me reçoit dans son sein,
Je rends beau le plus laid, le malade bien sain,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

Les troisième, quatrième et cinquième sont des vers libertins improvisés par Des Barreaux en compagnie de Blot, de Saint-Pavin, de Roquelaure, de Fontrailles, du chevalier de Rivière, etc. Il est impossible de distinguer ses autres couplets dans les chansonniers du XVII[e] siècle.

COUPLET

Nous sommes ici demi-douzaine
Qui ne nous mettons guères en peine
Du Vieux ni Nouveau Testament,

Et je tiens qu'il est impossible
De trouver sous le Firmament
Des gens moins zélés pour la Bible.

La demi-douzaine, c'était probablement, avec lui, Blot, Saint-Pavin, Chapelle, Coulon, Hotman.

COUPLET

On ne f... point dedans la gloire,
On n'y peut ni manger ni boire,
Toujours admirer est d'un sot.
Enfin chanter toute sa vie
Domine Deus Sabaoth
A la fin par Dieu, on s'ennuye.

Le couplet suivant fait partie de la chanson de l'abbé de Laurent de Laffemas sur l'aventure de la présidente Lescalopier[120] (l'abbé de Bernay-Feydeau était conseiller-clerc au Parlement) :

COUPLET

Monsieur de Bernay y vint
En satin
Tenant sa lardoire en main ;
Jésus ! c'est nostre voisine
Que l'on fourre (bis) *aux Feuillantines.*

Les sixième et septième ont été composées pendant la Fronde, elles sont bien de l'épicurien dont le seul idéal est la joie de vivre :

CHANSON

Je ne crains point en cette guerre,
Qu'on jette mes chasteaux par terre,
Qu'on mette mon bien à l'encan ;
Je vay partout, comme un Apostre,
Et si je disne dans un camp,
J'iray fort bien souper dans l'autre.

Je suis bon François pour la vie,
Qui m'enrolle en philosophie
Exempte de partialité,
Et cette belle indifférence,
Assure ma neutralité
Par tout le royaume de France.

Ouy, je proteste indifférence,
Et parcourray toute la France,
Monté sur un petit bidet ;
Aucun party ne m'est contraire,
Et soit l'aisné, soit le cadet,
Je ne puis manquer d'un bon frère.

SONNET

SUR ESTAMPES

Estampes, si jamais je vais sous tes murailles[130]
Si dedans ou dehors j'y reçois aucun tort,
Si j'attaque jamais demy-lune ou tenailles,
Que je perde à jamais le titre d'esprit fort.

N'est-ce rien que le fer déchire nos entrailles?
Qu'une fièvre pourprée abbrège nostre sort,
Ou qu'un coup de mousquet fasse nos funérailles?
Enfin, n'est-ce donc rien que d'aller à la mort?

Conservons avec soin la douceur de notre estre,
Sauvons, sauvons nos jours du fer et du salpêtre;
O toy, qui vas cherchant la mort dans les combats,

De quelque vain honneur dont elle soit suivie,
Pour moy qui suis réel, je n'en fais pas grand cas,
Méprisant fort celui quy méprise la vie.

Dans la huitième, sous le prétexte de donner un souvenir à Voiture, Sarasin et Blot[131], Des Barreaux se félicite de leur survivre, se consolant avec les plaisirs de la table et la contemplation des Cieux et des fleurs :

SONNET

Ce Sarazin est mort, il est mort ce Voiture,
Et Blot qui me fut cher de toute ancienneté,
Hélas ! ils sont tous trois dedans la sépulture,
Qui pourroit t'éviter ? dure nécessité.

Je louë le Seigneur, moy pauvre créature,
J'ay plus reçu de luy que je n'ay mérité,
Car je jouïs encor des plaisirs de nature,
Avec indépendance et pleine liberté.

J'ay toujours assez eu le goust des bonnes choses,
J'aime à voir le Soleil et l'incarnat des roses,
J'ay bien de la douleur qu'il me faille périr.

Mais quoy ? ma mort estant d'indolence suivie,
Je suis fort naturel, je ne veux point mourir,
Mais je compte pour rien d'avoir perdu la vie.

Enfin, la dernière n'est autre qu'un sonnet placé en tête de l'ouvrage suivant de son ami Marcassus, le chantre des amours du poète avec Marion de L'Orme : *Libre version des Odes et des Epodes d'Horace commencée à l'âge de LXXX ans et finie en deux mois par P. de Marcassus* (Paris, 1664, in-8) :

A M. DE MARCASSUS

Vieillard, mon cher amy, Vieillard incomparable
Qui fais voir ton Avril en l'Hyver de tes ans,
Rendre Horace François et le rendre admirable,
Hé qu'aurois-tu donc fait en ton jeune Printemps?

Dans deux mois, et j'en suis tesmoin irréprochable,
Sans que rien ait tenu ton travail en suspens
Je te l'ay veu finir d'une adresse incroyable,
Et je le donne à faire à tous les jeunes gens.

Encore que tu sois à la fin de ton âge
Tu ne manques pourtant d'ardeur ny de courage.
Ton ouvrage est hardy, son mérite est bien grand,

Mais il sera connu de fort peu de personnes,
C'est peu traduire Horace et pour qui le comprend
Tu ne le traduis point : tu le perfectionnes.

III. POÉSIES LIBERTINES

Si on en croit Guy Patin[132], Des Barreaux, après avoir suivi en Italie les leçons de Cremonini[133], le célèbre professeur péripatéticien de Padoue, en serait devenu le disciple. Il est difficile de contrôler cette assertion faute de documents probants, mais la plupart des sonnets reproduits plus loin tendraient à la confirmer. La fréquentation des libertins — celle-là indiscutable — et de Théophile en particulier, suffirait à expliquer un matérialisme qui s'étale avec une naïveté presque déconcertante. Quelle portée convient-il d'attacher à la pensée — elle est toujours la même sous des formes diverses — renfermée dans ces petites poésies finement ciselées et d'une langue si ferme et si pure, alors que Des Barreaux, à la moindre indisposition[134], s'empressait de les désavouer et de proclamer sa foi chrétienne? Une telle légèreté prouve le peu de sérieux de ses opinions philosophiques. Les discuter serait leur donner une importance qu'elles n'ont et ne sauraient avoir; on perdrait son temps en cherchant à les rattacher à une doctrine quelconque.

Chorier[135] qui a connu et fréquenté Des Barreaux confirme cette appréciation :

« Je ne sais pas s'il y eut jamais homme plus illustre ou plus diffamé. Esprit audacieux et téméraire, sans

constance comme sans courage, il mêlait le ciel et la terre, contempteur des dieux par une molle et lâche dissimulation, c'était un véritable Capanée. Tout cela n'était que feinte, car pour peu qu'il réfléchit, il tremblait. Ce Dieu qu'il niait dans ses discours mensongers, à la moindre crainte il l'adorait en suppliant. En pleine santé, il délirait. Il se mentait à lui-même et n'avait nulle foi en son imposture. Il s'en imposait à lui-même à bon escient et à dessein.

« Mais la vigueur de son esprit était si pénétrante, si vive, qu'en effleurant les bons auteurs même du bout des lèvres, il en avait exprimé la quintessence plutôt qu'il ne s'en était imbu. Il se rendait merveilleusement compte de sa légèreté. Lui cédiez-vous, il était insolent sans pudeur. Si vous résistiez, il s'emportait avec dédain. Quand il fut arrivé à la vieillesse cette intempérance d'esprit, cette impudence de langage en vinrent jusqu'à la folie. Morose et diseur de riens, il ne plaisait plus qu'à lui-même. Il espérait aiguiser son esprit par le vin, il ne faisait qu'enflammer sa bile.

« Malheur à vous, Vénus et Bacchus, vous êtes des monstres non des Dieux. Des Barreaux était né pour gravir les plus hauts sommets, vous l'avez misérablement perdu; toi, Vénus, par ton impure lubricité; toi, Bacchus, par ta honteuse et crapuleuse débauche. Vous l'avez ravi à la gloire, à la lumière, à l'honneur, vous l'avez arraché à lui-même, alors qu'il n'était plus maître ni de sa raison, ni de lui-même[136]. »

Malgré d'incessantes variations, Des Barreaux a été un des libres esprits de son temps, et la note

ci-après — inédite — du « Naudeana[137] » traduit bien l'incertitude qui régnait de 1625 à 1675 en matière religieuse dans une partie de la haute société française :

« Le P. Bagot apporte des arguments et des subtilitez philosophiques dans son livre nouveau pour prouver l'immortalité de l'âme et les autres mystères de la foi; il n'y fera rien qui vaille; il n'en viendra pas à bout, il fera à la fin comme ont fait tous les ânes qui ont escrit dans cette matière : tant plus ils ont espluché et examiné ces véritez, tant plus ils en ont douté et moins ils les ont crues : tesmoin Cardan après avoir fait ses trois livres *De Vita Christi*, qui n'ont jamais esté imprimez, et desquels il a parlé au livre *De sapientia*, Postel en son livre *De orbis terrae concordia*, Charron en ses *Trois veritez*, Vanini en son *Amphithéâtre*. Les Mystères se doivent laisser là sans discussion. Croiez-les par provision, nisi credideritis, omnino ilergetis[138]. C'est fine marchandise et trop relevée pour la bassesse de l'esprit humain : qui potest capere capiat[139]. Il faut de l'humilité et de la soumission d'esprit au fait de la religion et captivare istum in obsequium fidei[140] si vous voulez estre du monde des élus, autrement vous ne croirez jamais rien et ce grand principe (nommé la Foi) ne fera jamais rien sur vous..... »

Cette note peut servir de commentaire aux poésies qui vont suivre, elle est extraite d'un manuscrit (Bibl. Nat. Nouv. acq. fr., n° 1966) des *Naudeana et Patiniana* reproduisant le texte soumis au président

Cousin, censeur de ces deux ana, qui exigea quelques retranchements, il le dit lui-même dans son approbation.

Ce sonnet de Nicolas Vauquelin Des Yveteaux[141] fit grand bruit :

Avoir peu de parens, moins de train que de rente,
Et chercher en tout temps l'honneste volupté,
Contenter ses desirs, conserver sa santé,
Et l'âme de procez et de vices exempte;

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevez en quelque authorité,
Mais sans besoin d'appuy garder sa liberté,
De peur de s'engager à rien qui ne contente.

Des jardins, des tableaux, la musique, les vers,
Une table fort libre et de peu de couverts,
Avoir bien plus d'amour pour soy que pour sa Dame,

Estre estimé du Prince, et le voir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine, et peu d'enfans sans femme,
Font attendre à Paris la mort tout doucement.

Des Barreaux l'a paraphrasé à son usage :

SONNET

N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre,
Avoir un peu de bien, l'appliquer tout à soy,

Et sans affecter d'estre un docteur de la Loy,
S'étudier bien plus à jouïr qu'à connoistre;

Pour son repos n'avoir ny maistresse, ny maistre,
Ne voir que par rencontre ou la Cour ou le Roy;
Ne sçavoir point mentir, mais bien garder sa foy,
Ne vouloir estre plus que ce qu'on se voit estre.

Avoir l'esprit purgé des erreurs populaires,
Porter tout le respect que l'on doit aux mystères,
N'avoir aucun remors, vivre moralement;

Posséder le présent en pleine confiance,
N'avoir pour l'avenir crainte ni espérance;
Font attendre partout la mort tranquillement.

« Qui ne sait se contenter de peu est éternellement esclave », telle est la leçon qu'il donne aux courtisans :

SONNET

Courtisans, qui traînez vos jours deshonorez,
Que l'avarice attache à un vil esclavage,
Qui possédant beaucoup pour avoir davantage,
Pendez chez la Fortune à des liens dorez.

Plus vous avez de bien, plus vous en desirez,
Le repos, le bonheur, n'est point vostre partage,

Le médiocre est trop, le peu suffit au sage,
Rendez, lâches, rendez vos desirs modérez.

Il faut pour estre heureux de la belle manière,
Et pour se conserver liberté toute entière,
Restraindre ses desirs et ralentir son feu,

Jamais dessus autry ne fonder d'espérance,
Celuy qui ne sçait pas se contenter de peu,
Ne sçauroit jamais vivre avec indépendance.

Passant du particulier au général, Des Barreaux cherche à prouver que la vie n'est qu'un songe et peint l'homme, roi des animaux, misérable et orgueilleux tout à la fois :

SONNET

Tout n'est plein icy bas que de vaine apparence,
Ce qu'on donne à sagesse est conduit par le sort,
L'on monte et l'on descend avec pareil effort,
Sans jamais rencontrer l'estat de consistance.

Que veiller et dormir ont peu de différence,
Grand maistre en l'art d'aimer, tu te trompes bien fort,
En nommant le sommeil l'image de la mort,
La vie et le sommeil ont plus de ressemblance.

Comme on resve en son lict, resver en la maison,
Espérer sans succès, et craindre sans raison,
Passer et repasser d'une à une autre envie.

Travailler avec peine et travailler sans fruit.
Le diray-je, Mortels, qu'est-ce que cette vie ?
C'est un songe qui dure un peu plus qu'une nuit.

SONNET

Maistre sans contredit de ce globe habité,
Ayant assujetty toute autre créature,
C'est l'Homme qui fait voir, en sa noble figure,
Un précieux éclat de gloire et dignité.

Mais ne nous flatons point et disons vérité,
Cet animal formé d'admirable structure,
Ce petit Roytelet de toute la nature,
Ce chef-d'œuvre dernier de la Divinité.

Que fait cet Homme ayant la raison pour partage,
Et qui du Dieu vivant est la vivante image?
Toujours moucher, cracher, éternüer, tousser,

Se lever, se coucher, dormir, manger et boire,
Et puis roter, dormir, peter, chier, pisser :
O! le brave animal que l'Homme, ô voire, voire.

La raison serait l'auteur de tous ses maux[142] :

SONNET

L'Homme a dit en son cœur sot et audacieux,
Je suis maistre absolu de la terre habitable,
Des plus fiers animaux je suis victorieux,
Et ma raison sur tous me rend considérable.

Que pour te regarder tu prens de mauvais yeux,
Animal fastueux autant que misérable!
Connois tes propres maux, et plus judicieux
Ne te vante point tant d'estre si raisonnable.

Le regret du passé, la peur de l'avenir,
Le chagrin du présent, penser qu'il faut finir,
Qui nous livre en vivant les assauts les plus rudes,

Les crimes que commet le fer et le poison,
Les larmes, les soûpirs, et les inquiétudes,
Ce sont les beaux présents que te fait ta raison.

SONNET

Ce n'est qu'un vent furtif que le bien de nos jours,
Qu'une fumée en l'air, un songe peu durable,
Nostre vie est un rien, à un point comparable,
Si nous considérons ce qui dure toujours.

L'Homme se rend encor luy mesme misérable
Ce peu de temps duquel il abrège ses jours
Par mille passions, par mille vains discours,
Tant la sotte raison le rend irraisonnable.

Plus heureuses cent fois sont les bestes sauvages,
Cent fois sont plus heureux les oyseaux aux bocages
Qui vivent pour le moins leur âge doucement.

Ha! que naistre comme eux ne nous fait la Nature
Sans discours ny raison, vivant à l'avanture,
Nostre mal ne nous vient que de l'entendement.

Après de telles prémisses, il est logique d'affirmer « qu'accroître son savoir, c'est accroître son affliction » et de nier l'immortalité de l'âme :

SONNET

Mortels, qui vous croyez, quand vous venez à naistre,
Obligez à Nature, ô quelle trahison !
Se montrer un moment, pour jamais disparoistre,
Et pendant que l'on est, voir des maux à foison.

Tenant plus du néant que l'on ne fait de l'estre,
Je l'ay dit autrefois et bien moins en saison,
Estudions-nous plus à joüir qu'à connoistre,
Et nous servons des sens plus que de la raison.

D'un sommeil éternel ma mort sera suivie,
J'entre dans le néant quand je sors de la vie.
O déplorable estat de ma condition!

Je renonce au bon sens, je hay l'intelligence,
D'autant plus que l'esprit s'élève en connoissance,
Mieux voit-il le sujet de son affliction.

Cette conception morale de l'homme le réduit à satisfaire uniquement ses nécessités matérielles, « aussi ajouter à sa science, c'est ajouter à sa peine » :

SONNET

Il faut prendre pendant la vie,
Tout le plaisir qu'on peut avoir.
La clarté que Dieu nous fait voir
D'une longue nuit est suivie.

Il n'est que faire chère lie,
Pour faire fort bien son devoir.
Peu de bon sens, point de sçavoir.
Nargue de la philosophie.

Je me dégrade de raison.
Je veux devenir un oison,
Et me sauver dans l'ignorance

En beuvant toujours du meilleur,
Celuy qui croit en connoissance,
Ne fait qu'accroistre sa douleur.

La mort est là, fin de toutes choses; Des Barreaux en subit la hantise, il en prend d'abord son parti assez cavalièrement :

SONNET

Toy qui braves la mort, et qui d'un grand courage
Concluant en trois mots, fais sonner hautement :
On naist, on vit, on meurt, c'est l'Homme entièrement ;
La mort comme la vie est de son apanage.

Nous n'appréhendons point la mort. mais le dommage
Qu'apporte le non estre ; et ce fatal moment
Qui nous porte à la triste horreur du monument
Doit estre justement appréhendé du Sage.

Il faut estre bien fat, stupide ou malheureux
Pour n'avoir pas douleur de ton sort rigoureux
Qui t'oblige à la mort du jour de ta naissance.

Mais pour n'en point jetter d'inutiles soupirs,
Et n'avoir pas toujours cet objet en présence.
Jette-toy comme moy dans le sein des plaisirs.

SONNET

Ruine des humains, ô mort abominable!
Sous ta cruelle faux tu fais tout trébucher,
Et puis le fond des eaux, une fosse, un bûcher,
Reçoivent du vaisseau le débris déplorable.

Mais elle n'entend rien, elle est inexorable,
Quand son heure est venuë, allons, il faut marcher,
Au milieu des plaisirs, elle nous vient chercher,
Et nous sçait bien trouver au lit et à la table.

Elle attaque le fort, le sage et le sçavant,
Elle prend par derrière, elle prend par devant,
Contre cet ennemy je ne voy rien qui m'aide.

Quelques-uns me diront, pourquoy s'en affliger,
Pourquoy s'en tourmenter, c'est un mal sans remède,
Et c'est cela, morbleu, qui me fait enrager.

SONNET

Que ta condition, Mortel, me semble dure,
Tout ce qui naist périt dans ce vaste séjour,
Et la vie s'enfuit, sans espoir de retour :
Sus donc, employons bien le temps pendant qu'il dure.

Prenons tous les plaisirs que permet la Nature,
Pendant que nous voyons la lumière du jour.
On ne boit point là-bas, on ne fait point l'amour,
Dans cette longue nuit qui suit la sépulture.

La mort estant un mal que l'on ne peut guérir,
Bien que j'aye douleur qu'il me faille mourir,
Cette douleur en moy de plaisir est suivie,

Et pour me consoler je ne fais point d'effort,
Car je ne connois point plus grand heur dans la vie,
Que d'avoir grand sujet d'enrager de la mort.

Mais il y revient malgré lui :

SONNET

Que la condition de notre sort est dure,
La mort moissonne tout, et sans rien épargner.
Du monde se verra détruire la structure,
Par la suite du temps qui fuit sans retourner.

Hélas ! pourquoy mourir, traîtresse de Nature,
Toy qui nous ostes tout, et sembles tout donner :
Que nos maux sont réels et nos biens qu'en peinture,
Puisqu'un jour il les faut du tout abandonner !

Que sert-il de chercher sur terre et sur Neptune,
L'abondance des biens, l'éclat de la fortune,
Même les voluptés avecque tant d'effort :

Que l'on demeure en paix, que l'on aille à la guerre,
Que l'on monte sur mer, que l'on marche sur terre,
On ne fait pas un pas qu'on ne coure à la mort.

Puis, il se défend d'y penser :

SONNET

Mortel, qui que tu sois, n'aye plus à frémir
De l'horreur de la mort et de la sépulture.
Ce n'est qu'un doux repos où tombe la Nature,
Dont l'insensible estat ne doit faire gémir.

Nos sens s'éteignent tous quand on vient à périr,
De l'âme avec le corps ne se fait point rupture.
Ce n'est qu'extinction de chaleur toute pure ;
Donc est-ce un si grand mal que d'avoir à mourir?

Peut-estre nostre mort sera-t-elle imprévеüe,
Peut-estre pourra-t-elle échapper nostre veüe,
Par l'insensible effet d'un violent transport.

C'est pourquoy de tout point contentons nostre envie,
Du reste, chers amis, laissant faire le sort,
Des pensers de la mort n'affligeons point la vie.

Cependant la réalité lui apparaît, cruelle, inexorable :

SONNET

Dieu, Nature ou Destin, que tu nous fais grand tort!
De peine et de chagrin toute la vie est pleine,
Au lieu de ton amour tu nous montres ta haine,
Qui que tu sois des trois qui conduises le sort.

On pleure, l'on gémit, l'on souffre et foible et fort,
Pendant le cours fatal d'une vie incertaine,
Par quels fascheux chemins au cercueil on nous traîne,
Pauvreté, maladie, et puis survient la mort.

La Nature le veut, il faut que tout périsse,
La plante, l'animal, la pierre, l'édifice,
En ayant prononcé l'irrévocable arrest,

Tu ne nous donnes rien, traîtresse de Nature,
Tu nous prestes la vie, ouy, mais à grande usure,
Nos maux font qu'on t'en paye un trop gros intérest.

La même note domine dans des stances qui se terminent par un beau cri d'égoïsme :

STANCES

SUR L'AFFECTION DE LA VIE

Mon Dieu, que la lumière est belle,
Mais on n'en voit qu'une étincelle;
On n'est pas sorty du berceau,
Que l'on court à la sépulture :
Que les froides nuits du tombeau
Font d'outrages à la nature!

De toutes ces beautez célestes,
Voyez les misérables restes,
Dans ce lit commun des humains,
Où Dieu veut que toujours on dorme,
Ces beaux yeux et ces belles mains
N'ont plus ny mouvement ny forme.

Hommes illustres en vos âges,
Habitans de ces noirs rivages,
Pâles ombres de l'Achéron,
Corps de fumée, images sombres,
Lorsque vous êtes chez Charon,
A grand'peine estes-vous des ombres.

Quelle injustice, quelle injure,
Quelle indignité de nature!
L'estre du plus homme de bien
N'est qu'un peu de cire allumée,
Dont le trépas ne laisse rien,
Qu'un peu de cendre et de fumée.

De tous les maux de cette vie,
La pauvreté, la maladie,
Rien ne me peut faire frémir,
Que l'horreur de la sépulture,
Mais quand il me faudra périr,
Périsse avec moy la nature.

J'aime cet Empereur de Rome,
Qui se tuant en galant homme,
Eust voulu du même couteau,
Dont il se fit playe profonde,
Faisant de sa main son tombeau,
Le faire aussi de tout le monde.

La vieillesse approche, et avec elle s'ouvre le chemin du repentir, Des Barreaux s'illusionne peut-être sur la sincérité de sa conversion, car il ajoute à ce sonnet l'épithète de « pieux » :

SONNET PIEUX

Celuy qui vit pour l'autre vie,
Est aise se voyant vieillir,
Car il est plus prest de cueillir
Les douceurs dont elle est suivie.

Puissé-je prendre telle envie,
Avant qu'avoir à défaillir,
La mort venant lors m'assaillir,
Ne sera point mon ennemie.

C'est là, Rédempteur des mortels,
Que j'implore au pied des autels,
Miséricorde pour ta gloire.

Déroge à ta sévérité,
Si je ne puis vivement croire,
Ayde à mon incrédulité.

Il ne lui est pas très facile de dépouiller le vieil homme, sa piété manque d'orthodoxie !

SONNET PIEUX

Que c'est une chose agréable,
Que d'espérer l'éternité,

Qui console l'adversité,
Et rend le mal plus supportable.

Le Ciel seul nous est desirable,
Seul séjour de félicité,
Icy bas la prospérité
N'est ny solide ny durable.

Quittons donc ces plaisirs mondains,
Si contemptibles et si vains,
Le Ciel soit toute nostre envie.

C'est en Dieu qu'il faut s'éjoüir,
Vivons, vivons pour l'autre vie,
Et puis mourons pour en joüir.

La maladie seule peut ramener à Dieu cette brebis égarée depuis si longtemps, elle arrive en 1666 assez grave pour faire courir la nouvelle de la mort du poète annoncée, nous l'avons dit, par Guy Patin dans sa lettre du 28 mai (il en parle encore un mois après, le 28 juin). Au milieu des souffrances et se croyant au seuil de l'éternité, Des Barreaux revient aux enseignements reçus dans sa jeunesse et sa foi se traduit par un acte d'espérance d'une envolée superbe, c'est le magnifique sonnet [143] qui nous a conservé son nom :

SONNET

Grand Dieu! tes jugemens sont remplis d'équité :
Toûjours tu prends plaisir à nous estre propice;
Mais j'ay fait tant de mal, que jamais ta bonté
Ne peut me pardonner sans choquer ta justice.

Ouy, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice :
Ton intérest s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence mesme attend que je périsse.

Contente ton desir puisqu'il t'est glorieux :
Offense-toy des pleurs qui coulent de mes yeux;
Tonne, frappe, il est temps; rends-moy guerre pour guerre.

J'adore en périssant la raison qui t'aigrit,
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ?

Des Barreaux le complète en implorant la miséricorde de Dieu :

Ne regarde point mes forfaits
Je sçay que du pardon, ils me rendent indigne,
Regarde ta bonté qui ne tarit jamais :

Plus les péchez sont grands, plus la grâce est insigne.
Pour l'amour de toy seul, ou pour mon repentir
Fais m'en les effets ressentir.

Et rassuré, il dicte lui-même la réponse de la Divinité :

SONNET

Pécheur, mes jugemens sont remplis d'équité,
Toûjours je prends plaisir à t'être en tout propice,
Jamais il n'est de mal plus grand que ma bonté
Et souvent ma clémence arrête ma justice.

Console-toi, mon fils, de ton iniquité :
Oui, j'ôte à mon courroux le droit de ton supplice,
Je fais mon intérest de ta félicité :
Ma volonté n'est pas que ton âme périsse.

Contente mon desir puisqu'il t'est glorieux
Lave-toi dans les pleurs qui coulent de tes yeux ;
Je te donne la Paix pour change de la Guerre.

J'accepte en te sauvant la douleur qui t'aigrit :
Je ne frapperay point des coups de mon tonnerre
Celuy que j'ay couvert du sang de Jésus-Christ.

*
* *

Les poésies amoureuses et libertines dont nous avons donné le texte portent en elles la marque de leur authenticité : le fond et la forme ne laissent planer aucune incertitude sur le nom de leur auteur, alors même que ce nom ne serait pas inscrit pour quelques-unes dans le Recueil de Conrart.

Les premières ne peuvent s'appliquer à d'autres personnages que Marion de L'Orme et Des Barreaux. Est-il utile de citer, à l'appui de cette affirmation, les initiales M. D. L. placées en tête d'une élégie, les allusions précises à l'un des frères et aux deux sœurs de Marion, le titre des stances mentionnant la rivalité du poète avec le cardinal de Richelieu, etc., etc.?

Les secondes émanent « d'un esprit fort » comme Des Barreaux se qualifiait en pleine santé; elles reflètent les théories matérialistes que lui prêtent Tallemant, Marcassus et Guy Patin et commentent éloquemment une existence consacrée au plaisir et à la volupté.

La langue des unes et des autres révèle un écrivain de race, elle lui assigne un rang entre Maynard[144] et son ami Saint-Pavin[145].

Ce n'est pas malheureusement toute l'œuvre de Des Barreaux. Nous n'avons rencontré aucun des manuscrits signalés par Voltaire (les Ecrivains fran-

çais au siècle de Louis XIV) : « Ces petites poésies sont encore entre les mains des curieux, elles sont toutes assez hardies. »

Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement de Bourgogne, a été plus explicite :

« Mr Des Barreaux a fait de beaux vers et de beaux sonnets. Il excelloit dans les ouvrages de débauche. Il a fait, dit-on, autrefois une pièce de théâtre, je n'en sais pas le titre[146]. »

Lantin, conseiller au Parlement de Dijon, l'avait entendu réciter ses vers :

« Il m'a dit de fort beaux sonnets et de fort beaux vers entr'autres sur l'Auteur de la Nature qu'il appeloit l'âme du monde. Il en a fait sur d'autres sujets qui doivent être supprimés quoiqu'ils soient pleins d'esprit[147]. »

Nous n'avons pu retrouver ni la pièce de théâtre dont parle Pierre Le Gouz, ni les stances dont parle Lantin dans lesquelles il appelait l'Auteur de la Nature l'âme du monde, ni le désaveu[148] de son fameux sonnet : *Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité*, indiqué par Brossette dans ses notes de l'édition des Œuvres de Boileau de 1716, ni l'élégie dont il est question dans la lettre de Théophile[149], ni la chanson qui a servi à Blaise Pascal à synthétiser les doctrines philosophiques de Des Barreaux et que Tallemant a mentionnée :

Et par ma raison je butte
A devenir beste brute[150].

Nos recherches ont été aussi infructueuses en ce qui concerne la poésie à laquelle il a fait lui-même allusion dans les vers suivants :

Tenant plus du néant que l'on ne fait de l'estre
Je l'ay dit autrefois et bien moins en saison[151]

et la pièce « la Promenade du soir » qu'il avait promise par serment à Balzac d'après la lettre de ce dernier du 12 Octobre 1641.

Enfin un sonnet dont le premier vers :

J'ay toujours craint la Mort, et je la crains encore

cité par le bon Etienne Martin de Pinchesne — ami de Des Barreaux et correspondant à Paris de l'archidiacre Costar qui lui adressait régulièrement des chapons du Maine pour être mangés à sa propre gloire — est également perdu. Le nom de Des Barreaux n'est pas prononcé, mais la réponse de Pinchesne le vise certainement :

POUR RÉPONSE A UN AUTRE (SONNET) COMMENÇANT :

J'ay toujours craint...

Hé bien, vous craignez donc ce que Nature abhorre,
La Raison, ny la Foy ne vous sçauroient guérir
De la terreur qu'enfant vous eûtes de mourir,
Et qu'en âge avancé vous conservez encore.

Cet effroy du tombeau tout vivant vous dévore,
Et pour une icy bas cent fois vous fait périr;
Périssez donc cent fois, et songez à pourrir,
Plus qu'à l'Estre immortel que vostre Esprit ignore.

Si ce chagrin vous plaist, je consens qu'il soit tel,
Vous serez, le suivant, un homme naturel,
Qui gousterez un sort que personne n'envie,

Mais si vous m'en croyez, vous feriez un effort,
Pour mieux joüir d'un bien que l'on gouste en la vie,
Et que l'on ne perd pas encore après la Mort[152].

On voit qu'il reste à glaner dans les manuscrits du temps d'assez nombreuses poésies du Prince des Libertins du XVIIe siècle.

Terminons en réfutant par avance une objection qui pourrait être soulevée :

Pourquoi le Recueil de Conrart qui nous a conservé dix-sept pièces de Des Barreaux dont dix seulement se retrouvent parmi les vingt-neuf du Recueil de 1667, IIe p., attribuées par nous à ce poète, ne renferme-t-il pas les dix-neuf autres [153] du dit Recueil ? Tout simplement parce que les pièces écartées ont, en presque totalité, une tendance impie, elles sentent le fagot. Or, en 1667, cinq années à peine s'étaient écoulées depuis l'exécution de Claude Le Petit, étranglé puis brûlé sur l'accusation d'avoir publié dans un livre infâme (Le B..... des

Muses[154]) des poésies contre la Sainte-Vierge. Cette terrible répression inscrite dans les lois[155] explique que ni Conrart ni les éditeurs parisiens n'aient osé donner asile à une verve compromettante. Voilà, à nos yeux, la raison pour laquelle les sonnets et certaines stances de Des Barreaux ne se lisent que dans un recueil imprimé à l'étranger avec le nom d'un libraire imaginaire : Pierre du Marteau, pseudonyme sous lequel se cachait alors Daniel Elzévier[156], et dans quelques rares manuscrits.

CONCLUSION

Le souvenir de Des Barreaux ne s'est pas éteint avec lui, sa mémoire, vingt-cinq années après sa mort, a rencontré des défenseurs dont Pierre Bayle a recueilli les témoignages. Ceux-ci ont voulu faire le silence sur ses poésies matérialistes, ils en ont nié formellement l'existence !

« Plusieurs sans le connoistre ont parlé de lui comme d'un impie et d'un athée, mais la vérité est qu'hormis quelques saillies dans la chaleur de la dispute, où il poussoit quelquefois son raisonnement trop loin, il n'a jamais fait paroître que ses sentimens allassent à nier l'existence de Dieu. Il y avoit quelquefois de l'emportement trop fort dans ses petites chansons de débauche. Voilà ce que portent les mémoires que l'on m'a communiqués. . . . . . .
. . . .

« Il a toujours été selon le monde un honnête homme, un homme d'honneur, il avoit un bon fond d'âme et de cœur, il étoit honnête, officieux, charitable, bon ami, généreux et libéral. »

La vie de Des Barreaux justifie le titre d' « illustre débauché » dont l'a gratifié Chapelain, mais ce qualificatif ne saurait impliquer l'accusation déshono-

rante portée contre ses mœurs et dont les vaudevillistes du temps ont été les échos. Cette accusation est résumée par ce mot du comte du Lude disant dans une débauche où Des Barreaux criaillait : « Oh ! pour la veuve de Théophile, il me semble que vous faites un peu bien du bruit[157] ».

La phrase est-elle authentique? C'est possible, mais même authentique, elle ne serait pas décisive. Les libertins, comme Théophile, Chapelle, Des Barreaux, Blot, Saint-Pavin et leurs amis, cherchaient surtout à étonner leurs contemporains, à aller contre les idées reçues. Plus, à leurs yeux, l'opposition était violente, plus facilement ils obtenaient le résultat désiré. Il faut donc ne pas prendre à la lettre des allégations peut-être fantaisistes, on doit, au contraire, les tenir pour suspectes et les accepter seulement si les preuves abondent.

Le point de départ de la légende, si légende il y a, serait l'amitié extraordinaire témoignée par Théophile à Des Barreaux.

De preuves matérielles, il ne reste que les lettres latines incriminées. Nous les avons traduites.

La vivacité de leurs termes laisse-t-elle supposer une liaison plus que fraternelle? Contre cette présomption Théophile s'est élevé avec force dans l'ode IV de la « Maison de Sylvie » :

Pour avoir aymé ce garçon
Encor après la sépulture,

Ne crains pas le mauvais soupçon
Qui peut blasmer ton advanture :
Les courages des vertueux
Peuvent d'un vœu respectueux
Aymer toutes beautez sans crime,
Comme, donnant à tes amours
Ce chaste et ce commun discours,
Mon cœur n'a point passé ma rime.

Certains critiques curieux
En trouvent les mœurs offensées;
Mais leurs soupçons injurieux
Sont les crimes de leurs pensées :
Le dessein de la chasteté
Prend une honneste liberté,
Et franchit les sottes limites
Que prescrivent les imposteurs
Qui, sous des robes de docteurs,
Ont des âmes de sodomites.

. . . .

O que le desir aveuglé
Où l'âme du brutal aspire
Est loin du mouvement réglé
Dont le cœur vertueux souspire!
Que ce feu que nature a mis
Dans le cœur de deux vrais amis
A des ravissemens estranges!
Nature a fondé cest amour :
Ainsi les yeux aiment le jour,
Ainsi le Ciel aime les anges.

Ainsi, malgré ces tristes bruits
Et leur imposture cruelle,
Thyrsis et moy goustons les fruits
D'une amitié chaste et fidelle.
Rien ne sépare nos desirs,
Ny nos ennuys ny nos plaisirs;
Nos influences enlassées
S'estreignent d'un mesme lien,
Et mes sentimens ne sont rien
Que le miroir de ses pensées.

Certains feux de divinité
Qu'on nommoit austrefois génies
D'une invisible affinité
Tiennent nos fortunes unies :
Quelque visage différent
Quelque divers sort apparent
Qui se lise en mes advantures,
Sa raison et son amitié
Prennent aujourd'huy la moitié
De ma honte et de mes injures.

. . . .

Ce langage a l'accent de la sincérité, Théophile reconnaît hautement son affection pour le jeune Vallée, elle n'aurait rien eu de répréhensible.

La famille et les descendants des intimes de Des Barreaux ont protesté à leur tour et Bayle nous a apporté leurs dénégations :

« Des personnes qui l'ont connu intimement assurent qu'il a toujours eu en horreur le péché contre nature et que nec agens nec patiens voluit unquam inservire praepostera libidini. »

A nos yeux, la preuve existe, celle qui le lave de cette imputation infamante, elle est dans les poésies découvertes et publiées par nous.

L'homme qui a écrit les vers pour Marion de L'Orme, histoire vraie de sa passion, n'a eu ni les mœurs, ni l'âme d'un sodomite.

Il est inutile d'insister sur ce sujet scabreux.

Des Barreaux et Théophile avaient les mêmes penchants, les mêmes aspirations, la même culture intellectuelle, ils ont sympathisé. Le caractère irrésolu de Des Barreaux subissait l'influence de la volonté de Théophile et celui-ci goûtait le plaisir de dominer un ami doté de grâces physiques qu'il considérait comme un don précieux de la divinité :

Le Ciel nous donne la beauté,
Pour une marque de sa grâce :
C'est par où la divinité
Marque tousjours un peu sa trace.
Tous les objects les mieux formez
Doivent estre les mieux aimez,
Si ce n'est qu'une âme maline,
Esclave d'un corps vicieux,
Combatte les faveurs des Cieux
Et démente son origine[158].

*
* *

Des Barreaux a été le type le plus complet du libertin du XVII[e] siècle, au double point de vue des mœurs et des idées. Sur ses mœurs, nous n'avons rien à ajouter après l'histoire de sa vie; sur ses idées, ses sonnets matérialistes vont à l'extrême limite de l'incrédulité.

Et cette incrédulité était seulement de surface. Pierre Bayle, le savant et judicieux critique dont l'indépendance d'esprit est au-dessus de tout soupçon, a tracé d'une manière définitive la psychologie du prétendu « philosophe » Des Barreaux[150] :

« Il a raison de dire que ce seroit la dernière extravagance d'adresser des prières à une Divinité qu'on ne croiroit point; mais je ne sai si Des Barreaux a jamais fait cette folie. S[t] Paul semble supposer qu'une telle extravagance ne se trouve point parmi les hommes. Comment invoqueront-ils, dit-il, celui auquel ils n'ont point cru ? Il me paroit assez possible que ceux qui n'ont rien déterminé positivement, ni sur l'existence, ni sur la non existence de Dieu, lui fassent des vœux et des prières à la veue d'un grand péril. Or c'est l'état de presque tous les incrédules. Ils doutent s'il y a un Dieu, ils ne connoissent pas clairement son existence, mais aussi ne connoissent pas clairement qu'il n'existe point. Mr. l'Evèque de Tournai commence par cette pensée ses Réflexions sur la Religion. Il est naturel que de telles gens aux aproches de la mort prennent le parti le

plus sûr, et que ad majorem cautelam, ils se recommandent à la grâce et à la miséricorde divine. Ils espèrent quelque chose de leurs prières en cas qu'il y ait un Etre qui les entende et qui les puisse exaucer et ils n'ont rien à craindre en cas qu'il n'y ait pas un tel Etre. Mais si quelqu'un étoit parvenu à un tel degré de mécréance, qu'il se fût fermement persuadé le pur Athéïsme, et qu'il demeurât dans cette persuasion pendant qu'il seroit malade dangereusement, je ne conçois pas qu'il soit possible qu'il invoquât Dieu au fond de son cœur. N'allons donc pas nous imaginer que Des Barreaux tombât dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu sans croire qu'il y eût un Dieu. Disons plutôt que sa coutume de l'invoquer dans ses maladies est une marque ou qu'au temps de sa santé il ne doutoit point de l'existence de Dieu; c'est ce qu'on assure dans le Mémoire qui m'a été communiqué, ou que tout au plus il mettoit cela en problème, mais en problème dont il embrassoit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faisoit reprendre son premier train, son premier langage lors que la santé étoit revenue. Cela ne prouve point qu'en effet il fut athée. Cela prouve seulement, ou qu'il rejettoit presque tous les dogmes particuliers des Religions positives, ou que par un principe d'orgueil il craignoit qu'on ne le raillât d'être déchu de la qualité d'Esprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. Il est assez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les véritez les plus communes de la Religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que la conscience. Ils s'imaginent que la singularité et la hardiesse des sentimens qu'ils soutiendront leur procurera la réputation de grands

esprits. Les voilà tentez d'étaler contre leur propre persuasion les difficultez à quoi sont sujettes les doctrines de la Providence et celles de l'Evangile. Ils se font donc peu à peu une habitude de tenir des discours impies, et si la vie voluptueuse se joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude contractée d'un côté sous les auspices de l'orgueil, et de l'autre sous les auspices de la sensualité, émousse la pointe des impressions de l'éducation, je veux dire qu'elle assoupit le sentiment des véritez qu'ils ont apprises dans leur enfance touchant la divinité, le paradis, et l'enfer; mais ce n'est pas une foi éteinte, ce n'est qu'un feu caché sous les cendres. Ils en ressentent l'activité dès qu'ils se consultent, et principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes. Ils passent jusqu'à la superstition : le souvenir d'avoir témoigné plus de mépris qu'ils n'en sentoient pour les choses saintes, et d'avoir tâché de se soustraire intérieurement aussi à ce joug, redouble leur inquiétude. On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptez et des vanitez de la terre, se soit amusé à dogmatiser pour l'impiété dans les compagnies, encore qu'une longue suite de méditations profondes, mais mal conduites, l'ait précipité dans la rejection intérieure de toute la Religion. Bien loin qu'un tel homme voulût ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préserver de la débauche, bien loin qu'il voulût inspirer ses opinions à ceux qui en pourroient abuser, ou à qui elles pourroient faire perdre les consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir dans leurs misères, il les fortifieroit là dessus par un principe de générosité et de charité. Il garde ses sentimens, ou pour lui seul, ou pour

des personnes qu'il suppose très capables de n'en faire pas un mauvais usage. Voilà ce que font les Athées de système, ceux que la débauche ni l'esprit hâbleur n'ont point gâtez. Le malheur d'avoir été trop frapez d'un certain principe, et de l'avoir suivi avec trop de gradations de conséquences les a menez à une certaine persuasion. La grâce de Dieu les en peut tirer à la vue de la mort, mais sans cela ils persistent dans leur indolence au milieu des maladies, et des tempêtes, et s'ils se conforment aux cérémonies mortuaires de l'Eglise c'est pour épargner à leurs parents les suites fâcheuses de la rejection du Rituel. Cela porte à croire que les Libertins semblables à Des Barreaux ne sont guères persuadez de ce qu'ils disent. Ils n'ont guères examiné, ils ont apris quelques objections, ils en étourdissent le monde, ils parlent par un principe de fanfaronnerie, et ils se démentent dans le péril....

« Observons par occasion que plusieurs personnes très persuadées des vérités du Christianisme oublient après le péril les vœux qu'elles avoient faits. De là est venu le Proverbe : Passato il pericolo gabbato il santo. Combien y a-t-il de débauchez très-orthodoxes d'ailleurs qui, dans la peur de faire naufrage, ou de mourir d'une maladie promettent à Dieu que s'ils en échapent, ils vivront très-sagement ? Ils en échapent et vivent aussi mal qu'ils avoient fait ? Ne diroit-on pas qu'ils font allusion à ces loix humaines qui dispensent de tenir parole ceux qui l'ont donnée pressez par une force majeure, en prison, à un ennemi qui leur tenoit la gorge, saisis en un mot d'une crainte légitime *metu cadente in constantem virum ?* »

Ant. de La Place, au XVIII[e] siècle, a composé une

épitaphe de Des Barreaux dont les termes corroborent l'opinion de son ami Saint-Pavin (voir p. 101) et celle de P. Bayle :

> Cy dessous gist le fameux Des Barreaux
> Patriarche des indévots ;
> Et qui, mourant pieux comme un apôtre,
> Croioit à Dieu tout comme un autre.

BIBLIOGRAPHIE

DES

POÉSIES DE DES BARREAUX

CLASSÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Le texte des poésies de Des Barreaux que nous avons reproduit est celui du « Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers. Seconde partie. Cologne, 1667 ». Il est le plus souvent préférable à celui du Recueil de Conrart pour les pièces qui leur sont communes.

I. Sonnet. Sur un Songe : *Ah ! j'ai veu cette nuit, ces sources de lumière*. 137

Rec. Conrart (Bibl. Arsenal, 3135, p. 111, Vers de Des Barreaux) (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 212 (n. s.).

II. Elégie : *Bel Astre des mortels, Soleil, Père du jour*. 124

Rec. Conrart (4124, T. XIX in-4, p. 399) (n. s.); 4129, T. XXIV in-4, p. 411, Vers de Des Barreaux; 3135, p. 93, Vers de Des Barreaux).

III. Sonnet pieux : *Celuy qui vit pour l'autre vie*. . . . 172

Recueil de 1667, IIe p., p. 231 (n. s.).

IV. Sonnet : *Ce n'est qu'un vent furtif que le bien de nos jours*. 162

Bibl. Nationale, Ms. fonds fr., 12491, avec la date de 1653, p. 535 (n. s.).

Ce sonnet est à rapprocher de celui de Saint-Evremond. Ce dernier est moins brutal que Des Barreaux, mais ce n'est qu'une nuance :

SONNET

Nature, enseigne-moi par quel bizarre effort,
Notre âme hors de nous est quelquefois ravie?
Dis-nous comme à nos corps elle-même asservie
S'agite, s'assoupit, se réveille, s'endort.

Les moindres animaux, plus heureux dans leur sort,
Vivent innocemment sans crainte et sans envie;
Exempts de mille soins qui traversent la vie,
Et de mille frayeurs que nous donne la mort.

Un mélange incertain d'esprit et de matière,
Nous fait vivre avec trop, ou trop peu de lumière,
Pour savoir justement et nos biens et nos maux,

Change l'état douteux dans lequel tu nous ranges,
Nature, élève-nous à la clarté des Anges,
Ou nous abaisse au sens des simples animaux.

V. Sonnet. Emori nolo, mortuum esse nihili æstimo : *Ce Sarazin est mort, il est mort ce Voiture*. 153

Recueil de 1667, IIe p., p. 212 (n. s.).

VI. Sonnet : *Courtisans, qui trainez vos jours deshonorez*. 159

Recueil de 1667, IIe p., p. 213 (n. s).

Théophile a fait un sonnet « Sur son exil » (Œuvres de Théophile, Paris, Quesnel, 1621, p. 152) dont les quatre premiers vers sont la contre-partie de ceux de Des Barreaux :

Courtisans qui passez vos jours dans les délices,
Qui n'esloignez jamais la demeure des roys,
Qui ne sçavez que c'est de la rigueur des loix,
Vous seuls à qui le Ciel a caché ses malices.
. . . .

VII. Sixain. Sur une séparation : *Déchiré de mille douleurs*. 129

Rec. Conrart (3135, p. 106, Vers de Des Barreaux).

Recueil de 1667, IIe p., p. 207 (n. s.).

Recueil de 1667, IIe p., p. 219 (n. s.).

Cette pièce avait paru en France en 1664, c'est-à-dire trois ans avant l'impression de Cologne, dans une curieuse plaquette (Cabinet de M. Raymond Toinet, à Tulle): « Satyre en prose et en vers contre le gros Lycidas. A Paris, chez Michel Vaugon, en sa boutique, sous l'Horloge du Palais à l'image S. Michel M.DC.LXIV. Avec Privilège du Roy ». In-12 de 60 p. Nous ignorons qui est Lycidas, mais l'auteur pour attaquer ce Lycidas, de la recette des Tailles (?), s'est approprié des strophes extraites de poésies déjà imprimées ou qui couraient manuscrites, par exemple : L'aurore ou le lever d'un matin à Paris, parodie de l'Aurore de Théophile de Viau, stances : *L'Aurore à la bouche d'ambre* du Recueil de Sercy, IIe p., 1653 (n. s.) mais signées C. dans les éditions postérieures. Cette pièce d'après le Ms. Feydeau de Brou est de Du Vivier de Blois mort en 1639. (Voir notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies, T. II, p. 668.)

Voici les principales variantes (p. 21 et 22) de la « Satyre » :

v. 1 Quels sensibles embrassemens
v. 3 Quels plaisirs, quels contentemens
v. 16 Ou mon cœur oze encore prétendre
v. 19 Ah ce desir précipité
v. 20 A présent m'empesche d'écrire
v. 22 Pour vous encore je souspire
v. 23 Quoy que dans ma félicité
v. 24 Vous ayez fini mon martyre

La pièce se termine ici dans la « Satyre » alors qu'elle a encore une strophe dans le « Recueil de 1667 ».

X. Récit pour un ballet sur l'or. Stances : *Du plus bas estage du monde*. 148

Recueil de Sercy, IIe p., 1653, sig. C. — Recueil de 1667, IIe p., p. 218 (n. s.). — « Diversitez curieuses » (de l'abbé Bordelon) IXe p. 1699, p. 47 (n. s.).

Nous n'avons pas découvert de ballet portant ce titre dans les : « Ballets et Mascarades de Cour de Henri III à Louis XIV (1581-1652) recueillis et publiés par P. Lacroix », Genève, Gay, 1868-1870, 6 vol. in-12. Nos recherches dans les grandes bibliothèques publiques : Nationale, Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève, ont été également infructueuses.

XI. Sonnet. Sur Estampes : *Estampes, si jamais je vais sous tes murailles*. 152

Recueil de 1667, IIe p., p. 213 (n. s.).

Le siège d'Estampes, une des actions les plus meurtrières de la Fronde, commencé dans les derniers jours d'avril 1653, fut levé le 7 juin suivant. L'armée des Princes assiégée était commandée par Tavannes, l'armée royale assiégeante par le Maréchal de Turenne.

XII. Sur les regards de Mlle de P... Stances : *Estincelles continuées*. 116

Bibl. Nationale, Ms. fonds fr. 22557 (n. s.) : Ces stances se trouvent placées entre d'autres pièces d'une même écriture dont trois (XXXVI, XXXVII, XXXIX) se lisent dans le Recueil de 1667, IIe p.

Les initiales de P... doivent s'appliquer à Mlle Suzanne de Pons, fille d'honneur de la Reine, qui fut une des maîtresses de Henry de Lorraine, duc de Guise, petit-fils du Balafré (voir son Historiette dans Tallemant, T. V, p. 334). Nous complétons ce qui concerne Mlle de Pons, dans cette Historiette, par la note suivante extraite du Ms. 2197 de la Bibl. Mazarine : « Mlle de Pons, de l'illustre maison de Pons, était aimée du duc de Guise ; quand il partit pour

aller à Naples, il envoya même des pouvoirs pour épouser, par procureur, comme s'il avoit esté souverain. Mais ayant appris ses galanteries avec Malicornes, il rompit avec elle. Après la mort du duc de Guise, elle a tiré 10.000 livres pour un contrat de mariage qu'il lui avoit fait. Et, en dernier, elle est devenue si pauvre qu'on l'avoit pour un écu ». Ce même Ms. contient une longue lettre (en vers) de Mlle de Pons à demy-religieuse à Mgr de Guise tout à fait prisonnier à Gayette.

XIII. Stances. Sur un adieu : *Faut-il que je te die adieu* 130

Rec. Conrart (3.135, p. 104, Vers de Des Barreaux : Adieu de Tyrcis à Marie : *Faut-il que je te dise adieu*) (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 230 (n. s.). — Œuvres cavalières ou pièces galantes et curieuzes de M. B. D. R. (Blaize de Rezé), Cologne 1671; ces Œuvres cavalières ne sont autre chose qu'un recueil collectif (voir notre Bibliographie des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700, T. IV, p. 14), p. 8 : Stances sur un adieu (var. insignifiantes).

XIV. Sonnet. Sur une absence : *Gémissant sous le faix d'une triste aventure* 136

Rec. Conrart (4.129, T. XXIV, in-4, p. 413, Vers de Des Barreaux; 3.135, p. 108, Vers de Des Barreaux) (var.). — Recueil de Sercy, IIe p., 1653, sig. C. (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 209 (n. s.).

Ce sonnet est signé Charleval dans le T. XIX du Rec. Conrart (p. 401); Saint-Marc, s'appuyant sur l'initiale C., l'a inséré dans son édition des Poésies de Charleval, 1759, mais cet érudit a reconnu lui-même l'incertitude qui pèse sur certaines de ses attributions; il a d'ailleurs ignoré que ce sonnet figurait dans les « Vers de Des Barreaux » du Rec. Conrart, T. XXIV.

XV. Sonnet : *Grand Dieu! tes jugemens sont remplis d'équité* 174

Seconde partie du Recueil de pièces galantes, en prose et en vers, de Madame la Comtesse de La Suze et d'une autre dame. Comme aussi de plusieurs et différents Autheurs. Paris. Gabriel Quinet, 1668 : Sonnet du sieur D** B** en mourant : *Tousjours tes jugemens sont remplis d'équité*, p. 123. — Recueil de poésies chrestiennes et diverses, dédié à Mgr le Prince de Conti par M. de La Fontaine. Paris, Pierre Le Petit, 1671, p. 216. — Bibl. de l'Arsenal, Ms. Tralage 6543, p. 137. — Ramas de Poësies vieilles et nouvelles..... Cologne, Pierre Marteau, 1689, p. 14 (n. s.). — Lettres nouvelles de Boursault, Paris, 1697, p. 27.

Voici les variantes de l'édition originale sur le texte du « Recueil de poésies chrestiennes et diverses » de La Fontaine, 1671, qui est généralement suivi :

v. 1 *Tousjours tes jugemens...*
v. 4 *Ne me pardonnera qu'en chocquant...*
v. 6 *Ne laisse à ton pouvoir que le droit du supplice*
v. 9 *Contente ton desir puisqu'il est glorieux*
v. 13 *Mais dessus quel endroit tombera le tonnerre*

Ce sonnet a été contesté à Des Barreaux par Voltaire : « Il est faux que le sonnet soit de Des Barreaux, il était très « fâché qu'on le lui imputât. Il est de l'abbé de Lavau « alors jeune et inconsidéré ; j'en ai vu la preuve dans une « lettre de Lavau à l'abbé Servien » (Siècle de Louis XIV).

Cette affirmation de Voltaire est inexacte. Ce sonnet a paru en 1668, du vivant même de Des Barreaux, avec ses initiales, le poète l'avait composé dans la grande maladie qu'il eut en 1666 et dont a parlé Guy-Patin dans ses lettres des 28 Mai et 18 Juin 1666.

Le Ms. 2203 de la Bibl. Mazarine renferme le quatrain suivant :

Couplet fait dans le temps que Des Barreaux fit son sonnet du Pénitent.

Quand Des Barreaux dit en tous lieux
Qu'il ne croira jamais en Dieu,
Ce n'est que par boutade
Il y croit quand il est malade.

Le Recueil Maurepas (Bibl. Nat., Ms. 12618) reproduit ce quatrain avec la date de 1666.

XVI. Dixain : *Hâ! que je souffre de tourmens*. 144

Bibl. Nationale, Ms. fonds fr., 22557 (n. s.).

Ce dixain se trouve placé dans le Ms. 22557 entre d'autres pièces d'une même écriture dont trois (XXXVI, XXXVII, XXXIX) se lisent dans le Recueil de 1667, IIe p., mais sans signature.

XVII. Sonnet. Qui addit scientiam addit et laborem : *Il faut prendre pendant la vie*. 164

Recueil de 1667, IIe p., p. 209 (n. s.).

XVIII. Stances. Sur ce que l'auteur estoit mieux auprès de sa Maistresse que Monsieur le Cardinal de Richelieu qui estoit son rival : *J'aime une beauté sans seconde*. 138

Rec. Conrart (3.135, p. 107, Vers de Des Barreaux : Chanson sur le D. de Richelieu amoureux de Marion de L'Orme) (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 214 (n. s.).

XIX. Chanson : *J'avois donné charge à mes yeux*. . . . 125

Rec. Conrart (4124, T. XIX in-4, p. 406 (n. s.); 4129, T. XXIV in-4, p. 414, Vers de Des Barreaux).

XX. Sonnet sur un désespoir : *Je m'en vais à la mort, où toute la nature*. 144

Rec. Conrart (3135, p. 110, Vers de Des Barreaux). — Recueil de 1667, IIe p., p. 211 : Sonnet sur une infidélité consommée (n. s.). — Musée Condé, Ms. 539 (n. s.).

Rec. Conrart (4129, T. XXIV in-4, p. 422, Vers de Des Barreaux; 3135, p. 107, Vers de Des Barreaux).

Le premier couplet de cette chanson figure dans le Ms. 3127 de la Bibl. de l'Arsenal avec la note suivante : « Blot fit ce couplet sur Coulon qui sortoit souvent de la ville pour aller boire avec ses amis dans le camp des assiégeans ». Ce même Ms. contient une autre chanson sur ce personnage : *Coulon est un fort galant homme*.

Rec. Sercy, Ie p., 1e éd., 1653, p. 103, sous le titre Virelay (n. s.). — Rec. Conrart (3135, p. 99, Jouissance, Vers de Des Barreaux) (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 220 : Récits sur une stance. Jouissance parfaite (n. s.).

Il manque les deux vers suivants dans le Rec. de Sercy, Ie p., 1e éd., 1653, et dans le Rec. Conrart :

3e str. : v. 9 et 10 :

Mais assuré qu'il est de son bonheur extrême,
Ce bien-heureux amant dit encor en luy-même

Particularité curieuse, cette pièce n'a été reproduite ni dans la 2e édition de la Ire partie du Rec. de Sercy ni dans les suivantes.

Nouveau Cabinet des Muses ou l'eslite des plus belles poésies de ce temps. Paris, Thierry le Chasseur (ou Vve Edme Pepingué) 1658, in-12, p. 190 (n. s.). — Nouvelles Fleurs du Parnasse, Lyon, Daniel Gayet, 1667. Sonnet X, sur l'Homme, p. 94. — Recueil de 1667, IIe p. Homine nullum animal aut miserius aut superbius (Pline). Sonnet, p. 204 (n. s.). — Diversitez curieuses (de l'abbé Bordelon). Paris, Urbain Coustelier, Ve p., 1695, p. 74 (n. s.).

Var. des Nouvelles Fleurs du Parnasse :

v. 1 *L'Homme a dit en son cœur toûjours audacieux*
v. 4 *Et sur tout ma raison me rend considérable*
v. 7 *Vois mieux tes propres maux, et plus judicieux*
v. 10 *La crainte du présent, penser qu'il faut mourir*

On a vu que ce sonnet avait paru d'abord dans le « Nouveau Cabinet des Muses » et ensuite dans les « Nouvelles Fleurs du Parnasse ». L'épître dédicatoire de ce dernier volume adressée à Monsieur Lanchenu, seigneur de la Barollière, Conseiller du Roy, Trésorier Provincial de l'Extraordinaire des Guerres, et des Régimens ès Provinces de Lyonnais, Forests, Beaujolois, et Païs de Dombes, etc., est signée A. Noël. Qui est cet A. Noël? Nous n'avons pu découvrir aucun renseignement sur son compte sinon qu'il était l'ami du poète grenoblois Thomas de Lorme, avocat au Parlement, qui a publié également à Lyon en 1665, chez Charles Mathevet, un petit volume : La Muse nouvelle ou les agréables divertissemens du Parnasse. A. Noël a envoyé un sonnet à De Lorme sur sa Muse Nouvelle, et en compensation De Lorme lui a offert un Madrigal sur ses Nouvelles Fleurs du Parnasse. Ce dernier ouvrage a pourtant été attribué formellement par l'abbé Papillon, dans sa Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne (2 vol. in-folio, 1742 et 1745), à Etienne Moreau, conseiller du Roy et avocat général à la Chambre des Comptes de Bourgogne, né à Dijon le 1er septembre 1639 et mort le 27 avril 1699. L'abbé Papillon s'est-il trompé? C'est probable, cependant dans un grand nombre d'exemplaires, l'épître dédicatoire et la table ont été enlevées. Pourquoi? Mais ceci dit, il n'existe aucune incertitude sur l'auteur du sonnet ci-dessus, il ne peut être de A. Noël qui était incapable de l'écrire et surtout de le penser. Il suffit pour s'en convaincre de lire ses autres poésies. D'ailleurs un second sonnet de ce recueil n'appartient pas non plus à Noël : Epitaphe d'un reclus (p. 122) : *Passant si ton esprit est assez curieux*, il est, en effet, de Madame de

Clapisson et avait paru dans le Rec. Sercy, II p., 1653, sans signature il est vrai. Comment Noël a-t-il pu connaître le sonnet de Des Barreaux? Est-ce par le Nouveau Cabinet des Muses? C'est possible. Au cas où les Nouvelles Fleurs du Parnasse appartiendraient à Moreau, l'explication serait aisée. En effet, Etienne Moreau était lié avec le conseiller Lantin (1620-1695) qui était des amis de Des Barreaux; dans le *Lantiniana*, il est question des poésies que le célèbre épicurien récitait à Lantin et il en est même que nous n'avons pu encore retrouver.

XXX. Sixain : *Ne regarde point mes forfaits*. 174

Ms. Tralage (Bibl. de l'Arsenal, 6543, T. III, p. 137).

Ces six vers se lisent à la suite du sonnet : *Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité*. La signature ou l'attribution à Des Barreaux vient après.

XXXI. Sonnet : *N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre*. 158

Rec. Conrart (3135, p. 110, Vers de Des Barreaux).

Le Ms. 25561 de la Bibl. Nat. (fonds fr.) donne de ce sonnet un texte différent de celui du Rec. Conrart :

Sonnet de Des Barreaux.

Avoir assez de bien pour d'autruy ne despendre
Et savoir l'appliquer entier à ses plaisirs,
A son petit pouvoir mesurer ses desirs,
S'estudier plutôt à joüir qu'à comprendre.

Veoir comme au Théâtre une belle action,
Les jeux de cette vie, et n'estre dans la presse,
N'avoir qu'un peu d'amour et point d'ambition,
Ne souffrir dans son cœur ni maistre ni maistresse.

Estre affranchy d'erreur et de mœurs populaires,
Porter tout le respect que l'on doibt aux mystères,
Faire le bien par tout, vivre moralement

Sans esgard à la peine ou à la récompense,
N'avoir pour l'advenir crainte ny espérance
Font attendre par tout la mort tranquillement.

XXXII. Couplet : *Nous sommes ici demi-douzaine*. . . . 149

Recueil de chansons Potocki (6 vol. in-4 et 1 de table). T. I, p. 264 ; ce couplet est daté de 1645 avec l'attribution à Des Barreaux ; d'autres Ms. le portent à 1648.

Recueil de chansons Potocki, T. I, p. 263, attribué à Des Barreaux et daté de 1645 ; d'autres Ms. le portent à 1648.

Bibl. Sainte-Geneviève, Ms. 2183.

Ce sonnet, donné à Des Barreaux par ce Ms., est précédé de la note suivante : « Des Barreaux qui a fait le fameux sonnet que tout le monde sçait et admire, y a fait lui-même la réponse suivante dans laquelle il fait parler Dieu » (*Suit le texte du sonnet*). Puis une réserve : « Je doute fort que cette réponse soit de M. Des Barreaux, je la trouve aussi commune que son sonnet est sublime. La réponse ci-après que ledit sieur Des Barreaux aurait préférée à la précédente qu'on lui attribue est, suivant moy, beaucoup meilleure, et a beaucoup plus de rapport à son magnifique sonnet » :

Réponse au sonnet de M. Des Barreaux :

C'est Dieu qui parle

Oui! tous mes jugemens sont remplis d'équité,
Au Pécheur pénitent je veux être propice,
Il est vrai que ton crime a lassé ma bonté,
Mais je puis pardonner sans blesser ma justice.

Oui! quoy que la grandeur de ton iniquité
Ne laisse en mon pouvoir que le choix du supplice,
Tes cris qui m'ont fléchi font ta félicité,
Mon amour ne veut pas qu'un cœur contrit périsse.

Toûjours de faire grâce il me fut glorieux,
Je suis touché des pleurs qui coulent de tes yeux.
Au seul impénitent je déclare la guerre.

Un soupir m'adoucit, si le péché m'aigrit.
Mon fils qui te réclame arrête mon tonnerre,
Que puis-je refuser au sang de Jésus-Christ?

XXXV. Sonnet pieux : *Que c'est une chose agréable*. . . 17

Recueil de 1667, IIe p., p. 232 (n. s.).

XXXVI. Sonnet. Sur la mort : *Que la condition de nostre sort est dure*. 167

Recueil de 1667, IIe p., p. 205 (n. s.).

XXXVII. Sonnet. Sur pareil sujet : *Que ta condition, mortel, me semble dure*. 166

Recueil de 1667, IIe p., p. 206 (n. s.).

XXXVIII. Sonnet. Plainte sur un faux rapport fait par les ennemis de l'auteur à sa maistresse : *Quoi que mes ennemis d'une noire malice* 139

Recueil de 1667, IIe p., p. 210 (n. s.).

XXXIX. Sonnet. Sur la mort : *Ruine des humains, ô mort abominable*. 166

Recueil de Sercy, Ve p., 1660, p. 12 (n. s.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 205 (n. s.). — Troisième partie du Nouveau Parnasse satyrique... par le sieur Théophile. Calais. 1684, p. 76 (n. s.) (réimpression Gay).

Var. du texte du Recueil de Sercy, Ve p., 1660 :

v. 8 *Et nous sçait bien trouver au lit comme à la table*

Var. du texte des Annales poétiques :

v. 2 *Sous ta cruelle faulx tu nous fais trébucher*
v. 3 *Et les profondes eaux.....*
v. 10 *Elle prend par derrière, ainsi que par devant*
v. 11 *Contre un tel ennemi.....*

Dans les Annales poétiques (de Marsy et Imbert), T. XXIV, p. 49, ce sonnet figure dans les poésies de Petit, de Rouen. Nous n'attachons aucune importance à cette attribution fantaisiste ayant relevé de nombreuses erreurs de ce genre dans ce recueil.

XXXX. Stances. Sur une absence : *Sacrez arbitres du destin*. 131

Recueil de 1667, II[e] p., p. 228 (n. s.).

Cette pièce avait paru antérieurement dans la « Satyre en prose et en vers contre le gros Lycidas, Paris, Michel Vangon, 1664 » (voir IX). Nous donnons les principales variantes (p. 49, 50 et 51 de la « Satyre ») :

v. 2 *Jupiter dont l'heure est sans fin*
v. 3 *Et Bacchus qui vit dans la brinde*
v. 5 *Laissez-moi l'amour de Clorinde*

la strophe 5 du « Recueil de 1667 » manque.

La pièce s'arrête (p. 51) à la strophe 8 du « Recueil de 1667 », mais on retrouve les strophes 9 et 10, p. 31, avec les variantes suivantes :

Str. 9. v. 1 *Loin de toy je vis sans soleil*
v. 2 *Je n'espère point de sommeil*
v. 6 *Que l'espérance du retour*
Str. 10. v. 5 *Car je vis encore dans ma flame*
v. 6 *Quand je suis mort par le tourment*

la strophe 10 avait déjà été utilisée à la p. 13 (autres variantes).

Enfin, la « Satyre » donne une onzième strophe (la dixième de cette plaquette puisque la strophe cinq manque) qui n'est pas dans le « Recueil de 1667 » :

Estant mort je t'iray chercher,
Dedans ce lieu qui t'est si cher,
Et qui rend le nostre si sombre,
Pour lors je seray ton suivant
Aimant mieux te voir comme un ombre
Que ne te voir pas vivant.

XXXXI. Sonnet. Sur un portrait promis : *Ta seule peinture est un ouvrage immortel*. 128

Rec. Conrart (3135, p. 109, Vers de Des Barreaux).

XXXXII. Sonnet : *Tout n'est plein icy bas que de vaine apparence.* 160

Nouveau Cabinet des Muses ou l'eslite des plus belles poésies de ce temps. Paris, Thierry le Chasseur, 1658, p. 188 (n. s.). — Recueil de Sercy, V^e p., 1660, p. 11 (n. s.). — Bibl. Nationale, Ms. fonds fr., 22557. Ce sonnet est placé dans ce Ms. entre d'autres pièces d'une même écriture dont trois se lisent dans le Recueil de 1667, IIe p., parmi celles attribuées par nous à Des Barreaux.

Var. du texte du Recueil de Sercy, V^e p., 1660 :

v. 9 *Comme on resve en son lit, resver en sa maison*
v. 11 *Changer à tous momens de desir et d'envie*
v. 12 *Se tourmenter sans cesse, et travailler sans fruit*

XXXXIII. Sonnet : *Toy qui braves la mort, et qui d'un grand courage.* 165

Bibl. Sainte-Geneviève, Ms. 3208 (n. s.). Ce sonnet est précédé du sonnet du Recueil de 1667, IIe p. :

Que ta condition, Mortel, me semble dure

et suivi de deux autres également du même recueil :

Ruine des humains, ô mort abominable
Que la condition de notre sort est dure

attribués par nous à Des Barreaux.

XXXXIV. Sonnet. Sur une infidélité panchante. Plainte : *Toy, qui portes mon cœur dans l'air de ton visage.* 140

Rec. Conrart (3135, p. 111, Vers de Des Barreaux. Sonnet : *Toy qui portes mon cœur dessus ton beau visage*) (var.). — Recueil de 1667, IIe p., p. 210 (n. s.).

XXXXV. A Monsieur Théophile. Sonnet : *Toy qui te sens loüer, qui reçois de la vie.* 147

Les Œuvres du sieur Théophile. Paris, Pierre Billaine, 1621. 7e ff. n. chif.

XXXXVI. Elégie. Reproche d'infidélité : *Traîtresse, est-il donc vray que ton âme perfide*. 141

Rec. Conrart (3135, p. 102, Vers de Des Barreaux : Indignation) (var.). — Recueil de Sercy, IVᵉ partie, 1658, p. 203, sig. D. B. : Sur une jalousie. Elégie (var.). — Recueil de 1667, IIᵉ p., p. 216 (n. s.). — Œuvres cavalières ou pièces galantes et curieuzes de M. B. D. R. (Blaise de Rezé), Cologne 1671, p. 35 : Rupture. — Ms. (ex meis). Elégie signée Des Barreaux.

Var. du texte des « Œuvres cavalières » sur celui du Recueil de 1667 :

v. 1 *Cruelle, est-il donc vrai? que ton âme perfide*
v. 2 *A mis sur nôtre amour une main paricide*

A la place des 2 vers du Recueil de 1667 :

v. 9 *N'ont donc pû t'empêcher de faire une injustice,*
Qui crie au Ciel vengeance, à la terre un supplice?

on lit les six vers suivants :

M'ont fait contre l'Amour si grand crime commettre,
J'ai brûlé tes cheveux, j'ay déchiré tes lettres,
Ces gages précieux d'un mutuel amour
Ne sont plus dans mes mains, ne verront plus le jour,
Ces chifres qui marquoient l'union de nos âmes
D'où ils étoient venus, s'en retournent aux flames.

v. 11 *Mais je jure, touché du plus vif sentiment*
v. 15 *Que mes plaintes, mes cris éclateront si haut*
v. 16 *Que ton front rougira de ton lâche deffaut*

Le texte des Œuvres cavalières (22 vers) se termine au 18ᵉ vers du Recueil de 1667, mais les deux derniers sont remplacés par ceux-ci :

Mais qu'ay-je dit? mon cœur, en cette rude offance,
Rien que dans la douleur ne cherche la vangeance.

XXXXVII. Sonnet : *Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières*. 127

Rec. Conrart (3135, p. 109, Vers de Des Barreaux : Sonnet en façon de rondeau). — Recueil de Sercy, IIe p., 1653, p. 27 (n. s.).

XXXXVIII. Elégie : *Un amant affligé dans un triste séjour*. 118

Rec. Conrart (4129, T. XXIV in-4, p. 414, Vers de Des Barreaux : Elégie pour M. D. L. (Marion de L'Orme); 3135, p. 94, Vers de Des Barreaux) (var.). — Musée Condé, Ms. 539 (n. s.). — Ms. (ex meis), sig. Des Barreaux. — Recueil de 1667, IIe p., p. 224 (n. s.).

Les quatre vers suivants du Recueil de 1667 ne se trouvent ni dans le Rec. Conrart ni dans notre Ms. :

v. 51 à 54 *Si tu sçais par discours, par présents, par caresse,*
Jusques sur tes valets employer ton adresse :
Si pour voir réüssir nos assignations,
Tu sçais adroitement flatter tes espions :

Dans cette pièce Des Barreaux appelle plusieurs fois Marion « mon Ange » (voir Notes justificatives, n° 124).

XXXXIX. A M. de Marcassus (sonnet) : *Vieillard, mon cher amy, Vieillard incomparable*. 154

Libre version des Odes et des Epodes d'Horace commencée à l'âge de LXXX ans, et finie en deux mois par P. de Marcassus, Particulier et Principal Historiographe du Roy, rayé de l'Estat. Paris, aux despens de l'Autheur..... 1664, in-8 (8 ff. y compris le frontispice et 431 p.), ff. 6 verso, sig. M. de Barreaux.

A ces 49 pièces, on peut ajouter les deux suivantes qui sont peut-être de Des Barreaux et que nous avons reproduites dans l'histoire de sa vie :

L. Sonnet sur une charge de Conseiller : *J'estime mon métier moins que celui d'un chien*. 60

Bibl. Nationale, Ms. 25654, p. 364 (fonds fr.) (n. s.).

Ce sonnet a paru dans le Recueil de diverses poésies des plus celèbres autheurs de ce temps. Paris. Louis Chamhoudry. T. II, 1652, p. 138; il n'a pas été réimprimé dans les éditions postérieures de ce recueil. Il est d'un libertin et d'un ennemi de Mazarin. Libertin, Des Barreaux l'était.....; son beau-frère, le président Violle, comptait parmi les plus actifs partisans des Princes, mais Des Barreaux n'avait pas d'opinion politique. S'il a écrit ce sonnet, c'est dans un moment de colère.

NOTES JUSTIFICATIVES

(1) Paulin Paris comme tous les rédacteurs des dictionnaires biographiques a fait naître à tort Des Barreaux en 1602.

(2) Elizabeth Vallée sous le nom de La Desbarreaux a été l'objet de couplets satiriques dans les Roquentins de la Cour (Bibl. Nationale, fonds fr., 12491, p. 140) sous la date de 1634. Ils lui prêtent une liaison avec Des Marets et ils ajoutent :

Cette petite punaise
Dont la mine est si mauvaise,
Porte un paquet sur son dos
Où tout son bien est enclos.

Ce Des Marets devait être le troisième fils de Madame Desloges, mort le 15 décembre 1637 au siège de Bréda.

(3) Mémoires de Garasse, éd. Nisard, 1860, p. 78.

(4) P. Bayle, Dict. critique, art. Des Barreaux. D'après les notes qui lui ont été communiquées par la famille ou les amis de Des Barreaux.

(5) Geoffroy Vallée, sieur de La Planchette, né vers 1550, un des six enfants de Geoffroy Vallée, sieur de Chenailles, secrétaire du Roy, contrôleur du domaine d'Orléans, et de Girarde Le Berruyer, fille de Pierre Le Berruyer, seigneur de la Corbinière, avocat du Roy, et de Claude Hillaire, fille de Jean Hillaire et de Claudine Compain. Girarde Le Berruyer était sœur de Marie Le Berruyer, femme de Claude de Laubespine.

(6) Nous donnons à l'Appendice le texte de l'arrêt de condamnation.

(7) Ce livret qui avait paru en 1572 fut payé 850 livres à la

vente de Gaignat par le Duc de La Vallière. Il a été réimprimé en 1780 et 1867. Une analyse en a été donnée dans le Bulletin du Bibliophile, 1852, p. 612.

Voici quelques affirmations de Geoffroy Vallée :

« On doit croire en Dieu, mais ne pas le craindre ». « La crainte et peur de Dieu » qu'on enseigne à l'homme « dès la mamelle » lui oste l'intellect ; « le Credo et la Foy » sont deux beaux échantillons pour rester toute sa vie docteur de Dame Ignorance ou de la Foy ». « Les religions ont observé d'oster à l'homme la félicité du corps en Dieu afin de le rendre toujours plus misérable, et que le meilleur soit pour eux (qui les ont inventées) ou pour ceux qui les maintiennent ». « Le Papiste est si bête qu'il dit et croit que le bien soit le mal, et le mal, bien ». On avouera que de telles propositions étaient bien faites pour mener leur auteur au bûcher à une époque où toutes les attaques contre la religion étaient réprimées avec une extrême rigueur.

D'après la notice de M. Mouan (Bulletin du Bibliophile, 1852, p. 612) Geoffroy Vallée était faible d'esprit et sa famille l'avait doté d'un curateur.

(8) P. Bayle. Dictionnaire critique, article Des Barreaux.

(9) Mémoires de Garasse, p. 78.

(10) « Geufroy de la Vallée, orléanois, surnommé « Le beau Vallée » (Bibliothèque française de La Croix du Maine, T. I, p. 277, éd. Rigoley de Juvigny).

(11) On remarquera que Garasse ne nomme pas Geoffroy Vallée, sa prudence lui commandait de ménager une famille riche et bien apparentée.

(12) Garasse : La Doctrine curieuse, p. 143.

(13) C'est le père du poète Chapelle. « Il était un peu cynique, il disoit : « Ne me venez point voir un tel jour, c'est mon jour de « b... . ». Il y mena son fils et luy fit perdre son p...... en sa présence » (Historiettes de Tallemant des Réaux, éd. Paulin Paris, T. IV, p. 192).

(14) Deslandes-Payen, conseiller en la Cour de Parlement de Paris, mort en 1664. Saint-Amant lui a adressé ses belles stances sur « La Pluye » et Me Adam une longue épître et de grands éloges.

(15) Charles Alleaume. Une persécution littéraire sous Louis XIII (Revue de l'Instruction publique, 1859, n°s 45 et 46). Cette curieuse étude, dont le sujet est Théophile, a été faite sur les pièces du procès du poète conservées aujourd'hui aux Archives Nationales.

(16) Pour les œuvres de Boissat, Brun, Saint-Amant, Bois-Robert, Molière d'Essertines et pour les sources à consulter sur la vie de ces écrivains, voir notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, 4 vol. in-4.

(17) Théophile a adressé des lettres en latin ou en français à Charles Sanguin, Mairet, La Pigeonnière. Voir sur La Pigeonnière notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700.

(18) Extrait du Valesiana, 1694, p. 31 : « J'ai vû étant jeune MM. Des Barreaux et Bardouville, grands camarades. Ils étoient des disciples de Théophile. On chantoit dans Paris un vaudeville sur eux qui commençoit ainsi :

Des Barreaux,
Bardouville,
Par la Ville
Disent mots nouveaux.

« M. Bardouville étoit un gentilhomme (de Normandie) fort bien fait, et très brave de sa personne. Il se battoit souvent en duel. Un jour s'étant battu contre M..... et l'aïant tué, il fut pris et condamné à avoir la teste tranchée ». Ce Bardouville serait l'auteur de la Mazarinade : « Le Confiteor du Chancelier (Seguier) au temps de Pâques. Anvers (Paris), 1649, 8 p.

(19) Il est question du cabaret de la Pomme de Pin dans les pièces du procès de Théophile. M. Ad. Van Bever a réuni des renseignements intéressants sur les cabarets de Paris au XVIIe siècle dans la notice qui précède les Œuvres poétiques de Dalibray. Paris, 1906.

(20) Tous ces jeunes seigneurs sont cités par Garasse comme étant des amis dévoués de Théophile qui rompit plus tard avec le comte de Clermont-Lodève (Lettre XXXV en français).

(21) Mémoires de Garasse, p. 78.

(22) Ce sonnet n'est pas reproduit dans les éditions des Œuvres de Théophile, pas même dans celle de M. Alleaume. Il a paru dans le Second livre des Délices de la poésie française, 1620.

(23) Sur Estienne Durand, voir la notice sur ce poète peu connu que nous avons mise en tête de la réimpression de ses « Méditations » sous le titre : Le Livre d'amour d'Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat. Paris, H. Leclerc, 1906.

(24) Voir son épigramme : *Grâce à un comte libéral,* signée par erreur Le Metel (Bois-Robert) dans le Cabinet des Muses, 1619, p. 531.

Dans l'interrogatoire du 27 mars 1624, l. 50, Théophile dit : «..... bien a escryit avoyr remporté quelque victoire ce qu'il entendit dire d'un prisonnier qui se rendit à luy en la journée du Pont de Cé ».

(25) Le sonnet du Second livre des Délices, 1620 : *Je songeois que Philis des Enfers revenüe,* n'est pas dans l'édition originale des Œuvres de Théophile, 1621, par contre, on y lit celui non moins libertin qui avait été publié dans le Cabinet des Muses, 1619, mais sans signature : *L'autre jour inspiré d'une divine flame.* Le premier n'a pas été réimprimé dans l'édition Alleaume et il ne figure dans aucune des nombreuses réimpressions du XVII[e] siècle des Œuvres de Théophile.

(26) Elle n'est autre que le texte d'une lettre de Théophile : « A son amy Tircis » (Des Barreaux). Lettre LXVI, p. 249 de l'éd. des Nouvelles Œuvres de feu M. Théophile, composées d'excellentes Lettres françoises et latines, soigneusement recueillies, mises en ordre et corrigées, par M[r] Mayret. Paris, Antoine de Sommaville, 1648, in-12.

Cette édition de 1621 des Œuvres de Théophile renferme 4 poésies liminaires non signées : des stances de Bois-Robert Le Métel sur le Traicté de l'Immortalité de l'Ame de Monsieur Théophile, une ode de Saint-Amant, le sonnet de Des Barreaux, et une ode à Théophile sur sa Paraphrase de la mort de Socrate ou de l'Immortalité de l'âme, dont on ignore l'auteur, mais cet auteur s'était rencontré avec lui à Boussères.

(27) Dans son interrogatoire du 22 Mars 1624, l. 58 « A dit

qu'il a eu commandement du Roy pour revenir à la Cour et que feu M. de Luynes lui escrivit en luy mandant de la part du roy qu'il revint à la Cour ».

(28) Garasse a parlé de Sageot sans le nommer (Mémoires, p. 73 et suivantes). Théophile l'a flétri dans son « Apologie au Roy », 1625, p. 42 et suivantes. Il est longuement question de lui dans l'article de Mr Ch. Alleaume.

(29) Voici un reçu découvert par Mr Ch. Urbain (Bulletin du Bibliophile, 1890, p. 462) à la Bibl. Nationale (Ms. fonds fr. 26201) :

« Je Théophile de Viau, professeur ès langues, confesse avoir eu et reçu comptant de Mr Raymond Phelypeaux sieur de Herbault, conseiller du Roi en son Conseil d'Estat et trésorier de son Espargne, la somme de 600 livres à moy ordonnée par Sa Majesté pour le voiage qu'elle m'a commandé faire en dilligence et sur chevaux de poste de Nyort à Clérac pour affaire importans son service et pour mon retour vers elle en pareille dilligence. De laquelle somme de 600 livres je me tiens pour content et bien paié.

« 29 mai 1621 signé : Théophile. »

(30) Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, maître des requêtes, mort le 24 novembre 1622, enterré à Saint-Jehan (Officiers du Parlement de Paris, Bibl. Nationale, Ms. fonds fr. 32140).

(31) Nouvelles Œuvres de Théophile.... p. 11. Cette lettre porte comme suscription « A Monsieur Des Barreaux, conseiller au Parlement ». Cette suscription est inexacte. D'après le Ms. de l'Histoire des Conseillers du Parlement de Paris depuis 1600 jusqu'à 1651 (Fr. 32788 de la Bibl. Nationale) Des Barreaux aurait été nommé conseiller le 31 Mai 1625, soit deux ans et demi plus tard et il venait seulement à cette dernière date d'arriver à l'âge de 25 ans qu'exigeait l'ordonnance dite de Blois rendue par Henri III au mois de Mai 1579 pour les conseillers au Parlement.

(32) Voir l'Apologie au Roy de Théophile et les curieux détails donnés dans le travail de Mr Charles Alleaume déjà cité : Une persécution littéraire sous Louis XIII.

(33) Théophile ne fut pas seulement abandonné par Des Barreaux, Balzac avec qui il avait fait un voyage en Hollande (1612) le renia et l'insulta à son tour. Voir lettre IX à l'Évêque d'Aire et celle à Boisrobert du 12 septembre 1623 (Lettres du sieur de Balzac, 1624, in-8). Théophile se vengea par une lettre cruelle « A Balzac » publiée dans les Œuvres de Théophile, Rouen 1629, 1632, 1636, etc., et dans les éditions Pépingué.

(34) Cette pièce a paru pour la première fois sous le titre : Plainte de Théophile à un sien amy pendant son absence. M.DC.XXIII, in-8 de 13 p. et 1 ff. blanc.

(35) Variante de l'éd. originale de 1623 :

Un divertissement qu'on doit permettre à l'homme :
Ce que sa Sainctetè ne permet pas à Rome :
Car la nécessité que la Police suit,
Punissant ce péché ne fait pas peu de fruict.

(36) L'édition originale de cette pièce se termine par les lignes suivantes : « Le sieur Théophile sur son adversité avoit mis la main à la plume, et fait les vers cy-dessus de son infortune, désirant treuver asseurance pour venir faire cognoistre son innocence, et estoit retiré dans le Chasteau du Castellet en Picardie, où il continuoit les susdits vers et fut interrompu, sur ce qu'il fut pris prisonnier, n'ayant encores fait que ce qui est cy-dessus, en sorte que ceux esquels il l'asseuroit le livrèrent ès mains d'un Prévost, qui l'a amené en la Conciergerie du Palais à Paris, le vingt-huictiesme Septembre mil six cent vingt-trois ».

Cette note ne doit pas être tout à fait exacte, car elle contredirait les odes IV et V de la Maison de Sylvie où il est fait allusion à une visite de Des Barreaux à Théophile à Chantilly chez le duc de Montmorency (fin Août 1623). Il est probable que « la Plainte de Théophile » a été composée en Juillet ou dans les premiers jours d'Août 1623 à la veille de la condamnation du poète.

(37) Cette lettre est à rapprocher de celle non signalée jusqu'ici que Molière d'Essertines adressa « A Thyrsis » (Théophile), il le console de sa prison et fortifie son esprit contre l'appréhension de la mort (p. 392 du T. I du Recueil de lettres

nouvelles dédié à Mgr l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu. Paris. Toussaint Quinet, 1638, 2 vol. in-8).

(38) Mémoires de Garasse (p. 76) et Ch. Alleaume : Une persécution littéraire sous Louis XIII.

(39) Guillaume Deslandes, doyen des conseillers au Parlement, au moment du procès de Théophile, en fut le rapporteur et pensa mourir du déplaisir que lui causa l'acquittement du poète (Mémoires de Garasse, éd. Nisard, p. 86). Deslandes décéda en 1630 à 90 ans.

(40) Mémoires de Garasse, p. 78 et 79. Il est fait allusion à ces lettres latines dans une lettre de Molé à Dupuy du 10 Octobre 1623. En voici un extrait : « Je lui parlai aussi de Théophile qui semble laissé à la justice ordinaire; mais les courtisans se promettent beaucoup de leurs sollicitations, ce n'est pas une affaire qui doive aller si vite, vu le temps qu'elle a été jugée et celui où nous sommes. Vous savez la peine que j'ai toujours eue de l'esprit de celui (Des Barreaux) duquel on a trouvé les lettres, combien de fois j'ai accusé son libertinage. Mais je me plaindrai justement à cette heure, de sa trahison à l'amitié et au témoignage que je lui ai rendu. Celui qui a les lettres les a montrées à tout le monde et à M[r] le Premier Président qui n'épargne pas... »

A cette date du 10 Octobre, Molé ignorait que Des Barreaux avait été voir secrètement Théophile à Chantilly dans la maison du duc de Montmorency, où le poète s'était réfugié après sa condamnation par contumace, et que les deux amis s'étaient réconciliés.

Ce ne sont pas, comme le croyait M[r] Nisard, les lettres latines publiées par Mairet, ces dernières sont toutes de 1625 et 1626.

(41) S. l. et s. n. de lib., 1623, in-8. Le Nouveau recueil de diverses poésies du sieur Théophile, la pluspart faictes durant son exil. Lyon, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux, par Gilbert Vernoy, 1627, renferme cette pièce avec quelques variantes.

(42) « Le Traicté de l'Immortalité de l'âme ou la mort de Socrate » composé par Théophile en 1619 à Boussères et publié en tête des Œuvres de Théophile, 1621.

(43) Théophile n'a pas montré moins d'attachement (?) à la

religion catholique dans son « Apologie » : « que, sans faire le sçavant en théologie, je me contente, avec l'apostre, de ne savoir que Jésus-Christ, et iceluy crucifié, et où mon sens se trouve court à ce mystère, j'ay recours à l'authorité de l'Eglise et croy absolument tout ce qu'elle croit; que, pour l'intérieur de mon âme, je me tiens si content des grâces de Dieu que mon esprit se tesmoigne par tout incapable de mescognoistre son Créateur; je l'adore et je l'aime de toutes les forces de mon entendement, et je me ressens vivement des obligations que je luy ay; que, pour ce qui me paroist au dehors en la règle de mes mœurs, je fay profession particulière et publique de chrestien catholique romain; je vay à la messe, je communie, je me confesse; le Père Séguiran, le Père Athanase et le Père Aubigny, en feront foy; je jeusne aux jours maigres, et, le dernier caresme, pressé d'une maladie où les médecins m'alloient abandonner pour l'opiniastreté que j'avais à ne point manger de viandes, je fus contraint de recourir à la dispense, de peur d'estre coulpable de ma mort. Messieurs de Rogueneau, curé de ma paroisse, et de Lorme, médecin, qui ont signé l'attestation, sont tesmoins irréprochables de ceste vérité. Je n'allègue point cecy par une vanité d'hypocrite, mais par la nécessité d'un pauvre accusé qui ne publie sa dévotion que pour déclarer son innocence ».

(44) Ou le méchant vit de manière à se corriger ou il vit de façon que par lui le bon soit mis à l'épreuve.

(45) Odes IV, V et VI. Les dix odes de Théophile qui forment la *Maison de Sylvie*, furent composées à Chantilly entre le 18 Août et le 1er Septembre 1623.

(46) « Théophile à son Ducée : Je t'envoie une guitare, non d'où tu me l'avais demandée, mais d'ici empruntée à mon plus proche voisin. Si elle ne te plait pas une autre la remplacera. Il ne tiendra pas à moi que par toute espèce de moyens tu ne sois délivré des ennuis de tes maladies et si ma présence peut t'apporter quelque soulagement de ce genre, j'en courrai le risque aujourd'hui même.

« Porte-toi bien et aime-moi ».

Il est encore question de Ducée dans la lettre IV (en latin) à Luillier : « Ducée vient de quitter ma maison pour raison de

santé, il vit seul et malade et pour chasser les ennuis de son oisiveté il gratte obstinément une guitare que je lui ai envoyée. Si tu sais quelque chose qui puisse lui apporter un peu de soulagement fais-le, je te prie, pour un jeune homme qui nous est si cher à tous deux, du moins je le pense. Du reste il m'a dit quelques mots de ta part sur ton retour tardif. Ces retards, à ne point mentir, me donnent de l'inquiétude..... » (Nouvelles Œuvres de feu Théophile publiées par Mairet).

(47) M.DC.XXIII (1623). In-8 (Bibl. Nationale. Ln[27] 20343).

(48) Cette lettre de Damon semblerait indiquer que Des Barreaux était déjà conseiller au Parlement de Paris, cependant comme nous l'avons déjà dit (note 31), il ne fut nommé que le 31 Mai 1625, et il ne pouvait l'être avant cette date. Quelle fonction publique occupait-il donc?

(49) Le Père Voisin avait à sa discrétion le lieutenant de la maréchaussée Le Blanc; une lettre de Le Blanc à Voisin qui découvrait tout le mystère tomba plus tard entre les mains de Théophile (Ch. Alleaume : Une persécution littéraire sous Louis XIII). Voir également la notice sur Théophile de Mr Alleaume père, p. CXXIIJ et surtout l' « Apologie au Roy » (de Théophile). A Paris, 1625, p. 17 et 45.

(50) Mémoires de Garasse (p. 72) et « Apologie au Roy », p. 32.

(51) Cette accusation seule aurait suffit trente ans plus tôt à mener le coupable au dernier supplice : le 1er février 1586 Nicolas Dadon, maistre ès arts, premier régent au Collège du cardinal Le Moine, natif de Neuilly-Saint-Front, était pendu et étranglé à une potence et son corps réduit en cendres pour crime de sodomie par arrêt du même jour (Collection Dupuy, vol. 137, Bibl. Nationale).

(52) Mémoires de Garasse (p. 80) et Ch. Alleaume : Une persécution littéraire sous Louis XIII.

(53) Le Père Voisin ne voulut pas obéir aux ordres de ses supérieurs à son arrivée à Rome, il quitta la Compagnie de Jésus et mourut en Mars ou Avril 1626 quelques mois avant Théophile.

(54) Nouvelles Œuvres de feu Mr Théophile, composées d'excellentes lettres françoises et latines. Soigneusement recueillies, mises en ordre et corrigées par Mr Mayret.

Paris. Antoine de Sommaville. 1648 in-12. Ie lettre en latin.

(55) Dans sa lettre à Mgr le Président de Bellièvre (Nouvelles Œuvres de feu Mr Théophile, p. 55 de l'éd. de 1648) Théophile dit : « Vous m'avez retiré de la mort, mais non pas encore de la prison. Depuis les quinze jours que Monsieur le Premier Président me donna, je suis contraint de me cacher, et n'ay différé mon partement que par la nécessité de pourvoir à mon voyage. Je suis sorty du cachot avec des incommoditez et de corps et de fortune, que je ne puis pas réparer aisément, ny en peu de temps. Ce que j'avois d'argent en ma capture ne m'a point esté rendu. Mes parens dont j'attends mon dernier secours sont à deux cents lieues d'icy. Il y a des gens qui se sont endebtez pour m'assister en ma captivité, si je m'en vay sans les reconnoistre, ce sera une ingratitude que je sentiray plus dure que mon exil. Je vous supplie, Monseigneur, très-humblement de m'octroyer quelque respy, par le moyen duquel je me puisse disposer à mon infortune, avec moins de précipitation et de douleur. Donnez-moy, s'il vous plaist, un peu de repos pour l'esprit, et me laissez la liberté de mettre la main à la plume pour rendre à Dieu et à la Cour les remerciemens de mon salut. La calomnie, qui ne démord pas encore, me presse derechef de me justifier de quelques vers mal faits et malicieux, où la réputation de mes mœurs et de mon esprit se trouve engagée. On invente tous les jours des prétextes à surcharger ma misère de quelque nouveau malheur. Je dois à la satisfaction des hommes, et à ma seureté, un ouvrage qui témoigne mes déportements, et qui justifie l'amitié de tant d'honnestes gens qui se sont intéressez en ma disgrâce. Faites, Monseigneur, au nom de Dieu, que le public vous ait l'obligation de si peu de fruit que mon travail luy peut promettre, et, puis que vous m'avez laissé la vie, ne m'ostez point la liberté d'en user. Je dois l'une à vostre justice, et je tiendray l'autre de vostre bonté, et seray toute ma vie, Monseigneur, vostre..... »

(56) Nouvelles Œuvres... IIe lettre en latin.

(57) — Cette phrase est en français.

(58) — Ve lettre en latin « au même » (Luillier).

Voici quelques extraits des lettres (en latin) de Théophile à Luillier (elles sont toutes de 1625 ou 1626) :

Lettre IV «..... Dis-moi, je t'en prie, d'où tu as reçu cette mauvaise nouvelle et avertis-moi si ton frère est de retour. J'ai, en effet, des raisons pour m'informer aussi de lui près de toi, il s'est moqué en effet de quelques lignes hasardées qui lui avaient apporté mes salutations dans la lettre que je t'avais écrite. Toi, porte-toi bien et aime-moi et désormais n'amène plus à nos festins des hôtes qu'on puisse incriminer. Je les prends pour des espions de mes mœurs et moi qui ne me regarde pas comme moins prisonnier en présence des magistrats que dans les fers, j'affirme cependant qu'en agissant bien et en parlant avec réserve je n'ai à prendre garde à rien et je n'ai rien à craindre quand j'aurais pour juge Caton lui-même. Mais devant des témoins de cette espèce qui rappellent le fantôme des juges s'ils n'en jouent pas le rôle, se souvenant du péril à peine surmonté et du bûcher à peine éteint, mon esprit n'ose plus se laisser aller en liberté aux jeux de mots et aux plaisanteries et montrer pleinement un front exempt de soucis. Quoi d'étonnant donc si mon âme repousse ou du moins supporte avec impatience même au milieu des banquets ce qui augmente l'amertume de ma captivité passée et diminue le charme de ma liberté actuelle. Supporte, je te prie, ces ennuyeuses plaintes et n'en aime pas moins Théophile qui te chérit au plus haut point ».

Lettre V. Au même. « Consacré tout entier pendant trois longs jours à quelques amis, je suis à peine rentré en possession de moi-même. Mais voici enfin revenue ma libre liberté qui me donne toute facilité de t'écrire cette page. Il m'est doux et agréable de te consacrer mes loisirs. Si tes affaires te laissaient le temps de me lire je te rendrais compte de mes affaires et de toutes mes pensées dans une lettre pleine d'effusion, mais j'aimerais bien mieux faire la même chose de vive voix. Je commence à éprouver grandement le regret de ton absence et quoique, grâce à ton souvenir, mes jours se passent sans inquiétude (ton absence, en effet, m'affecte au plus haut point), je ne veux pas cependant laisser s'écouler un seul moment sans quelque image qui me représente de temps en temps les joies de notre vie commune.....

Si, pendant que je t'écris cette lettre, un messager n'était venu m'annoncer tout à coup que des convives m'arrivaient je volais auprès de toi pour scruter de mes yeux impatients ce que me dirait ton visage de ta santé et de la mienne. Ce projet me sourit beaucoup et il me sera accordé, je l'espère, d'aller te voir le plus tôt possible. Accueille avec bienveillance Théophile qui ne désire rien tant que toi. Ecrit le 3 des ides d'Octobre 1625 de l'enfantement de la Vierge mère de Dieu ».

Lettre VI. Au même. « L'heure suprême de l'attente s'est écoulée et seul tu es appelé par les vœux de tous pour compléter la joie de nos banquets; Viens donc ou plutôt vole vers nous, sinon, envoie-nous à ta place le vin d'Espagne que tu nous as promis, pour ne pas rendre tout à fait vain ton double engagement. Si tu ne tiens pas tes promesses, il ne sera pas étonnant que tu penses toi-même devoir être compté au nombre des amis vulgaires, mais il sera étonnant tout de même que tu te sois montré jusqu'à ce jour le meilleur des amis. Je n'attendais pas d'autres convives que toi. Or le prétexte que tu invoques à propos du respect de l'antiquité est vain et futile, s'il empêche notre réunion et m'enlève la vie. Adieu ».

Lettre XIV. A Monsieur Luillier :

« Pour que tu ne prennes pas pour prétexte de ton absence la faiblesse de ton estomac, je t'invite seulement à la comédie, joie des oreilles et non de la bouche. C'était hier chez moi les fêtes de Bacchus et la scène que devait jouer notre ami Pyrame a été remise à aujourd'hui. Il convoque pour la seconde fois en mon logis quelques compagnons de festin. S'ils étaient de la première réjouissance, ils recommenceront. Tu n'auras pas à te repentir d'accommoder à leur gaieté l'air de ta figure. Pour moi qui ne t'ai pas vu depuis si longtemps, je crois que tu me négliges ou que tu me dédaignes. Porte-toi bien et aime-moi, comme je me porte et comme je t'aime ».

(59) Nouvelles Œuvres. VIIe lettre (en latin).
(60) — XXVe lettre en français adressée à M. Duret.
(61) — VIIIe lettre en latin.
(62) — IXe —

(63) Nouvelles Œuvres. XII[e] lettre en latin.

(64) La tragédie de Pyrame et Thisbé fut imprimée sous ce titre singulier : La Tragédie de M[r] de Vendosme et de M[r] le Grand Prieur, son frère, dans le bois de Vincennes, à leur grand regret, faict par Théophile, devant que de mourir (Paris. 1626, in-8 de 48 p.).

(65) Nouvelles Œuvres. XIII[e] lettre en latin.

(66) — XVI[e] —

(67) — XVII[e] — « Au même ».

(68) Théophile se rendait à l'île de Ré.

(69) Est-ce cette « Caliste » qui lui fut enlevée par le comte de Clermont-Lodève dont parle la lettre XVII en français des Nouvelles Œuvres ou une autre maîtresse de Théophile? « Monsieur, Vous avez une maistresse qui m'a voulu autrefois du bien, si vous aviez besoin du crédit que mes services ont mérité auprès d'elle, je l'emploierois en vostre faveur : mais elle a trop de jugement pour m'avoir laissé ce moyen de vous obliger, et vostre gentillesse fait que je trouve son ingratitude de bonne grâce; Je me console toutesfois de ce que son humeur ne change pour moy qu'avec son visage, et croy qu'elle m'a plustost quitté par respect que par mespris; Cette vanité me persuade que je la dois aimer, et tesmoigne que je l'ayme encore; Le temps ne rüinera jamais tant d'Amour sans y laisser les fondemens d'un peu d'Amitié. Je vous quitte l'un et me donne l'autre. Après avoir esté son esclave, je veux estre son affranchy et, Monsieur, vostre..... »

(70) Nouvelles Œuvres. XXI[e] lettre en latin.

(71) Voici en quels termes le Père Guillebaud (en religion Pierre de Saint-Romuald) parle de la mort de Théophile dans son « Trésor chronologique et historique (T. III, p. 884) 1647 », sous la date de 1626 : « Le poète Théophile avoit devancé l'un (le connétable de Lesdiguières) et l'autre (l'ex-ministre protestant Ferrier) dans le tombeau qu'on lui donna à Saint-Nicolas des Champs après s'être confessé et communié, comme l'on dit, en bon catholique, de religionnaire qu'il avoit esté auparavant ».

(72) Cette anecdote aurait fourni à La Chaussée le sujet de sa comédie : *La Gouvernante*, 1747.

(73) Historiettes de Tallemant, T. IV, p. 378; sur Picot (Id.

p. 52, note); sur Miton, voir Perrens : Les Libertins en France au xviie siècle, 1899, p. 138.

(74) Bois-Yvon, chambellan de Mgr fils de France, frère unique du Roi en 1637 (Pièces originales 596, D. 30, Bibl. Nationale).

« Ce Bois-Yvon (tout comme Miton) estoit un homme persuadé de la mortalité de l'âme et quand on luy voulut parler de se confesser, il s'en mocqua et dit qu'il luy restoit trente solz qu'on donneroit à des porteurs, qui, dans leur chaise, le porteroient à la voierie. Il mourut ainsy, et on n'en put obtenir autre chose. Estant malade une autre fois, je ne scay quel jeune moine luy parloit fort de Dieu : « Frère Jean, luy dit-il, ne me parle point tant de Dieu; tu m'en dégoustes ». Des Barreaux luy amena un confesseur : « Il n'est pas de ma croyance » dit-il. Il luy dit aussi : « Faire ce que vous dittes n'est pas de la vie que j'ay faitte, et ce que vous faittes n'est pas de la vie que vous menez ». Bois-Yvon comme on lui parle de Dieu, dit : « Dieu est si grand Seigneur, et moy si petit compagnon que nous n'avons jamais eu de communication ensemble » (Historiettes de Tallemant, T. II, p. 223).

(75) Voir sur Claude Chauvigny de Blot, né vers 1605, notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700 et les Historiettes de Tallemant (éd. Paulin Paris).

Il faut lire la curieuse lettre « libertine » écrite par Gaston d'Orléans à « Nostre féal Blot », publiée par Mr Perrens dans son livre « Les Libertins en France au xviie siècle, 1899, p. 121.

Voici cette lettre conservée à la Bibliothèque de l'Institut :

« Nostre féal, j'ay creu, comme homme pieux que je suis devenu depuis peu, estre obligé de vous escrire ces lignes pour vous exhorter à la conversion par l'exemple de Praslin, lequel ayant toujours mal vescu, s'est converty par un accident bien estrange. C'est qu'estant couché dans un meschant logis près de Guise, la nuit il luy apparut un homme qui luy tira son rideau, auquel Praslin demanda qui il estoit. Il luy respondit : Je suis Charles Gobelin. Et bien, Charles Gobelin soit, laisse-moy dormir; dit Praslin. L'autre luy dit : Prie Dieu. Praslin luy dit : Veux-tu que je prie Dieu pour toy? L'autre luy répondit : Non, car je suis damné. Praslin luy dit : J'en suis bien aise. L'autre

luy dit : Tu l'es aussy. Et Praslin luy demanda si l'on brusloit en enfer. L'autre luy dit que non et que l'on estoit privé seulement de la veuë de Dieu. Sur quoy Praslin luy dit que s'il n'y avoit que cela, il s'y accoutumeroit bien. Cependant l'esprit se mit sous sa couverture et commencea à souffler contre Praslin et Praslin contre luy, puis il luy tira sa couverture. Sur quoy Praslin appela ses valets, lesquels venant au secours, un fust tiré par l'esprit par les jambes à la vache morte dans la cour. Ensuite de quoy l'esprit battit les palefreniers et parut en figure si hydeuse que deux chevaux s'en desbatirent tant qu'ils en sont morts. Le lendemain, Praslin envoya quérir le curé du village, qui lui dit que, depuis trois mois, il s'estoit pendu un nommé Charles Gobelin dans cette maison, et que, depuis, il y revenoit des rabateurs. Sur quoy Praslin allast à Nostre Dame de Liesse. Et s'est entièrement converty. Je vous convie à en faire de mesme. Faictes mes baisemains aux dames ». Signé « Gaston ».

(76) Bibl. Nationale, Ms. 12491, fonds fr., p. 134.

(77) Bibl. Nationale, Ms. 12491, fonds fr. : 1634, et p. 137 pour Mlle de Mesliant, et: 1635, p. 141 pour Mlle de La Chapelle.

(78) Marie de Lon de L'Orme, née à Paris le 3 octobre 1613, était le cinquième enfant (sur douze) de Jean de Lon, sieur de L'Orme et baron de Baye, président des Trésoriers de France en Champagne.

(79) Voici un passage relatif à un des séjours de Marion de L'Orme au château de Baye (1640) : « Nous passâmes par Baye, maison de Madame de Lorme, où nous nous arrêtames un jour, en fort bonne compagnie, dont la célèbre Marion de Lorme n'était pas ce qu'il y avoit de moins agréable. Elle étoit alors dans sa grande beauté ; mais tous ses charmes ne la mirent pas à couvert de la fureur du maréchal de La Meilleraye dont elle me conta l'histoire, en nous promenant le long du canal de Baye. Si elle avoit été aussi sage que sa sœur (Madame de Maugeron) le fut à l'égard de ce Maréchal, à la ruine de sa famille, elle auroit laissé d'elle une plus belle réputation » (Mémoires de l'abbé Arnauld (Antoine) fils aîné d'Arnauld d'Andilly, 1756, in-12).

(80) Pierre de Marcassus, né en 1584 à Gimont, en Gascogne, mort en Décembre 1664, à Paris, ami de Des Barreaux.

(81) M. Paulin Paris, dans une des notes de l'édition qu'il a donnée des *Historiettes* de Tallemant (T. IV, p. 53), a écarté complètement le récit de Vanel (Sandras de Courtilz ?) dans ses Galanteries des Rois de France (1694, T. II, p. 165). Cet ouvrage est peut-être rempli d'inexactitudes, mais la rivalité de Richelieu et de Des Barreaux ne peut être mise en doute : elle a fait le sujet des stances de ce dernier : « Sur ce que l'auteur estoit mieux auprès de sa Maistresse que Monsieur le cardinal de Richelieu qui estoit son rival ».

(82) Historiettes de Tallemant : Louis treizième (T. II, p. 251) : « Nous avons dit comme le Roy l'aimoit esperdument, Fontrailles dit qu'estant entré une fois à Saint-Germain fort brusquement dans la chambre de Monsieur le Grand, il le surprit comme il se faisoit frotter depuis les piez jusqu'à la teste d'huile de jasmin, et se mettant au lict, il luy dit d'une voix peu asseurée : « cela est plus propre ». Un moment après, on heurte, c'est le Roy. Il y a apparence, comme dit le fils de feu L'Huillier (le poète Chapelle), à qui on contoit cela, qu'il s'huisloit pour le combat.

« On m'a dit aussy qu'en je ne sçay quel voyage, le Roy se mit au lict dez sept heures. Il estoit fort négligé; à peine avoit-il une coiffe à son bonnet. Deux grands chiens sautent aussitost sur le lict, le gastent tout, et se mettent à baiser Sa Majesté. Il envoya deshabiller Monsieur le Grand, qui revint paré comme une espousée : « Couche-toy, couche-toy », luy dit-il d'impatience. Il se contenta de chasser les chiens sans faire refaire le lict, et ce mignon n'estoit pas encore dedans, qu'il luy baisoit desjà les mains. Dans cette grande ardeur, comme il ne trouvoit pas que Monsieur le Grand correspondist trop, car il avoit le cœur ailleurs, il luy disoit : « Mais, mon cher amy, qu'as-tu ? Que veux-tu ? tu es tout triste. De Niere (premier valet de chambre) demande-lui ce qui le fasche ; dis-moy, as-tu jamais veu une telle faveur ? »

« Il le faisoit espier pour sçavoir s'il alloit en cachette quelque part..... »

Tallemant donne encore d'intéressants détails sur l'affection « extraordinaire » que Louis XIII témoignait au jeune marquis de Cinq-Mars.

(83) « Madame d'Effiat eut peur qu'il n'espousât cette fille, et eut des défenses du Parlement » (Hist. de Tallemant, T. II, p. 253).

(84) Bib. Nationale, Ms. 12639.

(85) Tallemant, T. IV, p. 49.

(86) Une lettre d'Henry Arnauld du 27 Janvier 1641 au président Barillon annonce la mort de Madame Des Barreaux (Bibl. Nat., Ms. fonds fr., 20633). Tallemant a insisté sur les palinodies de Des Barreaux : « Il a tousjours esté impie ou libertin, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut, car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant oüy un sermon de l'abbé de Bouzez (Bourzeis, de l'Acad. fr.), il luy fit dire par Mad. Saintot qu'il vouloit faire assault de religion contre luy. « Je le veux bien », répondit l'abbé, à la première maladie qu'il aura ».

(87) Si le lit et la torche nuptials ne lui avaient point déplu.

(88) Elle arrose ses restes (de son mari) de ses larmes et les enflamme de son amour.

(89) Historiettes de Tallemant, T. IV, p. 57, note de P. Paris.

(90) P. Legouz : Supplément au Ménagiana (Bibl. Dijon, Ms. 962 et Bibl. Nat., Ms. 23254).

(91) Mr Perrens, dans *Les Libertins en France au XVIIe siècle* (Paris, 1899, in-8), où se lisent les meilleures pages consacrées à Des Barreaux, donne un récit tout différent de celui du *Ménagiana;* il a amalgamé ce dernier avec une phrase de Tallemant des Réaux qui parle de la semaine sainte passée par Des Barreaux chez la Du Ryer : « La plus célèbre de ses frasques, c'est son mot dans un cabaret de Saint-Cloud. Y faire bombance le Vendredi-Saint, c'était déjà une scandaleuse hardiesse. Sur la table venait d'être servie la fameuse omelette au lard qui sonnait, dans toute orgie ou agape libre, la minute des témérités de la parole. Tout à coup le Ciel se couvre, le tonnerre gronde; les convives, ébranlés dans leur impiété, lancent par la fenêtre le plat incongru, et Des Barreaux, plus ferme, de s'écrier : Voilà bien du bruit pour une omelette! »

(92) Voir son Historiette dans Tallemant, T. IV, p. 51, éd. Paulin Paris.

(93) Claude Vallée, sieur de Mérouville, et ensuite de Chenailles après la mort de son oncle, était fils de Hector Vallée, sieur de Mérouville, frère du père de Des Barreaux. Condamné à avoir la tête tranchée pour avoir entretenu commerce et intelligence avec le prince de Condé, agi contre le service du roi et avoir voulu livrer Saint-Quentin aux Espagnols, il vit sa peine commuée en bannissement le 27 mars 1657, grâce aux démarches de ses amis. — M. Paulin Paris, dans ses notes des Historiettes de Tallemant, a reproduit un curieux sonnet qui fait allusion à une mésaventure de ce Chenailles ou peut-être de son fils : Surpris en bonne fortune déguisé en fille, il avait été renvoyé de la plainte portée contre lui (T. IV, p. 59).

(94) Historiettes de Tallemant des Réaux, éd. Paulin Paris, T. IV, p. 52.

(95) Journal des Guerres civiles, 1648-1652, Paris 1883, T. I, p. 84.

(96) Bibl. Nationale, Ms. 12666.

(97) Le Chansonnier Potocki cite Roquelaure et les gascons... Est-ce le duc Gaston de Roquelaure ou plutôt le chevalier Antoine de Roquelaure si on en croit Mr Perrens?

(98) Lantiniana (Bibl. Nationale, Ms. 23254).

(99) « Au mois de Janvier 1650 la politique n'est plus aussi indulgente. Les Princes sont arrêtés et enfermés à Vincennes. Et Marion de Lorme, comme ses illustres complices, est l'objet d'une lettre de cachet signée : Mazarin, qui l'enferme non au Chatelet, comme quelqu'un du commun, mais à la Bastille comme les grands noms. Quand les mousquetaires porteurs de l'ordre arrivèrent chez la courtisane, elle venait de mourir » (Joséphin Péladan, Histoire et légende de Marion de L'Orme).

(100) Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de La Houssaye. Amsterdam, 1737, T. II, p. 409.

(101) Bibl. Nationale, Ms. 12491, p. 137.

(102) Recueil complet des poésies de Saint-Pavin, Paris, 1861, p. 106.

(103) « Les Gélinottes du Mans ou suitte des Entretiens de Messieurs Costar et de Pinchesne » (Ms. 15125, fonds fr., Bibl. Nationale).

Etienne Martin de Pinchesne, fils d'une sœur de Voiture, contrôleur de la maison du Roi, né en 1616, mort le 4 Décembre 1680, suivant une note de Mr Rochebilière, a laissé de nombreux ouvrages; voir notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, T. II, p. 417 et 682; T. III, p. 482, T. IV, p. 168, et la notice que nous avons mise en tête des « Chapons et Gélinottes du Mans », chronique des années 1655 à 1667 d'Estienne Martin de Pinchesne. Paris, 1907, in-8.

(104) Sur Rosteau et Alexandre d'Elbène, voir Henri Chardon : Scarron inconnu et les types des personnages du Roman comique. 1904 (Chapitres X et XII du T. I). 1904, 2 vol. in-8.

(105) Historiettes de Tallemant des Réaux : Suite des Naïvetés et bons mots.

Costar, archidiacre du Mans, sa vie par le chanoine Girault se lit dans l'édit. des Historiettes de Tallemant des Réaux, T. IX, éd. Paulin Paris.

(106) Œuvres de Chapelle et de Bachaumont. La Haye, 1755, p. 193.

(107) Recueil de chansons-anecdotes satyriques et historiques depuis 1654 jusques en 1669, T. II (Bibl. Nationale, fonds fr., 12667).

(108) Les vers de Boileau cités (186 à 196 de la Satire I) sont ceux de l'édition originale : Satires du sieur D***. Paris, Claude Barbin, 1666, petit in-12 de 6 p. pour l'avis au lecteur, 71 p. et 1 p. pour l'extrait du privilège délivré le 6 Mars et enregistré le 6 Août suivant.

L'édition « monstrueuse » (de 1665 ou 1666) parue sous le titre : Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux (en vers) et un Jugement (en prose) sur les sciences où un honnête homme peut s'occuper, in-16 de 30 p. outre le titre, s. l., 1666, ne contenait pas le passage visant personnellement Des Barreaux, mais des vers où il flagellait les mœurs des libertins, particulièrement celles de Saint-Pavin :

Qui pourroit aujourd'hui sans un juste mépris
Voir l'Italie en France et Rome dans Paris?

. . . .

Mais enfin je ne puis sans horreur et sans peine,
Voir le Tibre à grands flots se mêler dans la Seine,
Et traîner dans Paris ses momes, ses farceurs,
Sa langue, ses poisons, ses crimes et ses mœurs,
Et chacun avec joye en ce temps plein de vice
Des crimes d'Italie enrichir sa milice.
Car un vice admiré dans ce siècle tortu
N'est pas vice ou plutôt est la même vertu.
Il en faut de nouveaux, et que leur âme impure,
Dans ses sales horreurs outrage la nature,
Et par un crime horrible, exécrable, odieux,
Mérite encore le feu qu'on vit tomber des Cieux,
Quand ce Dieu foudroyant, que craint la terre et l'onde,
Veut vanger la nature aux yeux de tout le monde.
Mais chacun en dépit de la divinité
Croit jouir de son crime avec impunité.
Car de penser qu'un jour la céleste puissance
Doit punir le coupable aux yeux de l'innocence,
Et qu'il est une vie au delà du trépas,
C'est ce qu'à la bavette un enfant ne croit pas.
. . . .

Cotin dans la « Satyre des Satyres » reproche à Boileau de parler de Des Barreaux dans le seul but de blasphémer :

Quelquefois emporté des vapeurs de sa bile,
Sans respecter les Cieux, sans croire à l'Evangile,
Afin de débiter des blasphèmes nouveaux,
De son profond sommeil il tire Des Barreaux,
. . . .

Enfin le Législateur du Parnasse n'avait pas encore en 1692 oublié Des Barreaux (Satire X) :

. . . .
Et que seroit-ce donc, si, Censeur plus tragique,
J'allois t'y faire voir l'Athéisme établi,
Et, non moins que l'honneur, le Ciel mis en oubli;
Si j'allois t'y montrer plus d'une Capanée
Pour souveraine loi mettant la Destinée,

Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux?

. . . .

(109) Ces deux vers dans les éditions postérieures à 1682 ont été remplacés, selon Brossette, sur l'avis du grand Arnauld qui les trouvait un peu libertins, par les suivants :

Et, toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des foibles humains.

qui font allusion au fameux dîner de Saint-Cloud.

(110) Lettres de Guy Patin.

(111) Lettres nouvelles de Mr Boursault, 1697, in-12.

(112) Bibl. Nationale, fonds fr. Ms. 12667, p. 398.

(113) Inédite. Bibl. Nationale, Ms. Nouv. acq. fr. 1697.

(114) Lantiniana ou recueil de plusieurs choses dites par M. J. B. Lantin, conseiller au Parlement de Dijon, et remarquées par Mr Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement, art. 312 (Bibl. de Dijon, Ms. 962 (45) et Bibl. Nationale, Ms. 23254.

(115) Supplément du Ménagiana par Mr Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement de Bourgogne, art. 177.

(116) Valésiana, 1694, p. 32.

(117) Cette date est indiquée par Moréri d'après les registres mortuaires de Chalon-sur-Saône.

(118) Supplément du Ménagiana, par Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement de Bourgogne. Par erreur, l'épitaphe porte Pierre de La Vallée.

(119) Voltaire mentionnait l'existence de ces poésies au XVIIIe siècle entre les mains de quelques curieux (Siècle de Louis XIV).

(120) Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700. Paris. Henri Leclerc. 4 vol. in-4 : T. I, 1597-1635; T. II, 1636-1661; T. III, 1662-1700; T. IV, Supplément; additions et corrections, tables générales.

(121) Dans l'ordre suivant : 10, 12, 13, 14, 18, 20, 23, 24, 25 et 27, mais il est nécessaire de préciser que les pièces 1 à 9 comprennent exclusivement des sonnets matérialistes que le Rec. de Conrart ne pouvait nous transmettre et qui n'ont

d'ailleurs jamais été imprimés en France (sauf les pièces 1 et 3).

(122) Cette initiale C. figure souvent, par erreur, dans le Rec. de Sercy, elle est au bas de pièces de : Fr. Maynard, Juguenay, Montplaisir, Montreuil, etc. Elle se lit également dans la IIe p. du Rec. de Sercy au bas du sonnet : *Gémissant sous le faix d'une triste aventure* qui est signé Des Barreaux dans le Rec. Conrart, T. XXIV, in-4.

(123) Sur Suzanne de Pons, voir l'Historiette du duc de Guise dans Tallemant des Réaux, T. V, p. 334.

(124) C'est probablement à Des Barreaux que l'épigramme suivante Rec. de Sercy, Ire p., 1re éd., 1653 (page 101), fait allusion :

Epigramme d'un poète qui appelloit sa Maistresse un Ange :

Nostre Poète s'est vanté
Qu'une incomparable Beauté
A forgé le nœud qui le serre,
Qu'on le va rendre égal aux Dieux,
Et pour ne plaire qu'à ses yeux,
Qu'un Ange est descendu sur terre.

Mon étonnement en est grand,
Le sexe est-il donc différend
Aux créatures immortelles?
J'ay longtemps erré dans ce cas,
Que ma foy je ne croyois pas
Que l'on vit des Anges femelles.

Il doit en être de même de la chanson de Sarasin : Nommer un Ange || Vostre *Philis*...

(125) Marie, fille de Messire Annet Chastelain, épousa vers 1603 ou 1604 Jean de Lon, sieur de L'Orme (Jal).

(126) Marion avait deux frères aînés : Henri, né le 6 Mars 1611, Etienne, le 28 Juillet 1612.

(127) Les deux sœurs aînées de Marion se marièrent aux deux frères ou cousins : Isabelle, née le 28 Octobre 1605, depuis Madame de Maugeron, et Marguerite, née entre Août 1606 et Juin 1610, depuis Madame de La Montagne.

(128) Vanel. Galanteries des Rois de France. Vanel serait le pseudonyme de Sandras de Courtilz.

(129) Voir les Historiettes de Tallemant des Réaux, T. V, p. 38.

(130) Le siège d'Estampes, une des actions les plus meurtrières de la Fronde, commencé dans les derniers jours d'Avril 1653 fut levé le 7 Juin suivant. L'armée des Princes assiégée était commandée par Tavannes, l'armée royale assiégeante par le maréchal de Turenne.

(131) Voiture, mort à Paris le 25 Mai 1648, Sarasin, à Pézenas le 15 Décembre 1654, Blot, à Blois en Mars 1655. Voir sur ces trois poètes, notre Bibliographie des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700.

(132) Lettre du 18 juin 1666.

(133) César Cremonini (1550-1631), philosophe péripatéticien, niait qu'avec les lumières de la raison on puisse démontrer l'immortalité de l'âme, il niait même, assure-t-on, cette immortalité.

(134) Voir la note 86.

(135) Chorier. Vie de Pierre de Boissat (en latin). Grenoble, 1680, in-12.

(136) Cette violente apostrophe, justifiée d'ailleurs, a un prix tout particulier dans la bouche de Nicolas Chorier (1609-1692) auteur de : Aloisiæ Sigeæ Toletanæ satira sotadica de Arcanis Amoris et Veneris : Aloysia hispanice scripsit : latinate donavit J. Meursius (Grenoble, vers 1679) (Les satires sotadiques de Louise Sigea de Tolède sur les secrets de l'Amour et de Vénus).

(137) Le Naudeana et Patiniana a eu deux éditions, celles de 1701 et de 1703, la dernière est la plus complète.

(138) Ne pas les croire, c'est les nier tout à fait.

(139) Que celui qui peut comprendre comprenne.

(140) Il faut rendre l'esprit captif de la foi.

(141) Nicolas Vauquelin, sieur Des Yveteaux, né vers 1567 au château de La Fresnaye-en-Sauvage, près Putanges, mort le 9 mars 1649. D'abord précepteur du duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, pour qui il composa un poème : « L'Institution du Prince », il fut appelé à la même fonction près du Dauphin (du 28 août 1609 jusqu'à la fin de

1611). Après son départ de la Cour, il vécut en parfait épicurien. Ses poésies, assez nombreuses, ont paru sans nom d'auteur sous le titre « Recueil de vers » en 1606 et dans les recueils collectifs de poésies du xvii[e] siècle; M[r] Prosper Blanchemain en a réuni seulement une partie, 1854, in-8. Voir notre Bibliographie des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700.

Son sonnet : *Avoir peu de parens, moins de train que de rente* lui a valu une réponse cinglante de François Ogier :

Vivre en Sardanapale, et croire en Epicure,
Noyer ses sentimens dans les plaisirs du corps,
Parmy l'oisiveté faire tous ses efforts,
Afin de satisfaire à la bonne Nature.

N'avoir pour tout objet qu'une sale peinture,
Soüiller l'âme au dedans, et les yeux au dehors,
Sur les quatre-vingts ans presque au nombre des morts,
Ne méditer jamais ny mort ny sépulture.

Un sérail qui comprend l'une et l'autre Vénus,
Des femmes sans honneur, et des maris cornus,
Des enfans, mais bastards, des valets, mais infâmes.

Etre considéré comme un vieux monument
Qui cache sous sa cendre un tison plein de flamme
C'est attendre à Paris l'Enfer tout doucement.

Les deux sonnets, celui de Des Yveteaux et la réponse de Fr. Ogier ont paru pour la première fois dans le Rec. de Sercy, 1[e] partie, 1[e] éd., 1653 (p. 77 et 78).

(142) Ces attaques de Des Barreaux contre la raison dans les quatre sonnets qui suivent sont à rapprocher de deux pièces également libertines de Madame Des Houlières : Poésies, 1688, p. 128 et 130 :

Dizain.

Homme, vante moins ta raison;
Voy l'inutilité de ce présent céleste
Pour qui tu dois, dit-on, mépriser tout le reste.
Aussi foible que toy, dans ta jeune saison,

Elle est chancelante, imbécile ;
Dans l'âge où tout t'appelle à des plaisirs divers,
Vile esclave des sens, elle t'est inutile ;
Quand le sort t'a laissé compter cinquante hivers,
Elle n'est qu'en chagrins fertile ;
Et quand tu vieillis, tu la perds.

Dizain.

Que l'esprit de l'homme est borné !
Quelque temps qu'il donne à l'étude,
Quelque pénétrant qu'il soit né,
Il ne sçait rien à fond, rien avec certitude :
De ténèbres pour luy tout est environné,
La lumière qui vient du sçavoir le plus rare
N'est qu'un fatal éclair, qu'un ardent qui l'égare,
Bien plus que l'ignorance elle est à redouter.
Longues erreurs qu'elle a fait naistre
Vous ne prouvez que trop que chercher à connoistre
N'est souvent qu'apprendre à douter.

(143) Des Yveteaux a fait aussi un sonnet (recueilli par Mr Julien Travers) dans lequel il renie son passé d'épicurien, il n'a pas l'envolée de celui de Des Barreaux :

Des Yveteaux repentant.

Enfin je ne suis plus des habitans du monde!
Mon âme est eschappée et ne tient plus de lieu;
Elle a quitté mes sens : le seul amour de Dieu
Me fait voir tout en ange et sans cause seconde.

Que je suis au-dessus de la terre et de l'onde!
Que j'en suis séparé par un heureux adieu!
Que mes travaux sont doux, quand je suis au milieu!
Plus je suis agité, plus ma paix est profonde!

Quoy pensez-vous que j'aime, ô mortels, que les cieux?
Qui m'inspire en mourant ces pensers glorieux,
Plus clairs que le soleil et plus nets que l'aurore?

C'est le bruslant amour du Maistre que je sers,
Qui m'a paru si vif aux maux que j'ay soufferts,
Q'au lieu d'en estre las, je veux souffrir encore.

Au sujet du célèbre sonnet de Des Barreaux, nous reproduisons à l'Appendice la lettre, le sonnet de Mlle R. B. et le jugement de Marmontel publiés dans le Mercure d'octobre 1758.

(144) François Maynard, né à Toulouse en 1582, mort à Saint-Céré le 28 décembre 1646. Il fut dans sa jeunesse secrétaire de la reine Marguerite, ensuite président au présidial d'Aurillac vers 1614, puis membre de l'Académie française et enfin conseiller d'Etat (Voir l'étude de MM. Durand-Lapie et F. Lachèvre : Deux homonymes : François Maynard et François Ménard, avocat à la cour du Parlement de Toulouse et au présidial de Nimes).

(145) Denis Sanguin de Saint-Pavin, le célèbre athée, né à Paris vers 1600, mort le 8 avril 1670. Il finit, comme Des Barreaux, dans les bras d'un prêtre et avec de grands sentiments de repentir (Voir lettre de Guy Patin du 11 avril 1670). Ses poésies à peu près complètes ont été publiées par M. Paulin Paris. Paris, 1861 ; nous en connaissons d'inédites (voir notre Bibliographie des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700).

(146) Supplément du Ménagiana par Pierre Le Gouz, art. 177.

Guéret dans sa « Promenade de Saint-Cloud » parle également des vers de Des Barreaux :

« Apparemment, interrompis-je, cet homme (Donneau de Visé) ne va point sans tablettes. Mais je lui conseille une autre fois de se mieux servir de ses larcins, et de leur donner au moins un tour de sa façon, sinon qu'il fasse comme Ménage, qui, de bonne foi, adopte les œuvres d'autrui, et qui s'est rendu le compilateur de toutes les pièces fugitives.

« Vous lui donnez là, dit Oronte, un expédient admirable. Pour moi, je serois d'avis que tous ceux qui n'ont pas le don de travailler en neuf se mêlassent de ce métier-là. Au moins le Parnasse, s'il est permis de parler ainsi, pourroit un jour avoir ses fripiers, et l'on trouveroit dans leurs magasins quantité de vieilles

pièces qui ne laissent pas d'être belles, quoiqu'elles n'ayent plus la grâce de la nouveauté. C'est là qu'on iroit quelque jour chercher les vers de Des Barreaux, les galanteries de Benserade, les épigrammes de Bussy-Rabutin, les naïvetés du Duc ***, et les bons mots de Bautru; et cela vaudroit mieux que « les Nouvelles galantes », et que la « clef » qui les a fait vendre ».

(147) Lantiniana, art. 312.

(148) Edition des Œuvres de Boileau de 1716, T. I, p. 142, note : « Il a fait de fort jolies chansons et quantité de vers françois et latins qui n'ont pas esté imprimez. Le fameux sonnet de piété qui commence par ce vers : Grand Dieu tes jugemens sont remplis d'équité, a toujours passé pour être l'ouvrage de Des Barreaux. Cependant il se fâchoit tout de bon quand on lui en parloit, il fit même d'assez mauvais vers françois pour le désavouer, quoique d'ailleurs ce sonnet soit fort beau ».

(149) Voir p. 112.

(150) Historiettes de Tallemant, T. IV, p. 52.

Mr Perrens dans « Les Libertins en France au XVIIe siècle, 1899 » a voulu libérer Des Barreaux de ces deux vers : « Quels satellites découvrons-nous autour d'un astre de si petite grandeur? D'abord cet oncle (François Vallée, seigneur de Chenailles) qui le devait plus tard frustrer de son héritage, auteur plutôt que lui de ces deux vers accablants pour l'école d'où ils sont sortis :

Et par la raison je butte
A devenir bête brutte. »

Ils appartiennent si bien à Des Barreaux que Pascal y a fait allusion dans le Titre XXI : Contrariétés étonnantes, etc., de ses « Pensées » (p. 286 de l'édition Gazier) : « Cette guerre intérieure de la raison contre les passions a fait que ceux qui ont voulu avoir la paix se sont partagés en deux sectes. Les uns ont voulu renoncer aux passions, et devenir dieux; les autres ont voulu renoncer à la raison, et devenir bêtes brutes (Des Barreaux). Mais ils ne l'ont pu ni les uns ni les autres; et la raison demeure toujours, qui accuse la bassesse et l'injustice des passions, et qui trouble le repos de ceux qui s'y abandonnent; et les passions sont toujours vivantes dans ceux qui y veulent renoncer ».

(151) Ces deux vers sont extraits du sonnet : *Mortels qui vous croyez quand vous venez à naistre.*

(152) Cette pièce fait partie d'une série de sonnets qui paraissent avoir été écrits par Pinchesne en réponse à ceux de Des Barreaux (Œuvres meslées, 1672, p. 137 à 149).

(153) Il y a en tout 49 pièces, les dix-sept du Rec. de Conrart et les trente-deux que nous avons découvertes et attribuées, sans compter les deux douteuses.

(154) Sur Claude Le Petit et le B... des Muses, consulter notre Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, T. III, p. 408; T. IV, p. 144.

(155) 9 janvier 1657, Denis du Bois, galères à perpétuité, pour avoir juré le nom de Dieu.

16 avril — Bonaventure-Pierre Joly, pendu et étranglé en place de Grève, pour jurements et blasphèmes.

28 mai — Denis Ambroise, dit le Turc, peine du fouet avec amende honorable devant Notre-Dame et devant Saint-Paul, et 9 ans de galères, pour blasphèmes.

14 juin — Alexis Lageau, amende honorable devant l'église Saint-Eustache et 3 ans de galères, pour blasphèmes et jurements (Eug. d'Auriac).

(156) Léonce Jammart de Brouillant : *Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne.* Paris, 1888, in-4.

(157) Historiettes de Tallemant des Réaux, T. IV, p. 46. Les Roquentins de la Cour (Bibl. Nationale, Ms. fonds fr. 12491, p. 137) déjà cités à propos de M[lle] de La Chapelle et de M[lle] de Mesliant, ne sont pas moins affirmatifs, le couplet auquel nous faisons allusion met également en cause, pour le même motif, le poète Théophile.

(158) Ode IV de la Maison de Sylvie.

(159) P. Bayle. Dictionnaire critique, article Des Barreaux.

APPENDICE

ARRÊT DE CONDAMNATION DE GEOFFROY VALLÉE

(Extraict des registres du Parlement)

1574. Vallée. « Veu par la Cour le procès criminel faict par le Prévost de Paris, ou son lieutenant civil, à la requeste du substitut du Procureur général du Roy au Chastellet, demandeur, à l'encontre de Geoffroy Vallée, prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais, appelant de la sentence contre luy donnée par le dit Prévost ou son lieutenant. Par laquelle, pour réparation des cas mentionnés au dit Procès, le dit Vallée auroit esté condamné à estre mené du dit Chastellet dedans une charrete depuis le dit Chastellet jusque au devant de la Principale porte de l'Eglise de Paris, et illec estant nuds pieds, nue teste, en chemise, et à genoux, ayant la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire, et déclarer que témérairement, malicieusement, et comme mal advisé, il auroit faict, composé, faict imprimer, et exposer en vente, un livre intitulé la Béatitude des Chrestiens, ou le Fléo de la Foy par Geoffroy Vallée, natif d'Orléans, proféré, dit, et maintenu les blasphèmes et propos erronés, mentionnés au Procès, contre l'honneur de Dieu, de notre mère Sainte-Eglise, dont il se repentoit et en requéroit, pardon et merci à Dieu, au Roy et à la Justice, en la présence duquel seroient les livres scandaleux et erronés, trouvés en son

hostel, ars et bruslés devant la dite Eglise. Ce faict, seroit mené et conduict en la place de Grève, et en icelle pendu, et estranglé à une potence, qui pour ce seroit dressée au dict lieu, et son corps bruslé et réduict en cendres : ses biens déclarés acquis et confisqués à qui il appartiendroit : sur laquelle confiscation seroit prise la somme de quatre mille livres parisis, qui seroit emploiée aux œuvres pitoiables, sçavoir est, aux Pauvres de l'Hostel-dieu de Paris, la somme de mil livres parisis, à la communauté des Pauvres de la dite ville, semblable somme de mil livres parisis, et le surplus montant deux mil livres parisis aux quatre ordres Mendians et Religieuses de l'Ave Maria, filles Pénitentes et filles-Dieu, chacun pour égale portion. Ce Néantmoins que Pregent Godet, et un nommé Hans, messager du Pays-bas, desnommés au Procès, seront prins au Corps et leur Procès faict. Requeste présentée à la dite Cour le 2e Janvier dernier passé, par Jacques Jacquier au nom du Curateur du dict Vallée, tendant à fin d'estre reçeu appelant des Procédures faictes par devant Me René Nicolas, conseiller au dict Chastellet attachées à icelle requeste : Certain acte d'appel signé Beaufort et Payen, Notaires au dit Chastellet, en datte du premier jour du dit mois de Janvier, mis au sac par ordonnance de la dite Cour. Arrest icelle du huictiesme May, MV. LXXII. Avec plusieurs informations mises par devers la dite Court à la diligence du dit Curateur. Et ouï, et interrogé en icelle le dit Vallée, pour ce mandé à plusieurs et diverses fois; le rapport des Médecins, en la présence desquels le dit Vallée auroit de rechef esté interrogé par aucuns des conseillers d'icelle à ce commis, et depuis ouïs en la dite Court les dits Médecins; Les conclusions du Procureur général du Roy auquel le

tout auroit esté communiqué, et tout considéré, dit a esté sans avoir esgard à la dite Requeste que mal et sans grief le dit Vallée a appellé, et l'amendera. Et pour ce mettre ce présent Arrest en exécution, selon la forme et teneur, la dite Court a renvoié et renvoie le dit Vallée prisonnier par devant le Prévost de Paris ou son Lieutenant, duquel a esté appellé : Auquel a esté dit et enjoinct de mettre le dit décret de prinse de corps à exécution décerné contre les dits Godet, et Hans, Messager du Pays-Bas, et procéder à l'encontre d'eux extraordinairement, et leur faire et parfaire leur procès en toute diligence, et de ce avoir faict, en certifier dedans quinzaine. Et oultre ordonne la Court, que inhibitions et défenses seront faictes à toutes personnes, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, d'avoir et retenir par devers eulx, aucuns exemplaires du dit livre composé par le dit Vallée et dessus mentionné ains leur enjoint d'iceulx apporter dedans vingt-quatre heures au Greffe criminel de la dite Court, pour estre à l'instant ars et bruslés, sur peine à ceux qui en retiendront aucuns d'estre declarez fauteurs, adhérans, et punis de pareille peine que le dit Vallée. Faict en Parlement le huictiesme jour de Febvrier mil V^c lxxiiij (1574).

Signé : MOLLON. »

Coll. Dupuy, V, 137, p. 68.

GÉNÉALOGIE DES VALLÉE

Girard Vallée que les uns disent originaire de Bourges et les autres de Chartres, s'établit à Orléans, quartier de Sainte-Colombe, où il vivait l'an 1496.

eut un enfant :

Geoffroy Vallée Ier, sieur de Chenailles, secrétaire du Roi, épousa Girarde Le Berruyer, fille de Pierre Le Berruyer, seigneur de la Corbinière, avocat du Roi à Orléans, et de Claude Hillaire, fille de Jean Hillaire et de Claudine Compain. Geoffroy Vallée Ier fut contrôleur du domaine d'Orléans et vivait l'an 1540. Sa femme était sœur de Marie Le Berruyer, femme de Claude de Laubespine.

GEOFFROY VALLÉE Ier ci-dessus eut six enfants :

A. — Jacques Vallée I, seigneur des Barreaux, épousa Marie du Mareau, fille de Charles du Mareau, bourgeois d'Orléans et de Catherine Petau. Il fut intendant des finances.

B. — Geoffroy Vallée II, sieur de la Planchette, brûlé le 9 Février 1574, mort sans enfant. Il était né en 1550.

C. — Marie Vallée, Dame de Chenailles, femme de Robert Miron, contrôleur général et intendant des finances et aussi intendant de l'ordre du Saint-Esprit en 1584, mort en 1594, sans postérité.

D. — Claude Vallée, femme de Guillaume ou Claude Brachet, sieur du Port et de la Planchette, trésorier de France.

E. — Gérarde Vallée, femme de ... Arnauld, procureur général à Bourges dont : N.... Arnauld, sieur de Chérelles, N.... Arnauld, sieur de Chaulnes, N.... Arnauld, sieur de Saint-Jacques, et Marie Arnauld, femme de Thomas de Corme.

F. — Jean Vallée, sieur de la Corbinière, épousa Marie de Charron.

JACQUES VALLÉE Ier (A) eut trois enfants :

G. — Jacques Vallée II, seigneur des Barreaux, conseiller au Parlement en remplacement de Jehan Jacques de Mesmes, par lettres à Paris le 27 octobre 1594, prêta serment le 20 Mai 1595; maître des Requêtes, siège vacant par la résignation de Jehan Bayot par lettres données à Fontainebleau le 16 Mai 1605, lequel Bayot avait résigné à Denis Boutheiller qui aurait été pourvu et non reçu, serment ès-mains de Mr le Chancelier le 16 Mai 1605, au Parlement le 20 Mai 1605 et au Grand Conseil le 15 Juillet 1606. Jacques Vallée mourut le 24 Novembre 1622, enterré à Saint-Jean.

Il avait épousé Barbe Dolu, fille de François Dolu,

président à la Chambre des Comptes, et de Catherine Le Picart. Elle mourut en Janvier 1641.

H. — François Vallée, sieur de Chenailles, décédé l'an 1647, président des trésoriers de France à Paris, non marié.

I. — Hector Vallée, sieur de Mérouville, conseiller au Parlement de Paris, épousa Suzanne Le Bigot, fille de Nicolas Le Bigot, sieur de la Houville, secrétaire du Roy, commissaire général du Scel, et de Marie Garrault. Il fut trésorier de l'extraordinaire des guerres.

JEAN VALLÉE (F) eut deux enfants :

K. — Jean Vallée, commissaire de l'Artillerie, non marié.

L. — Anne Vallée, femme de..... Piquet, sieur de Vantour.

JACQUES VALLÉE II (G) eut trois enfants :

M. — Jacques Vallée III, seigneur des Barreaux, baptisé le 9 Novembre 1599 en l'église de Saint-Martial de Chasteauneuf-sur-Loire, conseiller au Parlement le 31 Mai 1625, mort le 9 Mai 1673, non marié.

N. — Marie Vallée, épousa le 21 Août 1633 Pierre Viole, seigneur de Guermantes et du Chemin, baptisé le 23 Mars 1601, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Paris le 18 avril 1625, et président en la 4e Chambre des Enquêtes le 1er Février 1642, mort le 7 septembre 1667

et inhumé le 8 à Saint-Gervais. Marie Vallée décéda en Février 1692 sans postérité.

O. — Elizabeth Vallée, baptisée le 8 Mai 1613, mariée le 24 Février 1637 avec Jacques Favier, seigneur du Boulay-Thierry, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roi, conseiller au Parlement le 3 Mars 1628, maître des Requêtes reçu le 31 Janvier 1636, intendant en Normandie à Alençon (en 1646) pendant 20 ans, poste dont il fut révoqué, maître des Requêtes honoraire le 6 Juillet 1657, mort en Février 1671 et inhumé le 8 au Boulay. Elizabeth Vallée mourut en Décembre 1689 laissant deux filles : 1° Anne Favier, mariée à François Le Veneur, comte de Tillières, de Carouge, etc., morte le 30 Mars 1704. 2° Angélique Favier, mariée le 14 Décembre 1671, à Denys Talon, avocat général au Parlement, puis président à mortier. Elle n'eut pas de postérité.

Hector Vallée (I) eut également trois enfants :

P. — Claude Vallée, sieur de Mérouville et de Chenailles, conseiller au Parlement de Paris, épousa l'an 1655 Madeleine Hervart, fille de Jean-Henry Hervart, seigneur de Hennigsen en Alsace et de Marie Rossan de Relugham.

Q. — Anne Vallée, épousa le 30 Mars 1645 Aimé de Chivré, marquis de La Barre, député de la Noblesse d'Anjou le 12 Septembre 1651, mort avant Juillet 1655. Elle eut un enfant : Henri II de Chivré, marié le 17 Juin 1665 avec Marguerite Bodin, mort à Maestricht en 1675.

R. — Hector Vallée II, mort jeune.

Fac-simile de l'acte de baptême de Des Barreaux :

Fac-simile d'un acte de baptême de 1642 extrait des registres de Châteauneuf-sur-Loire dans lequel Des Barreaux figure comme parrain :

Le 24 Novembre 1642 a esté baptizé
Jacques fils de Nicolas Mosnier et de
Pillott [illegible] et a eu pour parrain
Mr Jacques Vallée seigneur des
Barreaux et pour marraine Madmoiselle
Adrienne Couturier femme de Charles
Dubreuil Escuier [illegible]

Vallée Couturier

[illegible] Moriau

La signature Vallée ci-contre est celle de Claude Vallée, sieur de Mérouville et de Chenailles : Des Barreaux ayant dû prier son cousin de le représenter à ce baptême. A notre connaissance, il n'existe aucun autographe de l'ami de Théophile.

Signatures de Jacques Vallée, père de Des Barreaux, la première est de 1590, la seconde de 1610 :

Signature de Marie Vallée, femme de Pierre Viole, seigneur de Guermantes et du Chemin, sœur de Des Barreaux, elle est de 1659 :

Signature d'Elizabeth Vallée, femme de Jacques Favier, seigneur du Boulay-Thierry, sœur de Des Barreaux, elle est de 1676 :

LE SONNET DU PÉNITENT

LETTRE A M[r] MARMONTEL, AUTEUR DU « MERCURE »

« J'ai une jeune nièce, Monsieur, qui fait passablement des vers, et qui me récita l'autre jour le Sonnet que vous allez lire; vous vous doutez bien de la réponse que je fis après l'avoir entendu; mais ce que j'ai peine à me persuader moi-même, c'est que tout prévenu que j'étois, elle parvint par un certain caractère de vérité qui est inimitable, à me convaincre qu'elle n'avoit jamais lu le Sonnet de Des Barreaux, sur lequel le sien paroît si absolument moulé, qu'on y trouve dans les quatrains comme dans les tercets, le même plan, presque la même coupe et le même tour; j'en excepte la dernière pensée qui, quoique la plus frappante, me paroît la moins susceptible de l'accusation de Plagiat, parce que l'idée en étant comme innée dans tous les Chrétiens, il n'y a pas plus de fondement à traiter de copiste le Poëte qui la versifie, que l'Orateur qui la prêche; la critique ne peut tomber que sur la manière de la rendre.

« Desportes avant Des Barreaux avoit terminé ainsi un sonnet adressé à Dieu :

Ne tourne point les yeux sur mes actes pervers,
Ou si tu veux les voir, vois-les teints et couverts
Du beau sang de ton Fils, ma grâce et ma justice;

« Des Barreaux près d'un siècle après a fini le sien par ces deux beaux vers :

Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ!

« Enfin on trouve dans les œuvres de Mr de La Motte, T. 10, p. 211, édition de 1754, un troisième sonnet dont voici les derniers vers en parlant du Jugement dernier :

Tout m'y doit annoncer la rigueur de mon Juge,
Mais j'y dois voir aussi la Croix de mon Sauveur,
Et j'en fais aujourd'hui mon éternel refuge.

« Voilà trois pensées dont le fond paroît tout-à-fait le même; mais ces pensées appartenant à tout le monde, on ne peut accuser de larcin ceux qui les employent successivement et je ne vois pas plus de probabilité à croire que Des Barreaux ait composé son sonnet d'après celui de Desportes, qu'à penser que Mr de La Motte ait fait le sien d'après celui de Des Barreaux; il reste à juger qui des trois a le mieux usé d'un bien commun à tous, et Des Barreaux, en ne s'attachant qu'aux deux derniers vers, me semble être par le sublime celui qui atteint le plus près du but.

« C'est à vous, Monsieur, à décider si le sonnet de ma nièce ne s'en éloigne pas trop, et s'il mérite d'entrer dans ce parallèle :

« J'ai l'honneur d'être, etc... »

SONNET

DE Mlle R. B... QUI N'AVOIT AUCUNE CONNOISSANCE DE CELUI DE DES BARREAUX

Grand Dieu qui nous fis naître afin de nous sauver;
Toi, dont le bras vengeur ne tient ouvert l'abîme
Qu'aux coupables humains qui pensent te braver,
Puis-je encore espérer la grâce de mon crime ?

De mes larmes en vain je voudrois le laver,
J'ai trop longtems aigri le couroux qui t'anime;
Et lorsque ta bonté veille à me conserver,
Ta justice réclame aussi-tôt sa victime.

Je ne murmure pas du décret éternel,
Qui te rend insensible aux pleurs d'un criminel;
Brise un vase d'argile et le réduis en poudre;

Mais souviens-toi du moins, Dieu juste, Dieu puissant,
Que si ce corps mortel doit tomber sous ta foudre,
Le salut de mon âme est le prix de ton sang.

JUGEMENT

DE Mr MARMONTEL SUR CE SONNET

« A la rime près (1) qui n'est pas exacte dans le dernier tercet, ce sonnet, je l'avoue, me paroit préférable à celui de

(1) *Puissant* et *sang*. Cette rime n'est pas sans exemple dans nos meilleurs poètes; et elle paroit d'autant plus excusable, qu'il n'y en a point de plus riche à l'oreille.

Des Barreaux; la pensée en est plus nette, plus juste et mieux exprimée : dans le sonnet de Des Barreaux indépendamment des vers inutiles, il y a une contradiction choquante, *toujours tu prens plaisir à nous être propice; contente ton désir : offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux :* l'image qui le termine, *mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre*, me paroit du faux sublime, et présente cette idée fausse et puérile, que Jésus-Christ est mort pour sauver le pied, la main, la tête du coupable; en un mot ces deux derniers vers :

Que si ce corps mortel doit tomber sous ta foudre
Le salut de mon âme est le prix de ton sang.

Ces deux derniers vers, dis-je, sont plus vrais, plus beaux dans leur noble simplicité ».

(*Mercure*, Octobre 1758, 1[er] vol., p. 40.)

TABLE DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS

Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent que le nom est répété plusieurs fois dans la même page.

A

B

T

U

V

ERRATA

Pages.	Lignes.	*Au lieu de :*	*Lire :*
57,	2,	à ses derniers moments à Chantilly, chez...	à ses derniers moments à Paris, chez...
58,	15, 16 et 28,	de Mussy,	de Musy.
89,	22 et 23,	le président Violle,	le président Viole.
94,	12 et 13,	Aubert, abbé de Villerain,	Aubert, abbé de Villeserain.

